



Synthèse 2025

PRESENTATION DU RESEAU 6

1.	Identité et domaine d'intervention	7
2.	Organisation interne.....	8
3.	Les moyens.....	9
4.	Les adhérents de l'association	9
5.	Les Assemblées Générales	12
	• Validation de l'arrêté des comptes 2024 – M. Sébastien RIVALLANT, expert-comptable du Cabinet AFIGEC.	12
	• Rapport financier 2024 – M. Robert COHEN, Commissaire aux comptes.....	12
	• Approbation des comptes et quitus aux administrateurs	12
	• Rapport moral du Président et orientations générales.....	12
	• Bilan d'activité 2024 et perspectives 2025	12
	• Questions diverses.....	12
6.	Le Conseil Médical et Scientifique. (Annexe 5)	12
7.	Données générales.....	13
8.	Données spécifiques.....	13
9.	Etude des principaux indicateurs de périnatalité sur le territoire des Yvelines : le projet CoNaissance78 (Annexe 6)	18

ORGANISER LES PARCOURS DE SOINS ADAPTES AUX ENJEUX NATIONAUX ET REGIONAUX : ORGANISER LA REPONSE AUX DEMANDES D'IVG EN AMELIORANT LE PARCOURS ET PERMETTANT L'ACCES A UNE OFFRE DIVERSIFIEE (ANNEXE 7)21

10.	Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale	22
11.	Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA.....	22
12.	Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 12 SA	22
13.	Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES	23
14.	Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO	25

ORGANISER LES PARCOURS DE SOINS ADAPTES AUX ENJEUX NATIONAUX ET REGIONAUX : ELABORER ET DECLINER LE PARCOURS DE SOINS DES FEMMES ET DES ENFANTS EN FONCTION DE L'OFFRE DE SOINS LOCALE, NOTAMMENT EN REFERENCE AUX PARCOURS DE SOINS IDENTIFIES PAR LA HAS27

15.	Organiser des parcours de prise en charge des femmes enceintes, en lien avec les acteurs de la ville et de l'hôpital, pour les femmes	28
16.	Structurer les dispositifs de transferts in utero, postpartum et post natal pour chaque maternité du réseau (Annexe 12).....	36
17.	Accompagner les initiatives relatives au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences en période périnatale sur le territoire du réseau, notamment en lien avec les ES de référence du territoire Violences (Annexe 13).....	37
18.	Participer au développement de l'EPP obligatoire au sein du territoire du réseau, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (réalisation de l'EPP et organisation des prises en charge au décours) (Annexe 14).....	42

<i>Actions de sensibilisation et de formation en 2023-2024</i>	<i>42</i>
<i>Données et audit sur les taux d'exhaustivité</i>	<i>42</i>
<i>Stratégies d'amélioration.....</i>	<i>43</i>
<i>Outils de communication</i>	<i>43</i>
<i>19. Développer des actions de repérage et prise en charge de la dépression maternelle, notamment en postpartum, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (Annexes 15).....</i>	<i>44</i>
<i>20. Participer à la mise en œuvre d'actions de promotion, d'accompagnement et de soutien de l'allaitement maternel, notamment en contribuant à la ligne d'écoute régionale (Annexe 16)</i>	<i>50</i>
<i>21. Contribuer à l'organisation du dépistage combiné de la Trisomie 21 en promouvant la démarche qualité (Annexe 17).....</i>	<i>60</i>
<i>22. Mettre en œuvre des recommandations nationales pour le suivi de l'ictère sur le territoire du réseau (Annexe 18).....</i>	<i>63</i>
<i>23. Elaborer et décliner le parcours de soins des enfants : Mettre en œuvre le programme régional SEV (Annexe 19) en suivant l'exhaustivité de l'inclusion des enfants</i>	<i>64</i>
<i>24. Mettre en œuvre le programme régional SEV en proposant des médecins pilotes aux familles.....</i>	<i>67</i>
<i>25. Mettre en œuvre le programme régional SEV en formant les acteurs impliqués dans le programme</i>	<i>68</i>
<i>26. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les outils d'Hygie SEV 71</i>	
<i>27. Mettre en œuvre le programme régional SEV en développant l'articulation avec les PCO pour les orientations des enfants, notamment vers la psychomotricité 73</i>	
<i>28. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les expérimentations mises en œuvre après validation du conseil scientifique et de l'ARS.....</i>	<i>74</i>
<i>29. Mettre en œuvre le programme régional SEV en alertant l'ARS en cas de difficultés majeures dans la mise en œuvre du programme.....</i>	<i>75</i>
<i>30. Mettre en œuvre le programme régional SEV en retournant à l'agence les indicateurs de suivi demandés</i>	<i>76</i>
<i>31. Développer des partenariats avec la/les PCO du territoire</i>	<i>76</i>
<i>32. Mettre en œuvre le programme national de dépistage néonatal de la surdité, en lien avec le CFDNA (Annexe 20)</i>	<i>76</i>
<i>33. Assurer la sensibilisation et la formation des professionnels des maternités et services de pédiatrie accueillant des nouveau-nés</i>	<i>77</i>
<i>Tout au long de l'année 2025, le réseau a proposé des formations aux 8 maternités et 7 services de néonatalogie du territoire.....</i>	<i>77</i>
<i>En effet, des ORL du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy - St Germain en Laye sont en lien avec le réseau et se rendent disponibles pour réaliser des formations auprès des professionnels de maternité et de néonatalogie. Ils suivent les évolutions du programme et mettent à jour leur support de formation grâce aux échanges entretenus avec le réseau et selon les instructions de la CFDNA et de l'ARS-IDF.</i>	<i>77</i>
<i>Trois établissements ont répondu favorablement à cette proposition et 4 formations ont été organisées par le réseau et réalisées par des ORL :</i>	<i>77</i>
<i>o Le 13/01 dans le service de néonatalogie du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy St Germain en Laye ;</i>	<i>77</i>
<i>34. Suivre les taux d'exhaustivité du dépistage des établissements et faire, en lien avec le CFDNA les rappels nécessaires ainsi que le suivi des mesures correctives</i>	<i>78</i>
<i>35. Mettre en œuvre les modalités de suivi et de rappel des familles pour les enfants nécessitant un test de contrôle, jusqu'au retour du résultat.....</i>	<i>80</i>
<i>36. Suivre les évolutions du programme régional</i>	<i>81</i>

CONTRIBUER A L'ANIMATION DE LA POLITIQUE NATIONALE ET REGIONALE EN SANTE PERINATALE: ECHANGER LES PRATIQUES (ANNEXE 21)82

- 37. Participer à l'organisation et à l'animation d'une journée annuelle des réseaux de santé franciliens82
- 38. Participer aux enquêtes scientifiques et états des lieux demandés par les instances de l'ARS ou du Ministère83
- 39. Participer aux réunions ou séminaires de travail thématiques régionaux (allaitement, santé mentale et périnatalité, IVG...).....87
- 40. Contribuer au déploiement de l'outil HYGIE (SEV, TIU)88

APPORTER SON EXPERTISE A L'ARS : ASSURER UNE MISSION DE VEILLE ET D'ALERTE (FRAGILITE DE L'OFFRE, DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES) (ANNEXE 22)89

- 41. Inciter le signalement de tous les EIG survenus sur le territoire du réseau dans le champ de la périnatalité, par des actions de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des établissements90
- 42. Contribuer à l'évaluation de la fragilité de l'offre sur le territoire (difficultés d'accès aux soins, départ de professionnels) avec les partenaires et faire les alertes auprès de l'ARS93
- Recensement des fermetures des lits de maternités, réanimation-néonatalogie, néonatalogie, UK.....93
- Ces informations sont transmises aux ES, DTARS78, ARS IdF.93

OFFRIR UN APPUI METHODOLOGIQUE AUX ACTEURS LOCAUX DE LA PERINATALITE EN MATIERE D'ORGANISATION, DE COORDINATION ET D'EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE: AMELIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS. (ANNEXE 23)94

- 43. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de staffs de « parentalité/périnatalité ».....95
- 44. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation des sorties de maternité en lien avec le secteur ambulatoire, le secteur associatif, etc ;96

DIFFUSER DES INFORMATIONS ASCENDANTES VERS LES AUTORITES SANITAIRES ET DESCENDANTES A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS, DES STRUCTURES ET DES USAGERS101

- 45. Contribuer à la diffusion des informations descendantes à l'intention des professionnels, des structures et des usagers, notamment via le site internet du (Annexe 25) 102
 - Mise à jour des annuaires 102
 - Diffusion des plaquettes thématiques 102
 - Mise à jour du site internet 102
- Comptes : 102
- DOCUMENTS FINANCIERS 103
 - Suivi de la subvention FIR Réseau 103
 - Autres sources de financement 105
 - Fonds dédiés 105

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES.....	107
--	------------

PRESENTATION DU RESEAU



1. Identité et domaine d'intervention

Identité du réseau	Domaine d'intervention
Nom du réseau : MYPA	
N° d'identification du réseau (SIRET): 48026941400037	
Promoteur	
Nom MYPA Maternité en Yvelines et Périnatalité A	
Statut juridique Association ▼	
Adresse CHI Poissy-Saint Germain	
Téléphone 01 39 27 43 98	
Courriel contact@mypa.fr	
Site Internet www.mypa.fr	
Président	
Nom Docteur Thibaud QUIBEL	
Directeur	
Nom	
Personne à contacter	
Nom Madame Anne DUBOIS	
Qualité Sage-femme coordinatrice	
Portable 06 72 59 63 29	
Courriel adubois@mypa.fr	
Enregistrer	
	☐ Accès aux soins ☐ Bucco-dentaire ☐ Cancérologie ☐ Gériatrie ☐ Handicap neurologique ☐ Pathologies chroniques ☒ Pédiatrie ☒ Périnatalité ☐ Santé mentale ☐ Soins palliatifs ☐ Autres Enregistrer

2. Organisation interne

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'Agence Régionale de Santé et MYPA couvre 4 années 2025-2028. **(Annexe 1)**

Comme précisé dans le CPOM avec le Département, une participation financière par une subvention annuelle de 65K€ pour l'année 2025, représente une partie de la rémunération des postes nécessaires à la mise en place des projets énoncés ci-après.

Mme Camille BOUYER est sage-femme coordinatrice du projet CoNaissance78 depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au 1^{er} décembre 2025, dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un 0,5 équivalent temps plein (0.5 ETP).

Madame Catherine PINEAU, chargée d'enquête épidémiologique, en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2007 jusqu'au 10 novembre 2025 sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP), intervient dans les maternités du réseau et au Département des Yvelines pour le projet CoNaissance78.

L'équipe de coordination du réseau MYPA est complétée comme suit dans le cadre de notre convention au titre du Fond d'Intervention Régional avec l'Agence Régionale de Santé : **(Annexe 2)**

- Mme Mélisa BROCHET, sage-femme coordinatrice du projet AMI DPP à 0.4 ETP depuis le 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 2 ans.
- Mme Camille BOUYER est sage-femme coordinatrice du lien ville-hôpital, depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au 1^{er} décembre 2025, dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un 0,5 équivalent temps plein (0.5 ETP).
- Mme Anne DUBOIS occupe le poste de sage-femme coordinatrice du réseau MYPA depuis le 1^{er} décembre 2011 dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP).
- Mme Caroline DUPONT, occupe le poste d'IDE Puéricultrice de coordination depuis le 1^{er} juillet 2021 dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre le CHI POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE et le réseau MYPA sur la base d'un équivalent temps plein (1 ETP)
- Le Docteur Pierre RAYNAL, Gynécologue Obstétricien, Praticien Hospitalier occupe le poste de médecin coordinateur du volet obstétrical sur la base de 0.2 équivalent temps plein (0.2 ETP), dans le cadre d'une convention de Missions d'Intérêt Général, entre le CH-MIGNOT au CHESNAY et le réseau MYPA depuis le 24 février 2010.
- Le Docteur Audrey ROLLAND, Pédiatre, occupe le poste de médecin coordinateur du volet pédiatrique sur la base de 0.2 équivalent temps plein (0.2 ETP) du 1er mars au 30 octobre 2021 ; puis sur la base de 0.4 équivalent temps plein (0.4 ETP) depuis le 1^{er} novembre.

Au total pour l'année 2025, nous prenons en compte :

- Mme BROCHET : à 0.4 ETP pendant 3 mois
- Mme BOUYER : à 0.5 ETP pendant 11 mois
à 0.5 ETP pendant 11 mois
- Mme DUBOIS : à 1 ETP pendant 12 mois
- Mme DUPONT : à 1 ETP pendant 12 mois
- Mme PINEAU : à 1 ETP pendant 10.5 mois
- Dr RAYNAL : à 0.2 ETP pendant 12 mois
- Dr ROLLAND : à 0.4 ETP pendant 12 mois

Dans le cadre de notre convention au titre du FIR et du Contrat d'objectif et de moyen avec le Conseil départemental des Yvelines, le total ETP pour l'année 2025 est de 4.7 ETP soit légèrement supérieur à ceux de 2024, 2023 et 2022 soit 4.6 ETP, contre 4.37 en 2021 et 5.3 en 2020.

DSRP MYPA		Financement ETP								Commentaires
		Financement FIR/CPOM		FIR autre projet ARS		Autre financement		Total		
		ETP	Coût	ETP	Coût	ETP	Coût	ETP	Coût	
ETP	Coordinateur administratif et/ou Directeur	0						0	0,00 €	
	Personnels administratifs (secrétaires, assistants...)	0				1				
	Sages-femmes	1,5	158 075,19			0,5				
	Médecins	0,6	73 684,60					0,6	73 684,60 €	
	IDE puér	1	81 448,69					1	81 448,69 €	
	Autres personnels paramédicaux (psychomotriciens, diététiciens...)	0						0	0,00 €	
	Autres personnels	0						0	0,00 €	
	Total	3,1	313 208,48	0	0,00	1,5	65 000,00	1,6	155 133,29 €	Salaires 0,5 ETP SF et 1ETP Chargée d'enquête épidémiologique

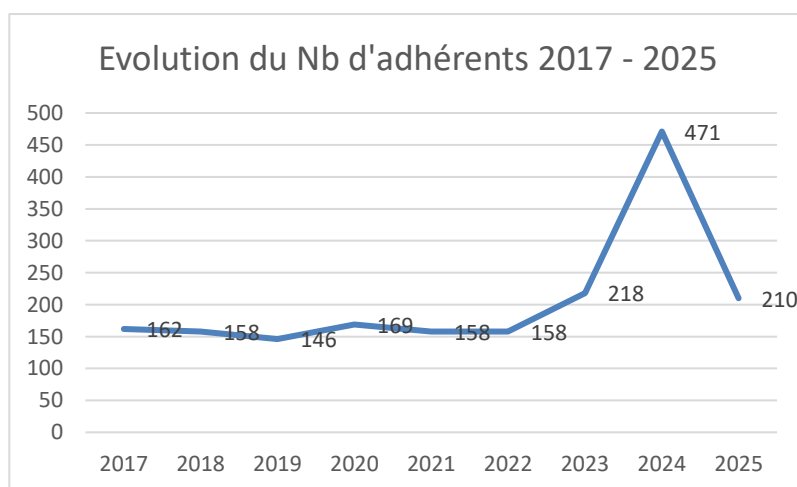
3. Les moyens

Le réseau occupe 3 bureaux dans le CHI Poissy-St-Germain sur le site St Germain, et utilise le réseau de l'hôpital pour accéder à Internet. Pour stocker ses données le réseau utilise le service en ligne de Net Explorer depuis avril 2020 (certification HDS). En dehors de 4 postes de travail (bureaux et PC) le réseau utilise les équipements suivants :

Astreinte téléphonique  Aide	Système d'information
Existe-il une astreinte téléphonique ☐ Oui ☒ Non Enregistrer	☐ Logirésos ☐ Médiatteam ☐ 4 D ☒ HYGIE ☒ Autre Précisez : Voozanoo, site web, NetExplorer Enregistrer

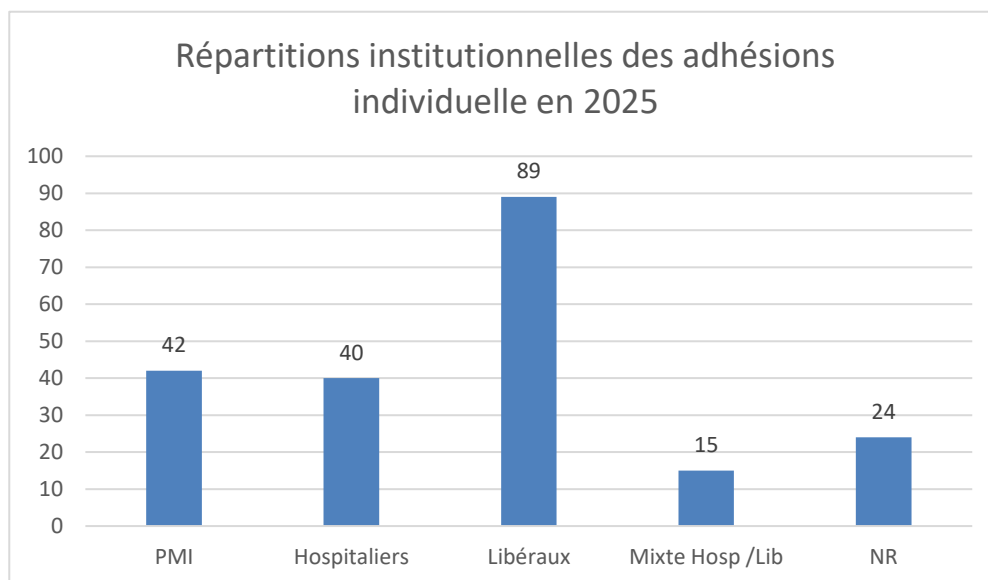
4. Les adhérents de l'association

En 2025, le nombre d'adhésions individuelles est de 210 contre 471 en 2024, 218 en 2023, 158 en 2021 et 2022.

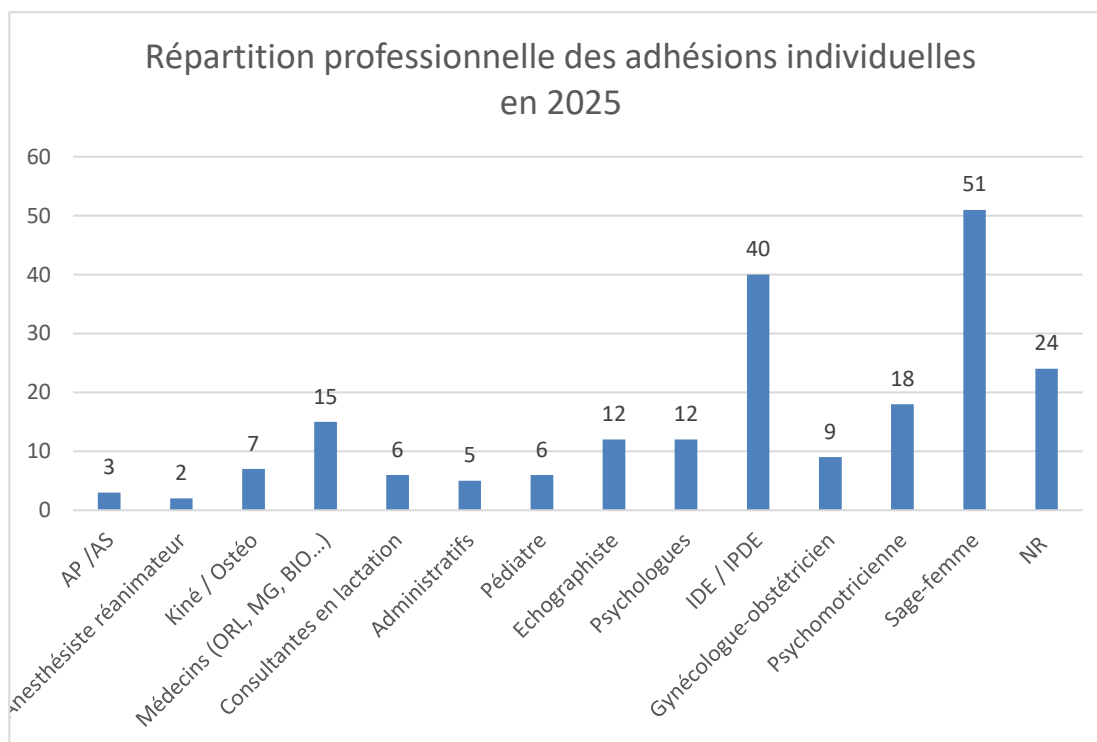


Pour rappel, dans le cadre de la collaboration du CD78 et de MYPA précisé dans leur CPOM, les salariés du Département (CD78) bénéficient des mêmes prestations que les adhérents libéraux.

Il en est de même pour les salariés des établissements de santé à jour de leur cotisation.
On compte parmi les 210 adhésions individuelles celles des professionnels de PMI et hospitaliers.



En 2025, la répartition professionnelle des 210 adhésions individuelles est la suivante :



Professionnels de santé du réseau / Partenaires du réseau			
Professionnels	Statuts	Total	Nombre de nouveaux partenaires dans l'année 2025
Professions médicales	Pédiatres	44	4
	Obstétriciens.iennes et gynécologues	76	4
	Psychiatres et pédo-psychiatres	4	0
	ORL	14	4
	Généralistes	29	2
	Sages-femmes	123	0
	Autres spécialités	32	2
	Total	322	16
Professionnels de santé	Puériculteurs.ices	56	9
	Infirmiers.ières	33	32
	Auxiliaires de puériculture/Aides soignants.es	28	23
	Psychomotriciens.iennes	42	8
	Orthophonistes	14	0
	Autres	12	0
	Total	185	72
Non professionnels de santé	Travailleurs sociaux	44	0
	Educateurs.ices	NR	NR
	Psychologues	58	21
	Autres	NR	NR
	Total	102	21

5. Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Extraordinaire (Annexe 3)

L'AGE s'est tenue le 25 mars 2025, l'ordre du jour était le suivant :

- Validation des documents règlementaires 2025 : Statuts, Règlement intérieur, Charte
- Validation du montant de la cotisation 2026
- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire (Annexe 4)

L'AGO s'est tenue le 25 mars 2025, l'ordre du jour était le suivant :

- Validation de l'arrêté des comptes 2024 – M. Sébastien RIVALLANT, expert-comptable du Cabinet AFIGEC.
- Rapport financier 2024 – M. Robert COHEN, Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Rapport moral du Président et orientations générales
- Bilan d'activité 2024 et perspectives 2025
- Questions diverses

6. Le Conseil Médical et Scientifique. (Annexe 5)

En 2025, le Conseil Médical Scientifique s'est réuni 2 fois, les 8 avril et 9 septembre.

- L'ordre du jour du CMS du 8 avril était :

HPPI : Facteurs de risque des échecs de prise en charge

Dr Anne-Sophie BOUCHERIE, gynécologue-obstétricien

HPPI : place de l'organisationnel

Dr P. RAYNAL, gynécologue-obstétricien

- L'ordre du jour du CMS du 9 septembre était :

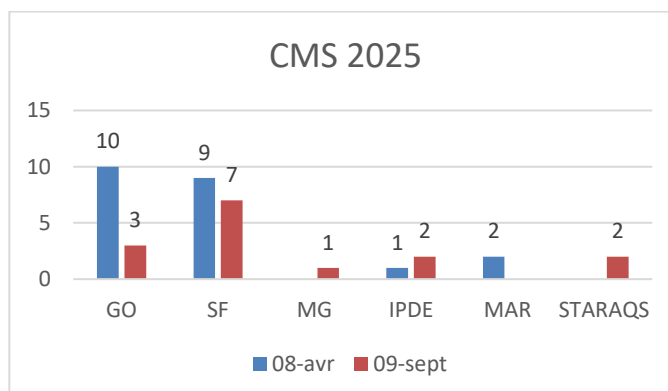
Résultats 2024 de l'étude :

« Améliorer les connaissances sur la mortalité périnatale en vue de la réduire »

Dr BONFAIT, Directeur médical STARAQS

Mme H. CHAS, Sage-femme coordinatrice STARAQS

Au total on y comptait 37 participants répartis comme suit :



7. Données générales

Le code civil oblige à déclarer tout événement relatif à l'état civil (naissances, mariages, décès, reconnaissances) à un officier d'état civil. Les mairies enregistrent tous les événements d'état civil qui ont lieu dans leur commune. Ces informations sont ensuite transmises à l'INSEE par les mairies. L'INSEE s'assure de l'exhaustivité et de la qualité des données avant de produire les fichiers statistiques d'état civil.

N1D : Naissances vivantes selon le sexe de l'enfant et la situation matrimoniale des parents par département et région de domicile de la mère. Année 2022

indic : Effectifs

Sexe de l'enfant	Ensemble			Garçons			Filles		
	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage	Ensemble	Enfants nés dans le mariage	Enfants nés hors mariage
Région et département de domicile de la mère									
Paris	23 785	11 582	12 203	12 075	5 876	6 199	11 710	5 706	6 004
Seine-et-Marne	18 239	7 093	11 146	9 359	3 607	5 752	8 880	3 486	5 394
Yvelines	18 111	8 771	9 340	9 241	4 501	4 740	8 870	4 270	4 600
Essonne	18 309	7 388	10 921	9 302	3 754	5 548	9 007	3 634	5 373
Hauts-de-Seine	20 475	11 409	9 066	10 521	5 813	4 708	9 954	5 596	4 358
Seine-Saint-Denis	26 247	13 121	13 126	13 390	6 707	6 683	12 857	6 414	6 443
Val-de-Marne	18 696	9 134	9 562	9 471	4 699	4 772	9 225	4 435	4 790
Val-d'Oise	19 089	9 639	9 450	9 695	4 858	4 837	9 394	4 781	4 613
Île-de-France	162 951	78 137	84 814	83 054	39 815	43 239	79 897	38 322	41 575

Les données ci-dessous sont les résultats produits par l'INSEE pour 2022 et sont consultables sur leur site Internet <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7673429?sommaire=7673431>

Les données disponibles portant sur le nombre d'enfants nés vivants en 2022 placent le département des Yvelines au dernier rang des départements d'Île-de-France.

N3D : Naissances vivantes selon le groupe d'âges de la mère et la situation matrimoniale des parents par département et région de domicile de la mère. Année 2022

situ_matri : Ensemble

Groupe d'âges atteints dans l'année de la mère	Ensemble						
	Ensemble	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	40 ans ou plus
Région et département de domicile de la mère							
Paris	23 785	97	1 007	3 272	9 045	7 557	2 807
Seine-et-Marne	18 239	138	1 401	4 731	6 652	4 042	1 275
Yvelines	18 111	79	1 016	4 173	6 800	4 543	1 500
Essonne	18 309	122	1 553	4 589	6 606	4 126	1 313
Hauts-de-Seine	20 475	52	734	3 516	8 167	6 011	1 995
Seine-Saint-Denis	26 247	295	2 315	6 477	8 735	6 135	2 290
Val-de-Marne	18 696	121	1 257	4 122	6 854	4 684	1 658
Val-d'Oise	19 089	134	1 426	4 956	6 744	4 365	1 464
Île-de-France	162 951	1 038	10 709	35 836	59 603	41 463	14 302

N4D : Naissances vivantes selon le mois de naissance par département et région de domicile de la mère. Année 2022

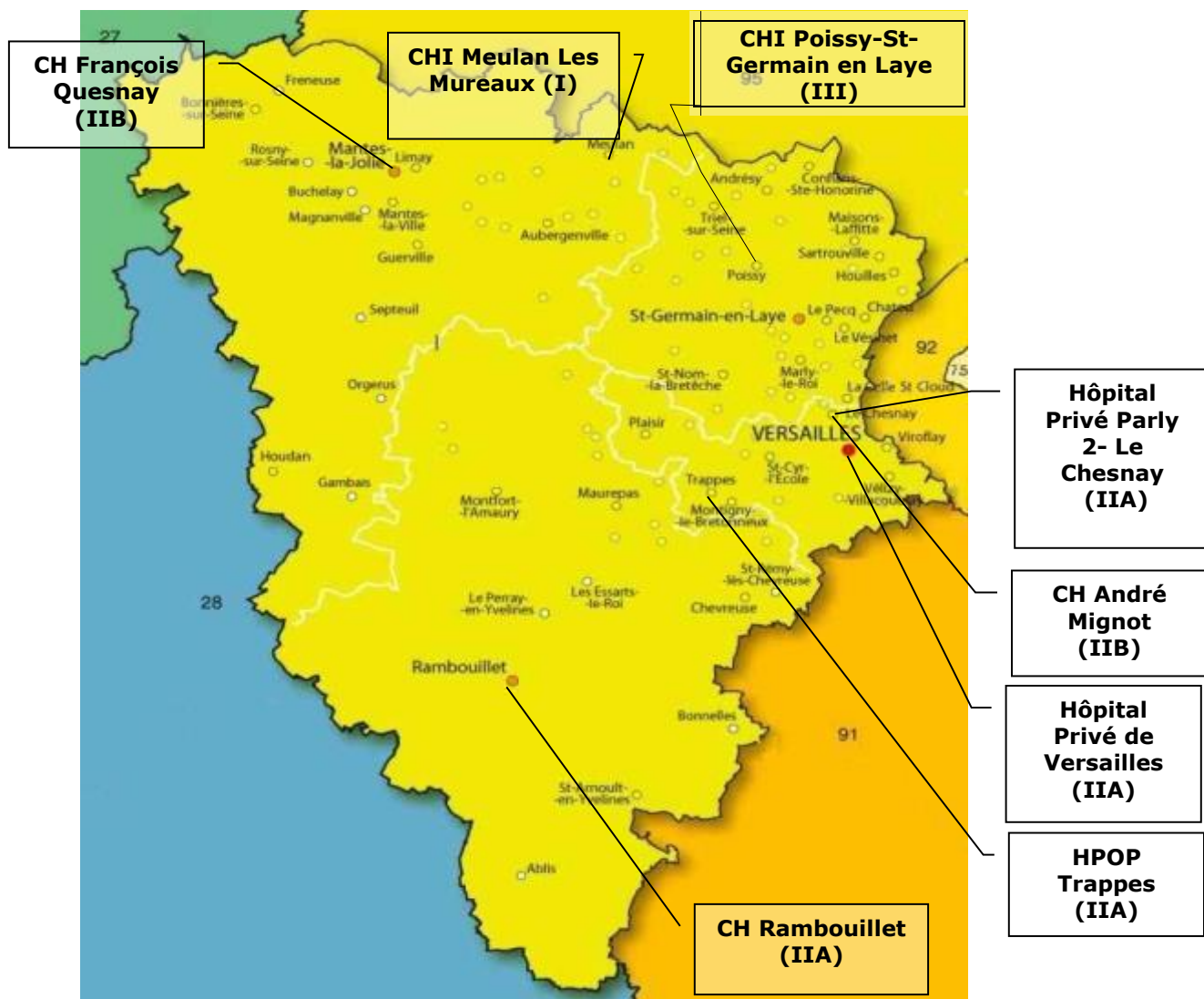
indic : Effectifs

Mois de naissance	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Région et département de domicile de la mère													
Paris	23 785	1 902	1 921	1 966	1 934	2 216	2 116	2 100	2 050	1 917	1 958	1 875	1 830
Seine-et-Marne	18 239	1 509	1 333	1 559	1 428	1 543	1 530	1 595	1 614	1 522	1 484	1 573	1 549
Yvelines	18 111	1 416	1 399	1 513	1 445	1 598	1 556	1 596	1 577	1 449	1 524	1 487	1 551
Essonne	18 309	1 441	1 469	1 479	1 448	1 631	1 522	1 612	1 645	1 461	1 558	1 556	1 487
Hauts-de-Seine	20 475	1 622	1 523	1 654	1 671	1 811	1 803	1 733	1 810	1 609	1 809	1 746	1 684
Seine-Saint-Denis	26 247	2 033	2 026	2 168	2 156	2 243	2 193	2 304	2 342	2 140	2 177	2 231	2 234
Val-de-Marne	18 696	1 469	1 391	1 553	1 446	1 650	1 619	1 646	1 617	1 559	1 642	1 559	1 545
Val-d'Oise	19 089	1 548	1 421	1 604	1 515	1 642	1 615	1 708	1 647	1 562	1 614	1 600	1 613
Île-de-France	162 951	12 940	12 483	13 496	13 043	14 334	13 954	14 294	14 302	13 219	13 766	13 627	13 493

8. Données spécifiques

De 2012 jusqu'au mois de mars 2021, le réseau coordonnait les soins en périnatalité des 10 maternités des Yvelines (5 privées et 5 publiques), ainsi que la médecine périnatale de ville libérale et de PMI.

Depuis la fermeture des maternités de la Clinique St-LOUIS en mars 2021, de la Clinique Saint-Germain le 31 décembre 2024 et de l'Hôpital Privé de Versailles le 30 juin 2025 ; le réseau coordonne les soins en périnatalité des 7 maternités des Yvelines (2 privées et 5 publiques), ainsi que la médecine périnatale de ville libérale et de PMI.

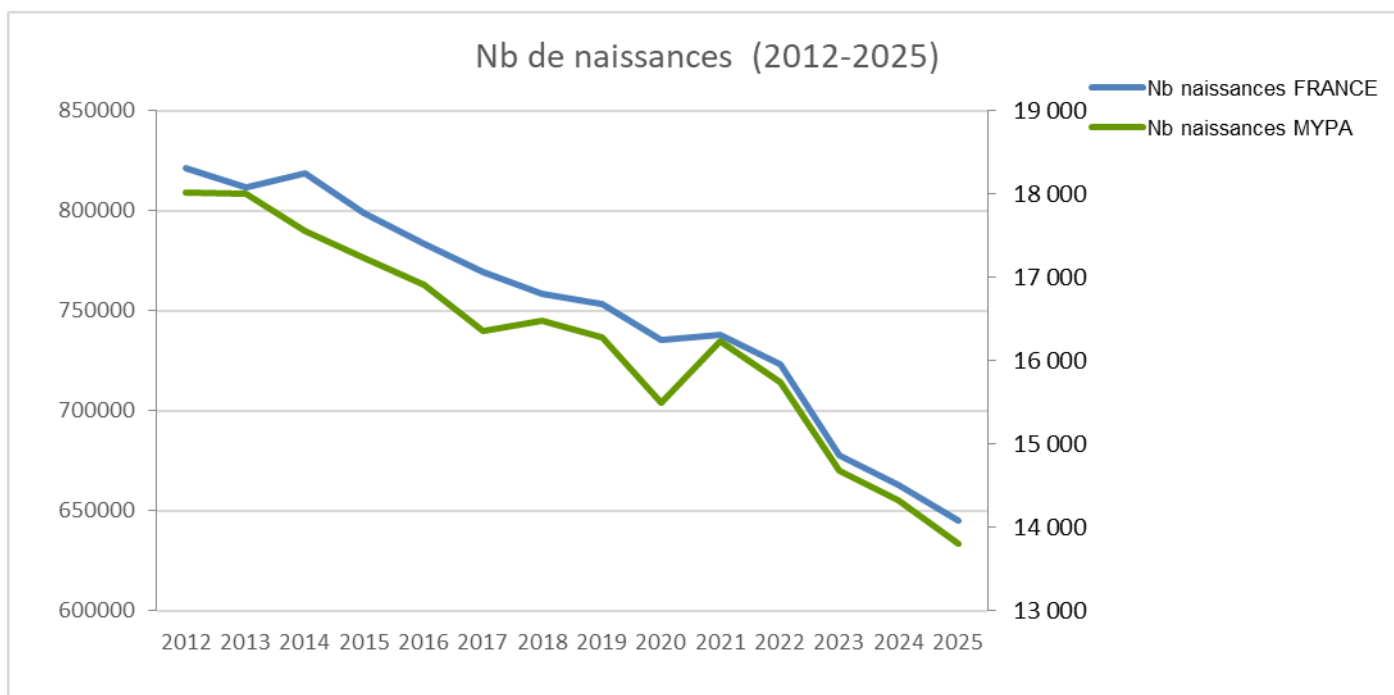


Répartition des maternités par type de prise en charge

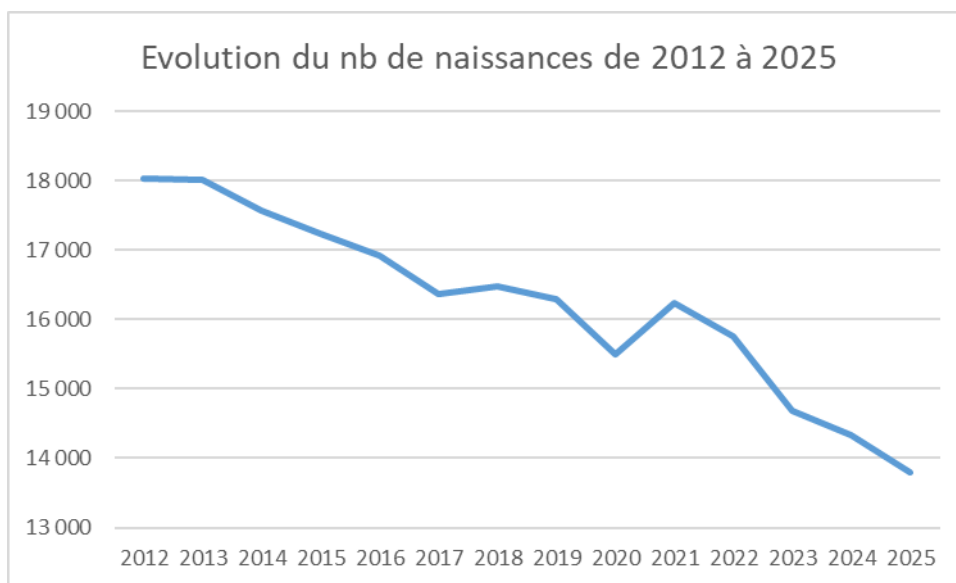
Structures de santé dans la zone géographique				Convention de partenariat signée
Partenaires du réseau		Total structures	Nombre de nouveaux partenaires dans l'année N	Nombre de conventions signées
Structures	Etablissements sanitaires	8		8
	HAD	2		
	SSIAD	38		
	CCAS	54		
	CSAPA	2		
	PMI	9		1
	CPTS	13	8	
	Autres	8		
	Total	134	8	9
Institutions	MDPH	8		
	CPAM	5		
	Autres	3		
	Total	16	0	0
Structures d'exercice collectif	MSP	3		
	Centres de santé	10		
	Total	13	0	0
Associations, fondations et autres	Associations d'usagers	0		
	Autres	14		
	Total	14	0	0

Maternité	Statut	Type	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHI MEULAN LES MUREAUX	Public	1	930	909	726	677	714	736
CLINIQUE ST GERMAIN	Privé	1	706	827	683	546	393	-
CLINIQUE ST-LOUIS	Privé	1	787	148	-	-	-	-
HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN	Privé	2a en 2013	793	815	828	719	696	635
HOPITAL PRIVE DE VERSAILLES	Privé	2a	1004	882	854	787	767	315
CH RAMBOUILLET	Public	2a	1452	1609	1701	1628	1615	1676
HOPITAL PRIVE DE PARLY II	Privé	2a	895	1096	1117	1050	860	1163
CH MIGNOT	Public	2b en 06/2017	2969	3149	3095	2917	3184	3272
CH MANTES LA JOLIE	Public	2b	2036	1993	2192	2149	1965	1898
CH POISSY-ST-GERMAIN-EN-LAYE	Public	3	3933	4804	4554	4202	4132	4108
Total Yvelines			15505	16232	15750	14675	14326	13800

Nombre de naissances par maternité 2020-2025



Évolution du nombre de naissances sur le territoire du réseau de 2012 –2025



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Privés	4185	1818	3482	3102	2716	2113
Publics	11320	12464	12228	11573	11610	11687

Nombre de naissances en fonction du statut de l'établissement 2020 -2025

La répartition des naissances en fonction du statut des maternités public ou privé, ne cesse d'augmenter dans les maternités publiques depuis 2018.

En 2025, la répartition des taux de naissances dans les établissements privés poursuit sa chute à 15% contre 19% en 2024 contre 21% en 2023, 22% en 2022, contre 23% en 2021 et 27% en 2020 ; et poursuit son augmentation dans les établissements publics à 85%, contre 81% en 2024, 79% en 2023, 78% en 2022, 73% en 2021 et 77% en 2020.

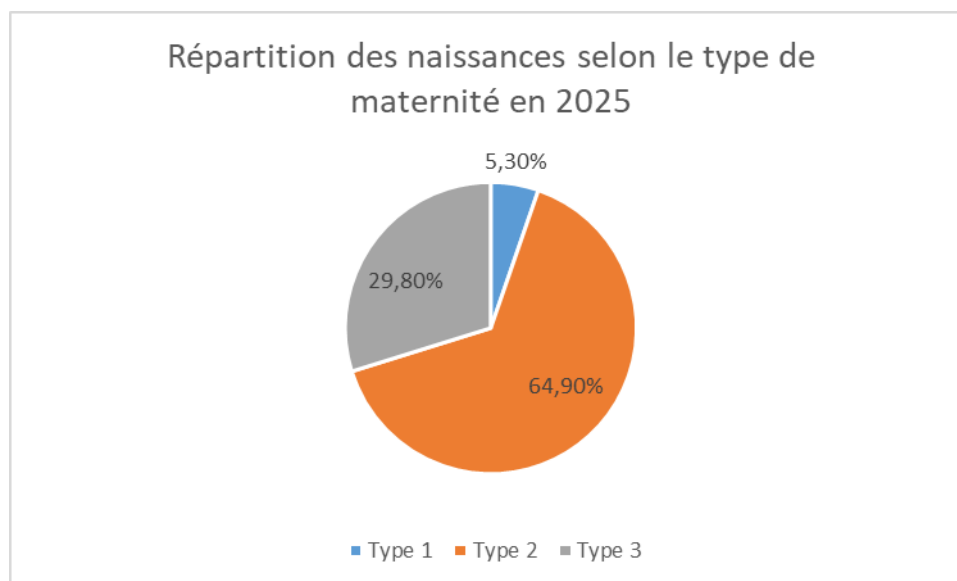
Il est à noter la fermeture des maternités privées de la Clinique St-LOUIS en mars 2021, la Clinique Saint-Germain en décembre 2024 et l'Hôpital Privé de Versailles le 30 juin 2025.



Répartition du nombre de naissances en fonction du mode d'exercice en 2025

En 2025, la répartition des naissances en fonction du type de prise en charge, continue d'augmenter dans les maternités de type 2 à 64.9% contre 63.4% en 2024, 63% en 2023, 61.5% en 2022, 59.4% en 2021 et 59% en 2020 ; est en légère augmentation dans la maternité de type3 à 29.8%, contre 28.9% en 2024, 28.7% en 2023, 29.4% en 2022, 29.6% en 2021 et 25.3% en 2020 ; elle poursuit sa chute dans les maternités de type1 à 5.3%, contre 7.7% en 2024, 8.3% en 2023, 9.1% en 2022, 11.6% en 2021 et 15.6% en 2020.

Il est à noter la fermeture des maternités privées de la Clinique St-LOUIS en mars 2021 et de la Clinique Saint-Germain en décembre 2024.



Répartition du taux des naissances en 2024 selon le type de prise en charge en 2025

Données concernant l'estimation de la population

Estimation de population au 1er janvier, par département, sexe et grande classe d'âge							
Départements		Femmes					Total
		0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	
78	Yvelines	188 534	174 290	200 347	112 283	70 296	745 750
		25,3%	23,4%	26,9%	15,1%	9,4%	100,0%
France métropolitaine et DOM		7 861 319	7 996 171	8 841 209	6 074 000	3 893 825	34 666 524
		22,7%	23,1%	25,5%	17,5%	11,2%	100,0%

Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

La santé périnatale en Île-de-France. Mise à jour : Septembre 2015.

1.b. Indicateurs socio-démographiques en population femmes et enfants

	Population Femmes en âge de procréer n	Pourcentage de femmes en âge de procréer %	Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans %	Indicateur conjoncturel de fécondité	Part des familles monoparentales dans les ménages %	Part des enfants dont les parents n'ont pas d'emploi...*
Paris	612 430	51,7	5,1	1,52	7,1	8,6
Seine-et-Marne	331 515	47,0	6,2	2,07	9,2	7,0
Yvelines	328 268	45,3	6,2	2,18	8,5	5,1
Essonne	297 836	46,4	6,2	2,18	9,4	7,1
Hauts-de-Seine	407 584	48,7	5,5	1,97	9,1	6,2
Seine-Saint-Denis	383 824	48,6	6,0	2,46	11,8	15,4
Val-de-Marne	337 372	47,9	5,7	2,06	10,3	8,8
Val-d'Oise	290 614	47,2	6,3	2,32	10,3	8,9
Île-de-France	2 989 443	48,2	5,8	2,01	9,2	8,5
France métro	14 130 491	42,9	5,7	1,98	8,1	9,9

Population des femmes en âge de procréer : femmes de 15 à 49 ans. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Pourcentage de femmes en âge de procréer : femmes de 15 à 49 ans rapportées à la population totale des femmes. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans : femmes de 15 à 19 ans rapportées à la population totale des femmes. Données 2014. Source : Insee estimation de population

Indice conjoncturel de fécondité : Données 2013. Source : Insee

Part des familles monoparentales dans les ménages : Données 2011. Source : Recensement de population, Insee. Cette part sur l'ensemble des ménages est néanmoins sous-estimée compte tenu de la présence de familles monoparentales dans les ménages complexes non inclus ici

* Part des enfants dont les parents n'ont pas d'emploi, et ne sont ni retraité ni étudiant : concerne les enfants de moins de 18 ans. Données 2011. Source : Recensement de population, Insee

Source : Observatoire Régional de Santé

9. Etude des principaux indicateurs de périnatalité sur le territoire des Yvelines : le projet CoNaissance78 (Annexe 6)

En 2021, le Conseil Départemental des Yvelines en partenariat avec l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active reconduisent ensemble des actions de promotion de la santé, dans le domaine de la périnatalité, selon le CPOM 2021 – 2024 qui a été signé par ces deux partenaires.

Parmi les objectifs, on note la mutualisation de leurs efforts en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données autour de la naissance, afin que chacun dispose des informations nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Le réseau MYPA et le Conseil Départemental des Yvelines se sont rapprochés de l'unité INSERM U1153 afin de mettre en place cette démarche d'évaluation de la prise en charge de la grossesse et de la naissance dans tous les établissements du réseau. En 2023, c'est avec l'UMR 1018 du CESP Paris Sud que le réseau MYPA et le CD78 collabore.

Ce projet, baptisé CoNaissance78, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le projet CoNaissance78 répond aux recommandations du plan de périnatalité 2005-2007. En effet, il permet un enregistrement continu des données périnatales grâce au Premier Certificat de Santé (PCS) incrémenté de données complémentaires. Complétés obligatoirement durant les huit premiers jours de vie de l'enfant, ils permettent la construction des principaux indicateurs de santé périnatale recommandés (PERISTAT).

A ce jour, les données recueillies sont issues :

- ☐ du Premier Certificat de Santé (PCS)
- ☐ du certificat de naissance mort-née (au-delà de 22 semaines d'aménorrhée y compris les interruptions de grossesse)
- ☐ des statistiques de transferts in utero (TIU) issues de HYGIE TIU

La connaissance des issues périnatales, des pratiques obstétricales et du flux des mères et des enfants permet l'évaluation du réseau et peuvent conduire à la mise en place d'actions pour améliorer le système de prise en charge des femmes enceintes et des enfants aussi bien en période anténatale que postnatale.

En 2024, MYPA est intervenu au Comité Technique de la protection maternelle le 15 février 2024.

En 2024, le comité de pilotage CoNaissance78 s'est réuni 6 fois : 23 janvier, 27 février, 26 mars, 7 mai, 2 octobre et 27 novembre 2024.

En effet, ces réunions permettent une réflexion sur les données périnatales des Yvelines et la mise en place de nouvelles orientations.

Le Département transmet les données corrigées du PCS et du CS complémentaire sur une plateforme sécurisée dans un délai de 3 mois, ce qui permet au réseau MYPA d'informer annuellement les professionnels des maternités de leurs données, et donc de maintenir leur intérêt quant à la qualité et l'exhaustivité des PCS et CS complémentaires complétés.

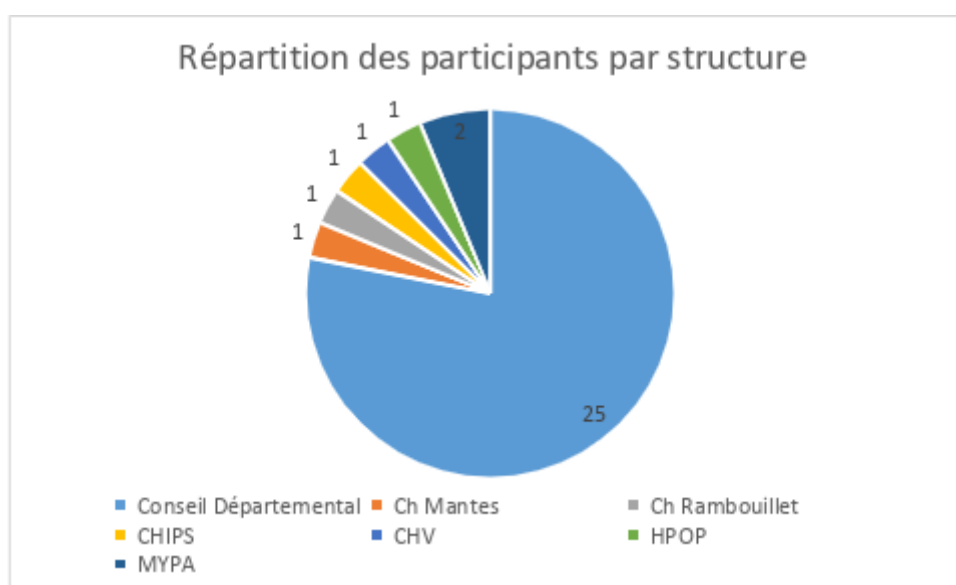
A la suite du CMS du 12 mars 2024, un sondage auprès des membres du Comité Médical et Scientifique de MYPA a été effectué afin de définir les perspectives 2025-2028 du CD78 et de MYPA.

Les résultats de ce sondage ont montré que les sujets de recherches plébiscités sont

- 1 La réalisation d'EPP est-il un facteur prédictif de la santé de la mère et de l'enfant, comparé à des populations similaires non suivies ? Si oui, quelles populations en tirent le plus de bénéfices ou quelles informations sont les plus prédictives ?
- 2 Comment l'échelle EPDS évolue-t-elle entre la maternité et la PMI pour les publics vulnérables et quels sont les facteurs prédictifs d'une dégradation jusqu'à une dépression du post-partum ?
- 3 Le suivi en PMI est-il un facteur prédictif de la santé de la mère et de l'enfant, comparé à des populations similaires non suivies ?

En 2025, une communication a eu lieu le 21 mai 2025 en visio-conférence auprès de tous les professionnels de la PMI par le Dr Thibaud Quibel.

Cette présentation comptait 33 participants répartis comme suit :



ORGANISER LES PARCOURS DE SOINS ADAPTES AUX ENJEUX NATIONAUX ET REGIONAUX : ORGANISER LA REPONSE AUX DEMANDES D'IVG EN AMELIORANT LE PARCOURS ET PERMETTANT L'ACCES A UNE OFFRE DIVERSIFIEE (ANNEXE 7)

10. Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale

En 2025, le CH Versailles a pratiqué 33 IVG chirurgicales sous AL, soit 7.1% des IVG chirurgicales.

La pénurie des professionnels de santé ainsi que l'évolution législative permettant la prise en charge des IVG jusqu'à 16SA a dû modifier le parcours de soin qui actuellement ne permet plus cette offre de soin.

Le GT IVG du réseau MYPA auquel participent les sages-femmes coordinatrices des établissements et la coordination médicale REVHO se réunit 2 fois par an, réfléchit entre autre à sensibiliser les professionnels à se former à cette technique.

Au cours du Conseil Médical Scientifique du 6 décembre 2022, REVHO a proposé son expertise pour améliorer les parcours de soins de la prise en charge des IVG dans les établissements de santé, et présenté les différentes formations qu'ils assurent. En 2024, le CH RAMBOUILLET a sollicité REVHO pour améliorer son parcours IVG en 2025.

11. Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA

• Prise en charge des 12-14 SA

Sur le territoire les 4 sur 5 des établissements publics assurent la prise en charge des IVG après 12SA.

En 2025, le CHIPS, le CH Versailles, le CH Mantes et le CH Rambouillet ont pratiqué 113 IVG entre 12 SA et 14SA, soit 6.4% des IVG.

Prise en charge des 14-16 SA

Le décret n° 2022-212 du 19 février 2022 relatif aux conditions de réalisation des interruptions

volontaires de grossesse par voie médicamenteuse hors établissements de santé prévoit:

- La possibilité d'un recours à l'IVG médicamenteuse hors établissement de santé entre 5 et 7 semaines de grossesse
- La téléconsultation
- La possibilité de la première prise médicamenteuse en l'absence d'un professionnel de santé.

La loi n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement :

- Recours à l'IVG instrumentale de 14 à 16SA
- Suppression du délai de réflexion de 48h pour toutes les femmes (majeures ou mineures)

Sur le territoire 2 sur 5 des établissements publics assurent la prise en charge des IVG 14-16 SA.

En 2025, le CHIPS et le CH Versailles ont pratiqué 47 IVG entre 14 SA et 16SA, soit 2.7% des IVG.

12. Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 12 SA

Lorsque la patiente s'adresse à un professionnel de santé hospitalier ou de ville, celui-ci oriente vers un des 5 établissements publics. Durant les permanences IVG, assurées par

les sages-femmes coordinatrices, le réseau reçoit principalement des appels pour IVG tardives, principalement juste avant 16SA. Cela montre que la prise en charge des IVG tardives est correcte.

En raison des disponibilités de place, le CHIPS et le CH Versailles réalisent l'essentiel des IVG juste avant 16SA, 160 en 2025 (soit 9.05%). Si aucune place ne peut être trouvée sur le territoire du réseau, le professionnel de santé ayant pris en charge la patiente l'adresse à Paris (Trousseau, Port-Royal, ...) Fréquemment, le réseau est mis à contribution pour cette prise en charge exceptionnelle.

13. Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES

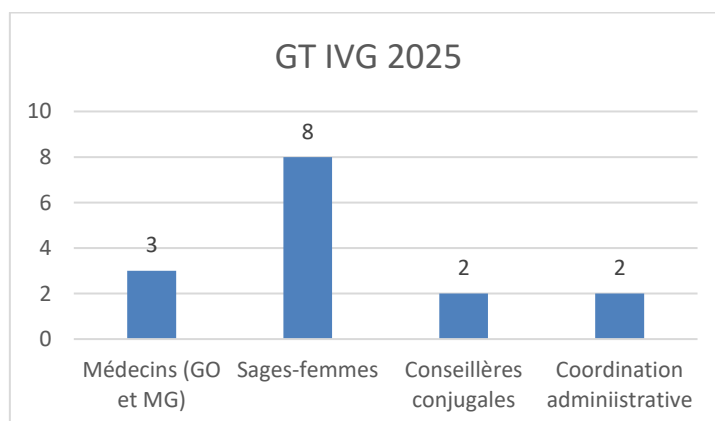
Même si l'Hôpital Privé de Versailles ne réalise pas d'IVG, le faible taux de fuite montre que l'accès à l'IVG est correct sur le territoire.

En 2024, REVHO a étudié l'offre de soin francilienne des établissements de santé publics et privés. Dans les Yvelines, 6/9 pratiquent des IVG.

2023	Total	1	2A	2A	2B	2B	3	Total
Etablissement	MYPA	GHT 78N-CH de Meulan les Mureaux 780000295	CH de Rambouillet 780000329	Hôpital privé de l'Ouest-Parisien 780300422	GHT 78N-CH François Quesnay 780000287	CH de Versailles 780800256	GHT 78N-CH Poissy-Saint Germain 780000311	
Nb Accouchements Données Périnat ARS IDF	14473	691	1617	713	2126	2863	4101	6
IVG - Données Périnat ARS IDF	1358	17	118	96	371	433	312	
Nbre d'IVG totales (réponse des ES)	2064	64	120	269	374	347	890	
Taux réalisé		9,3%	7,4%	37,7%	17,6%	12,1%	21,7%	
Réponse au questionnaire		1	1	1	1	1	1	6

L'activité du GT du réseau (SF libérales, SF hospitalières, SF Coordinatrices, Centres de santé sexuelle, MFPF et REVHO) permet de remonter les difficultés du territoire et d'apporter si besoin des actions correctives. Par exemple, l'information de demandes d'IVG hors délais.

En 2025, le GT s'est réuni 2 fois les 5 mai et 24 novembre, on y comptait la participation de 15 professionnels



Qui a permis de mettre à jour la plaquette d'information et de créer une affiche dédiée aux usagers et de l'annuaire dédié aux professionnels. Les coordonnées des centres d'interruptions volontaires de grossesses (IVG), du Mouvement Français du Planning Familial (MFPF), ainsi que celles des centres de santé sexuelle (CSS), des professionnels

libéraux de ville qui pratiquent les IVG médicamenteuses, sont disponibles sur les annuaires public et professionnel bientôt téléchargeables sur le site MYPA

Des lignes directes IVG pour joindre les professionnels

CENTRES HOSPITALIERS PUBLICS

CHI Poissy St Germain en Laye	01.39.27.40.94
CH Mantes la Jolie	01.34.97.41.87
CH Rambouillet	01.34.83.77.21
CH Versailles	01.39.63.87.84

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Clinique St Germain	01.39.10.26.26
Hôpital Privé de Parly 2 – Le Chesnay	08.25.74.35.05
Hôpital Privé de l'Ouest Parisien	01.30.69.46.17

MÉDECINS DE VILLE - ANNUAIRE MYPA

www.mypa.fr

Des professionnels des Centres de Santé Sexuelle
(CSS ex CPEF)
N° vert 01 30 836 121



① N° vert national IVG du Mouvement Français du Planning Familial :
0800.08.11.11 (anonyme et gratuit)
du lundi au samedi de 9 h à 20 h
Site internet : <http://www.ivglesadresses.org/>



ivglesadresses.org
www.ivglesinfos.org

FLASH INFO REVHO



Enceinte,
Vous ne désirez pas
poursuivre votre grossesse



L'IVG

(Interruption Volontaire de Grossesse)

Des professionnels
peuvent vous aider

Réseau MYPA - CHI Poissy St Germain en Laye
20 rue Armagis
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tél: 06.72.59.63.29
contact@mypa.fr - www.mypa.fr



Le choix d'une IVG est un **CHOIX PERSONNEL** encadré par la loi.

Un entretien psycho-social avec une Conseillère Conjugale et Familiale vous sera proposé, il reste obligatoire pour les mineures

Si le praticien contacté ne pratique pas l'IVG, il doit vous orienter vers un autre praticien qui vous prendra en charge.

Seule la
FEMME CONCERNÉE
peut en faire la demande.

- Si vous êtes mineure et que vous ne souhaitez pas informer votre famille, contactez un Centre de Santé Sexuelle, le planning familial, un médecin, une sage-femme ou l'hôpital public.
- Depuis 2016, la Sécurité Sociale rembourse à 100% l'acte d'IVG et les examens complémentaires. Si vous n'êtes pas assurée sociale, contactez un Centre de Santé Sexuelle ou l'hôpital public.
- Depuis le décret du 19 février 2022:
 - La téléconsultation est possible partiellement ou complètement
 - Le délai de réflexion entre l'entretien psychosocial et l'acte est supprimé

Quand l'IVG est-elle pratiquée ?

En France, l'IVG est pratiquée avant la fin de la 14^{ème} semaine de grossesse, c'est-à-dire avant la fin de la 16^{ème} semaine après le début des dernières règles.

Comment réalise-t-on une IVG ?

Il existe 2 méthodes : la méthode médicamenteuse et la méthode chirurgicale. La méthode est choisie par la femme avec le médecin, en fonction de divers paramètres (terme de la grossesse, état de santé...).

IVG MÉDICAMENTEUSE, peut être pratiquée dans un Etablissement de Santé ou en ville dans un Centre de Santé Sexuelle, par un professionnel libéral conventionné médecin ou sage-femme.

La méthode comprend 2 prises de médicaments, séparées de 24 à 48 h.

Elle peut être réalisée en ville et en établissement de santé jusqu'à 7 semaines de grossesse (9 SA).

IVG INSTRUMENTALE ou CHIRURGICALE, peut être pratiquée dans un Etablissement de Santé ou en Centre de Santé.

Cette méthode consiste en une aspiration du contenu de l'utérus. Elle peut se faire sous anesthésie locale ou générale. Vous ressortirez le plus souvent le jour même.

Au moment de l'IVG, il vous sera prescrit selon l'acte pratiqué :

- Des médicaments contre la douleur
 - Une visite de suivi et/ou une échographie 15 à 21 jours après.
- La prescription d'une contraception vous sera proposée.

www.ivg.gouv.fr

Un bulletin estival spécifique à la prise en charge des IVG durant la période estivale 2025 a été largement diffusé, comme chaque année depuis 2016. Le réseau assure une permanence téléphonique d'orientation des patientes en difficulté.

14. Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO

Depuis 2012, un partenariat par convention entre les réseaux MYPA et REVHO a été établi, il a été retravaillé avec REVHO et les 7 DRSP IdF en 2025 au cours des réunions des 30 janvier et 17 février 2025.

En 2022, le CH Versailles a conventionné avec REVHO.

Le GT analyse chaque année les besoins de formations, IVG médicamenteuse, IVG chirurgicales sous AL et après 12SA, équipes d'accueil.

Les formations de REVHO sont proposées aux professionnels du réseau. Le réseau diffuse à ses adhérents les formations transmises par REVHO. Selon les besoins exprimés par les professionnels elles peuvent être organisées sur le territoire.

En 2025, 15 professionnels des Yvelines ont participé aux formations proposées par REVHO, contre 9 en 2024, 5 en 2023, 7 en 2022 et 1 en 2021.

THEME	PUBLIC	DATE
IVG médicamenteuse en ville	Médecins/sages-femmes	11/03/2025
		08/04/2025
		20/05/2025
		03/06/2025
	Total	4
	Internes	17/06/2025
		09/12/2025
	Total	2
	Personnel CSS/CDS	28/01/2025
		29/04/2025
	Total	2
	IVG médicamenteuse- Équipe(MSF-Pers d'accueil)	14/01/2025
	Total	1
Formation équipes hospitalières	Personnel hospitalier	01-02/12/2025
	Total	1
Formation IVG sous AL	Médecins Sages-femmes	02-03/04/2025
		06-07/10/2025
	Total	2
Formation par simulation	Équipe	16/09/2025
	Total	1
Formation de formateur.trices	Médecins Sages-femmes	21-22/11/2025
	Total	1
Formation échographie de datation	Médecins/sages-femmes	14/10/2025
	F.Théorique	
	Médecins/sages-femmes	18/11/2025
	F.Pratique/Simulation HF	
	Total	2
TOTAL	15 Sessions	15

Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Faire un état des lieux de l'offre de soins en IVG sur le territoire	Date du dernier état des lieux réalisé	2024	Enquête réalisée par REVHO en 2024 sur l'offre de soin régionale 2023 dans les ES publics et privés.
Organiser des parcours de prise en charge des femmes, en lien avec les acteurs de la ville et de l'hôpital, pour les femmes - n'ayant pas de facteur de vulnérabilité ; - ayant des vulnérabilités psychosociales	Nombre de parcours IVG coordonnés par le réseau	0	
	Nombre de nouveaux parcours formalisés dans l'année	0	
Organiser un circuit sur le territoire du réseau pour permettre la prise en charge des demandes d'IVG après 14 SA	Existence d'un protocole réseau (O/N)	N	
Encourager le développement de l'IVG instrumentale sous anesthésie locale	Nombre de sites proposant des IVG sous AL en ES	1	CH Versailles: 33 AL, soit 7,1% des IVG chirurgicales en 2025
	Nombre de sites proposant des IVG sous AL en ville (CDS)	0	
Encourager le développement de la pratique des IVG instrumentales en ES par les SF	Nombre d'Es proposant des IVG instrumentales par des SF	0	
Identifier des sites sur le territoire du réseau proposant la prise en charge des IVG après 12 SA	Nombre de sites proposant des IVG après 12 SA	4	Les CHIPS, CHV, CH MANTEset le CH Rambouillet. 160 IVG > 12SA, soit 9,05%. NR pour les CHIMM
	Nombre de sites proposant des IVG jusqu'à 16 SA	2	les CHIPS et CHV
Identifier les freins à l'accès à l'IVG sur le territoire afin de mettre en place des actions d'amélioration/simplification du parcours en ES	Nombre de sites identifiés dans l'année avec des freins à l'accès à l'IVG	1	1 ES privé HPP2 / Le CHESNAY
	Nombre de sites ayant bénéficié d'actions correctives	2	Le CHIPS et le CH Versailles
Développer des formations des professionnels du territoire, notamment en lien avec REVHO	Nombre de formations soutenues par le DSRP en lien avec l'IVG	0	15 professionnels formés par REVHO en 2025
	Nombre de formations IVG impliquant le réseau	0	
	Nombre de professionnels du territoire formés	REVHO	Indicateurs complétés par le réseau REVHO

**ORGANISER LES PARCOURS
DE SOINS ADAPTES AUX
ENJEUX NATIONAUX ET
REGIONAUX : ELABORER ET
DECLINER LE PARCOURS DE
SOINS DES FEMMES ET DES
ENFANTS EN FONCTION DE
L'OFFRE DE SOINS LOCALE,
NOTAMMENT EN REFERENCE
AUX PARCOURS DE SOINS
IDENTIFIES PAR LA HAS**

15. Organiser des parcours de prise en charge des femmes enceintes, en lien avec les acteurs de la ville et de l'hôpital, pour les femmes

- Pour les femmes n'ayant pas de facteur de vulnérabilité (Annexe 8)

En 2025, les protocoles de gradation des soins maternels et pédiatriques ont été mis à jour.

- Pour les femmes ayant des vulnérabilités psychosociales (Annexe 9)

- **Vulnérabilités psychiques :**

Depuis 2018, le réseau MYPA anime un groupe de travail dédié aux vulnérabilités psychiatriques. Ces travaux ont abouti à la création d'outils tels qu'un annuaire de ressources, plaquette d'information, flyer et fiche réflexe.

Un flyer récapitulant les ressources disponibles sur le territoire est accessible sur demande.

Le réseau MYPA est également impliqué dans plusieurs initiatives en lien avec les vulnérabilités psychiques, notamment :

- **Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité de l'ARS**

Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité du PTSM Nord : En 2025, il s'est réuni le 6 février, le 10 juin, puis pour effectuer le bilan des 5 ans du PTSM, ont suivi d'autres réunions les 24 juin, 9 septembre, 14 octobre, et 25 novembre 2025.

- **Le Groupe de travail « Vulnérabilités Psychiques » coordonné par le réseau MYPA :**

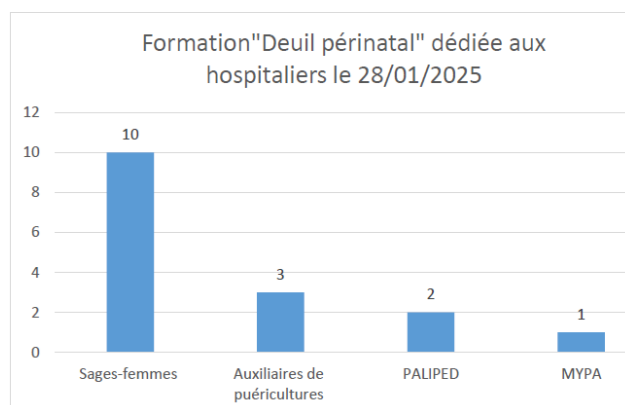
En 2025, le GT MYPA s'est réuni le 17 juin 2025 avec comme projet l'organisation d'une journée thématique avec présentation des structures, la mise à jour des fiches de chaque structure avec ajout des critères d'exclusion des structures.

Recensement complet des capacités d'accueil et des spécificités des structures d'Île-de-France avec cartographie si sectorisation ou non. Structure d'hospitalisation complète notamment (Service de Sarah Tebeka à Louis Mourier, KB, Bichat...).

- **Deuil périnatal**

Depuis 2022, les réseaux MYPA et PALIPED organisent des sessions de formations et d'informations conjointes. En 2024, les réseaux MYPA et PALIPED se sont rencontrés 2 fois (3 juillet et le 10 septembre) pour organiser une formation dédiée aux professionnels hospitaliers prévue le 28 janvier 2025.

Cette formation comptait 13 participants répartis comme suit :



- **Vulnérabilités sociales**

Le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) réseau MYPA s'inscrit dans l'organisation du suivi de grossesse dès le 1er trimestre pour toutes les femmes selon un protocole de gradation des prises en charge. Il reste support aux inscriptions tardives dans les 5 maternités publiques du réseau, des patientes en situation précaire dont le suivi de grossesse est généralement assuré par les sages-femmes de la PMI.

Dans les Yvelines, les 5 maternités publiques et une maternité privée proposent des Réunions de Concertations Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales (RCP MPS).

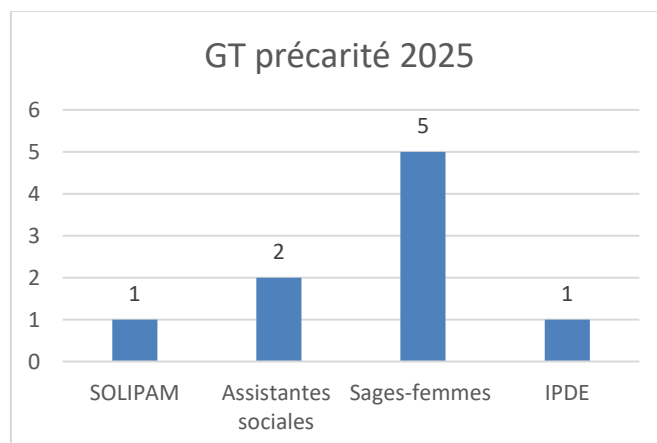
Par ailleurs, le réseau poursuit sa collaboration avec le réseau SOLIdarité Paris Maman (SOLIPAM) par convention depuis 2013. Depuis, la coordination participe aux GT SOLIPAM.

En 2025, une sage-femme coordinatrice du réseau MYPA a participé au GT SOLIPAM du 02/06/2025 et aux « 11èmes Rencontres SOLIPAM » qui ont eu lieu le 11/12.

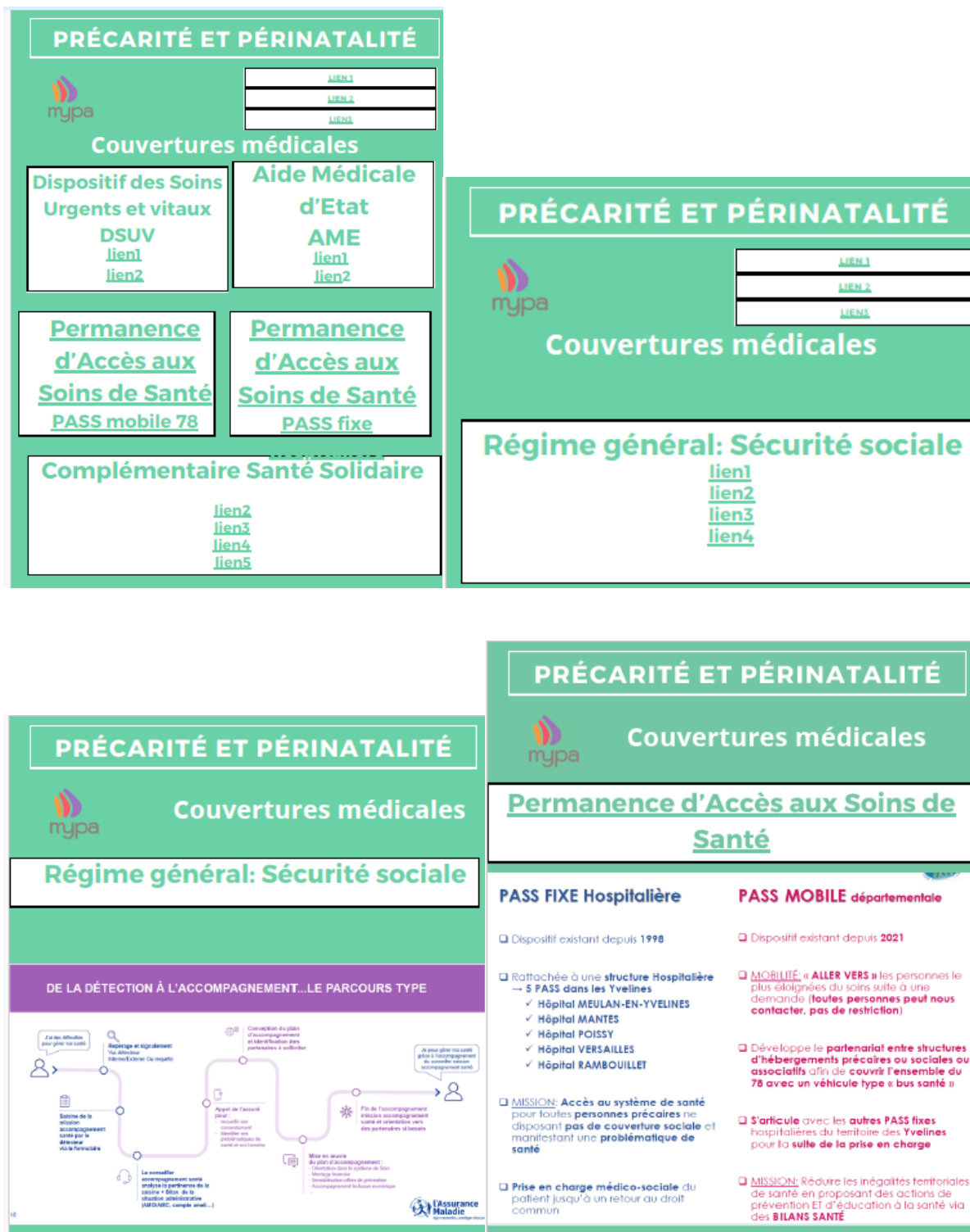
Le DSRP MYPA travaille également en étroite collaboration avec la DDARS78 sur cette thématique, en 2025 ils se sont réunis les 10 septembre et le 18 décembre 2025.

Une sage-femme coordinatrice a participé au séminaire régional des Unités d'Accompagnement Personnalisés (UAP) le 5 novembre 2025.

En 2025, le GT précarité créé en 2024, qui s'est réuni les 18 mars et 6 octobre. On y comptait 9 participations, réparties comme suit :



Le GT a permis la mise à jour de la fiche réflexe précarité :



PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



Couvertures médicales

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Référénts de la PASS				
	NOM	Prénoms	téléphone	mail
CHI POISSY / St-GERMAIN			01 90 37 50 62	
			01 90 37 46 35	
CHI MANITES	HAROUN	Alouane	01 94 97 43 12	alouane.haroun@chi-manites.com
	POURBAU	Prédérique	01 94 97 43 30 porte 02 23	predérique.pourbau@chi-manites.com
	MAITRE	Arath		arath.maitre@chi-manites.com
	BEYNEVILLE	Yveline		yveline.beyneville@chi-manites.com
CHI VOSGÈRES	Dr-BAUDOUIN	Marion	01 90 63 0704	marion.baudouin@chi-vosges.com
CHI RAMBOUILLET	LAURELLE	Marion	01 94 8578 04	marion.laurelle@chi-rambouillet.fr
CHI MEULAN / Les MUREAUX				

PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



HEBERGEMENT

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SIAO
115

[lien1](#)
[lien2](#)

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SIAO 78

[lien1](#)
[lien2](#)

Plateforme d'Accompagnement social à l'Hôtel PASH

PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



Accès aux soins

Protection Maternelle et Infantile

PMI

[lien1](#)
[lien2](#)

Maternités des 5 établissements publics

Référénts RCP MPS et Assistantes sociales

	Fonction	Nom et Prénoms	téléphone	mail
CHI POISSY / St-GERMAIN	SF	LEUNE Anne-Sophie	01 90 37 53 59	anne.sophie.leune@chi-poissy.com
	AS	LEROY Nathalie	01 90 37 54 09	nathalie.leroy@chi-poissy.com
CHI MANITES	AS	GOSUIS Aurélie	01 94 97 45 17	aurélie.gosuis@chi-manites.com
	SF	CLAUDON Lucile		lucile.claudon@chi-manites.com
CHI VERSAILLES	AS	FOLLAIN Adèle	01 39 63 92 55	adelle.follain@chi-versailles.com
	SF	CARLIER Aurélie	01 39 63 80 88	aurélie.carlier@chi-versailles.com
	AMA	BOURDET Caroline	01 39 63 78 19	caroline.bourdet@chi-versailles.com
CHI RAMBOUILLET	AS	OLIVIER Audrey	01 34 83 79 15	audrey.olivier@chi-rambouillet.fr
	GO	MÉJANIS Marie-France	01 34 83 78 78	marie-france.mejanis@chi-rambouillet.fr
	SF référente le vendredi	SCHWENCKE Roxie	01 34 83 77 15	roxie.schwencke@chi-rambouillet.fr
CHI MEULAN / Les MUREAUX	SF	BLACLET Kemy	01 30 22 40 63	kemy.blaclet@chi-meulan.com
	AS		01 30 22 44 72	
	AS	ENNUMI Monem	06 52 89 69 92	monem.ennumi@chi-meulan.com
HPOP	SF	HERPIN Camille	01 30 69 48 50	camille.herpin@chi-meulan.com
	SF			

PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



HEBERGEMENT

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO 78

Fiche Contacts SIAO 78

Directrice :	Mme Fany GENEIX	fany.geneix@orange.fr
TIS / Pôle Social :		
Chef de service :	M. Robin BOICHE	robin.boiche@orange.fr
Superviseur :	Mme Sophie BOREL	superviseur-115.siao78@orange.fr
Hebergement-Logement :		
Chiefs de service :	Mme Amélie DELCROIX	amelie.delcroix@orange.fr
Coordination :	Mme Nakiang POPANA	coordination-115.siao78@orange.fr
Observatoire :		
Chef de service :	M. Laurent THÉSEST	laurent.thevest@orange.fr

Fiche Contacts équipes SIAO78

Support SI-SIAO	
Demande d'assistance	115.siao78@orange.fr
Formation SI-SIAO	115.siao78@orange.fr
Hebergement-Logement	
Accueil :	115.siao78@orange.fr
Tel :	01 34 80 62 77
Dépenseur Fluide :	115.siao78@orange.fr
Dépenseur DASH :	115.siao78@orange.fr

Site web : www.siao78.fr

PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



Prise en charge Psychologique

Ressources yvelinoises

[lien1](#)
[lien2](#)
[lien3](#)

Psychologues hospitalières

	Nom et Prénom	téléphone	mail
CHI POISSY / St-GERMAIN	BURDET Alexandra	01 39 27 51 22	alexandra.burdet@ght-yvelinesnord.fr
	VERMAIN Laëtitia	01 34 97 40 00	laetitia.vermain@ght-yvelinesnord.fr
CH MANTES	CAUX Marine	poste 3335	marina.caux@ght-yvelinesnord.fr
CH VERSAILLES	ANDRON Elsa		sandron@ght78sud.fr
	De WAILLY Florence		fdewailly@ght78sud.fr
	TANCHOU Séverine	01 39 63 95 24	stanchou@ght78sud.fr
CH RAMBOUILLET		01 34 83 69 07	
CHI MEULAN / Les MUREAUX			
HPOP	LOUIS Eve-Marie	06 60 18 69 91	evamariecloups@gmail.com
Clinique St-GERMAIN	MALRAS Muriel	06 09 59 32 74	mmalras@clinique-sante.com

Ressource régionale

PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ



Autres ressources

[SOLIPAM](#)

[SOLIGUIDE](#)

[lien1](#)
[lien2](#)

Le GT a organisé une Matinale Médicale MYPA le 3 octobre 2025, dont le programme était le suivant :



INVITATION À LA MATINALE MEDICALE MYPA

J'ai le plaisir de vous convier à la matinale médicale MYPA qui se déroulera le :

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025
DE 10H À 12H
EN VISIOCONFÉRENCE
PRÉCARITÉ ET PÉRINATALITÉ

SOLIPAM (SOLIdarité Paris Maman)

Mme E. DUGEAI, Sage-femme coordinatrice

RCP MPS ou Staff MPS (Réunions de Concertation
Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales ou Staff Médico-
Psycho-Social: Une collaboration ville –hôpital

Mme AS. LEUNE, Sage-femme hospitalière

Mr R. CLERVOY, Sage-femme de PMI

UAP (Unité d'Accompagnement Personnalisé) au CH MANTES
Equipe de l'UAP du CH MANTES

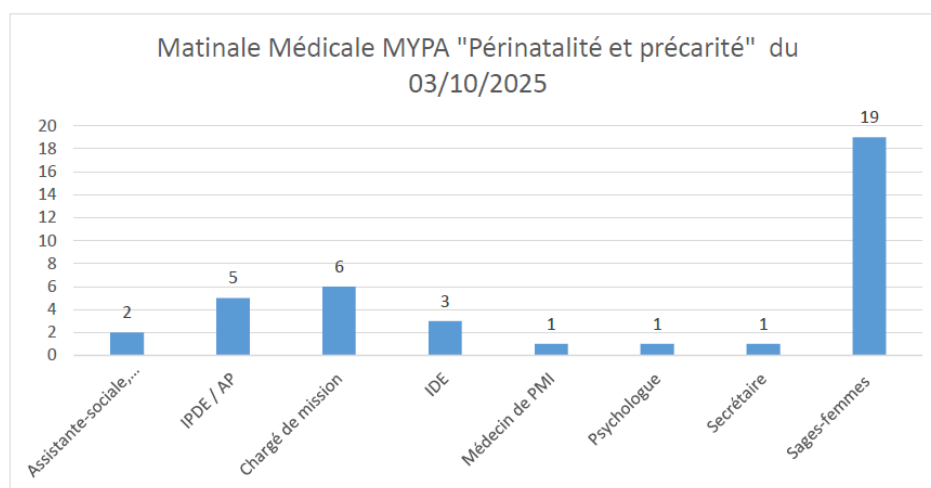
Hospitalisation de jour « Périnatalités et vulnérabilités »

Mme A. CARLIER, Sage-femme coordinatrice du CH VERSAILLES

Merci de votre participation

L'équipe de coordination MYPA

Cette MMM comptait 38 participants répartis comme suit :



- Pour les femmes ayant des pathologies de la grossesse (notamment diabète gestationnel, obésité, addictions, ...) (**Annexe 10**)

En 2025, 2 pathologies ont été abordées au cours de 2 Matinales Médicales MYPA :

- Le Diabète gestationnel, qui comptait 18 participants



J'ai le plaisir de vous convier à la matinale médicale MYPA qui se déroulera le :

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2025

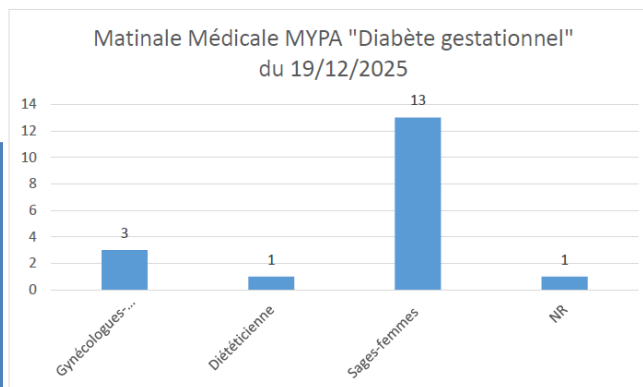
DE 10H À 12H

EN VISIOCONFÉRENCE

DIABÈTE GESTATIONNEL

■ Diabète gestationnel

Dr Z. ROSTANE, Gynécologue-obstétricien du CH MANTES



- Les pathologies vasculaires qui comptait 21 participants.



Le réseau MYPA a le plaisir de vous convier à la matinale médicale MYPA qui se déroulera le :

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

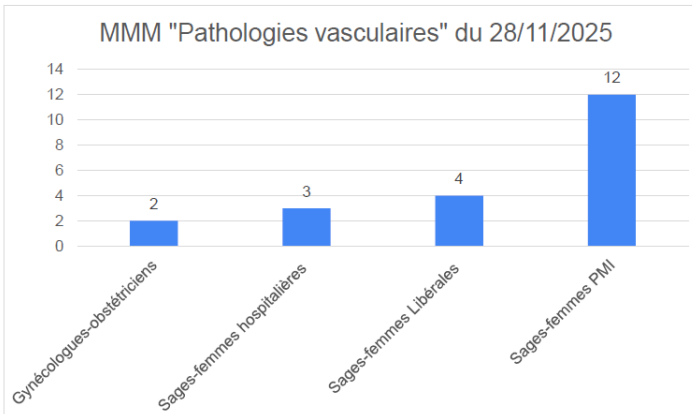
DE 10H À 12H

EN VISIOCONFÉRENCE

PATHOLOGIES VASCULAIRES PLACENTAIRES

- HTA gravidique
- Pré-éclampsie
- Eclampsie
- HELLP syndrome

Dr E. CESARIO Gynécologue-obstétricienne du CH RAMBOUILLET



- Addictions (**Annexe 11**)

Depuis 2013, le réseau est en lien avec le réseau DAPSA.

Depuis les coordinations des réseaux se rencontrent chaque année.

A ce jour aucun patient (femme ou nouveau-né) n'a été pris en charge par le DAPSA dans les Yvelines.

En 2023, le réseau MYPA a convié de DAPSA à présenter ses missions, prise en charge des addictions et des situations complexes, lors de la journée lien ville-hôpital du 1^{er} juin, et lui a facilité l'accueil :

- aux RCP MPS:
 - du CHI Poissy/ St-Germain
 - du CH Rambouillet
 - de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien
 - de la Clinique St-Germain

- au CH Versailles, où il a rencontré le médecin et la sage-femme référents de l'HDJ dédiée aux vulnérabilités
- aux professionnels de PMI :
 - du territoire des Boucles de Seine
 - au comité technique médical à St-Quentin où il a rencontré l'ensemble des médecins de PMI

Par ailleurs, de 2018 à 2025, le réseau MYPA a proposé une formation annuelle dispensée par le Dr Sarah COSCAS, Psychiatre en Addictologie dans le Service d'addictologie de l'Hôpital Paul Brousse de Villejuif/ Maternité du Kremlin Bicêtre. Les 7 sessions ont permis de former 64 professionnels.



Formation « Grossesse et addictions »

Les situations de femmes enceintes ou de mères consommant des substances psycho actives sont souvent préoccupantes pour les usagers comme pour les professionnels.

De nombreux soignants sont impliqués, sans se connaître parfois. Les femmes concernées parlent peu ou pas de leurs consommations. De nombreuses craintes sont portées par les uns et les autres, des complications médicales, sociales, psychologiques surviennent souvent. Et l'accompagnement de l'amont à l'aval de la naissance de ces couples et de leurs enfants est difficile.

C'est pourquoi le réseau MYPA propose une formation dont les objectifs sont :

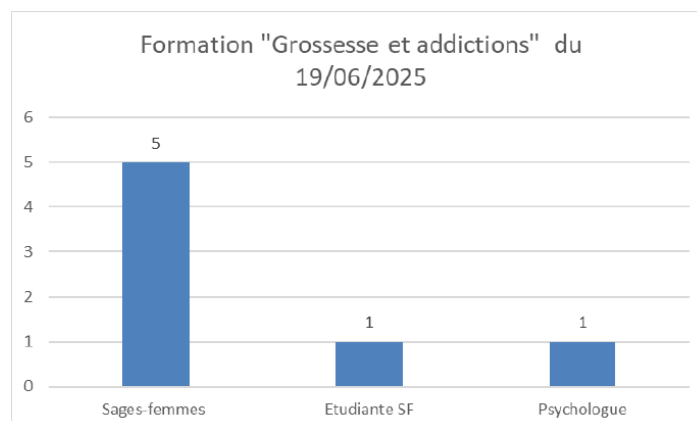
- améliorer le repérage et la prise en charge personnalisée des femmes enceintes ayant des conduites addictives et de leurs nouveau-nés,
- se sentir plus à l'aise pour aborder les consommations de substances psychoactives avec les femmes enceintes,
- connaître les effets des substances psychoactives sur la grossesse, le fœtus, le nouveau-né
- proposer un suivi pluridisciplinaire personnalisé aux femmes enceintes ayant des conduites addictives.

INTERVENANTE

Dr Sarah COSCAS : Psychiatre Addictologue Service d'addictologie de l'Hôpital Paul Brousse de Villejuif / Maternité du Kremlin Bicêtre

PROGRAMME

9h à 13h	Addictions : définitions, maladie neurobiologique, mécanismes psychopathologiques, Addictions au féminin Les substances psychoactives : tabac alcool cannabis cocaïne opiacés ... ✿ Les consommations à risques de dépendances ✿ Les différentes formes d'addiction ✿ Notion de dépendance, évaluation du degré de dépendance ✿ Les différentes substances psycho actives ✿ Orientations et prises en charge thérapeutique
13h à 14h	<i>Déjeuner libre</i>
14h à 16h	Les effets des produits sur la grossesse et le fœtus Alcool, tabac, cannabis, opiacés, cocaïne
16h à 17h	Comment aborder le sujet des addictions en maternité ?

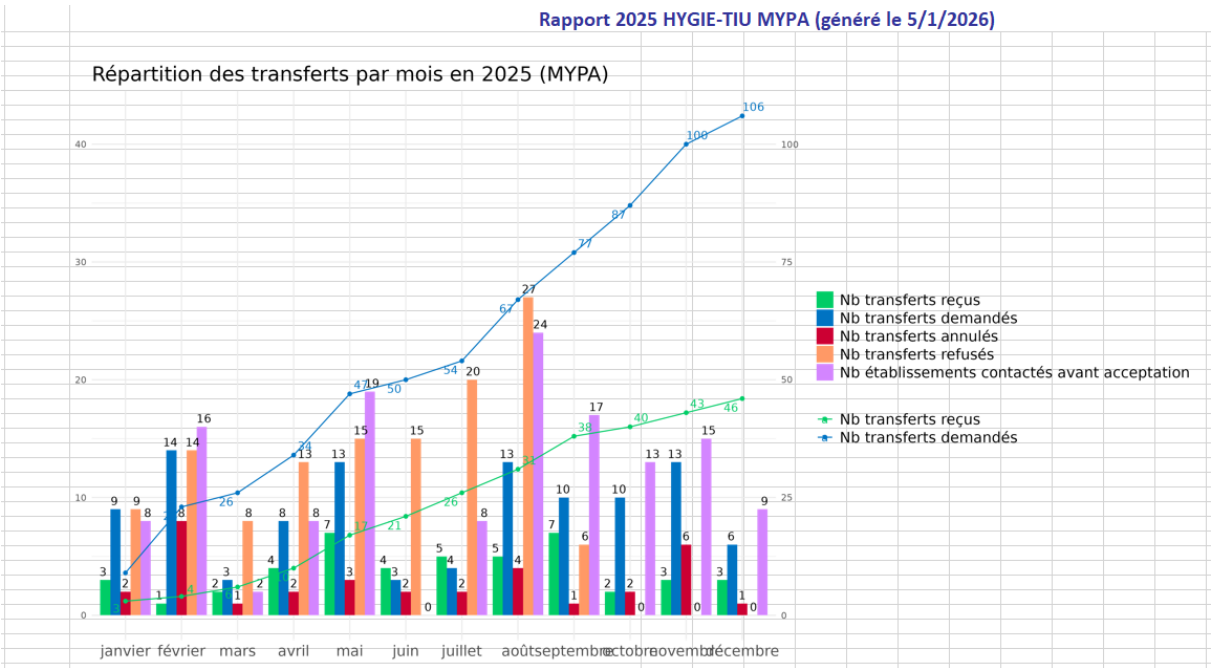


En 2025, les DRSP franciliens travaillent sur l’organisation d’une exposition itinérante dédiée au SAF et TSAF sur chacun des territoires. Ils se sont réunis les 19 mai, 18 juin et 8 septembre 2025.

16. Structurer les dispositifs de transferts in utero, postpartum et post natal pour chaque maternité du réseau (Annexe 12)

Depuis 2025, Hygie TIU a été transféré sur Santélien, tous les TIU doivent passer par la cellule afin de garantir une traçabilité exhaustive.

Nombre de TIU dans le réseau en 2025 : 106



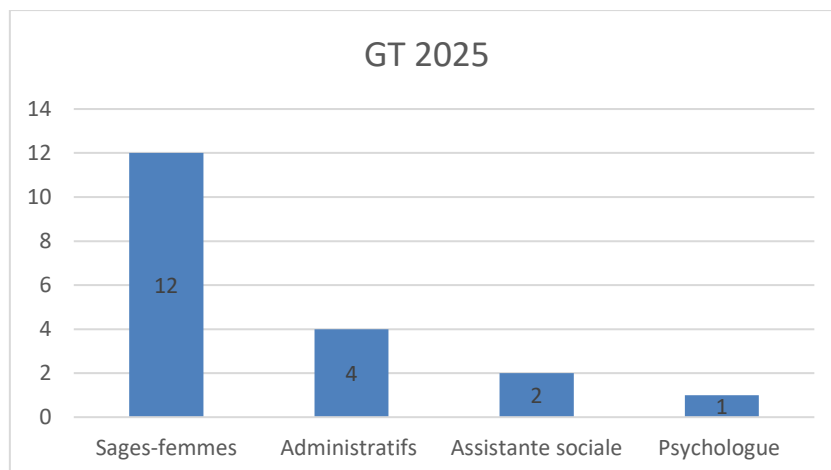
On compte 106 TIU en 2025, contre 136 en 2024, 134 en 2023, 177 en 2022, 200 en 2021 et 210 en 2020.

Les TIU ont diminué en raison de la baisse des naissances et de la capacité du type III et aux types II B à maintenir ses lits de maternités.

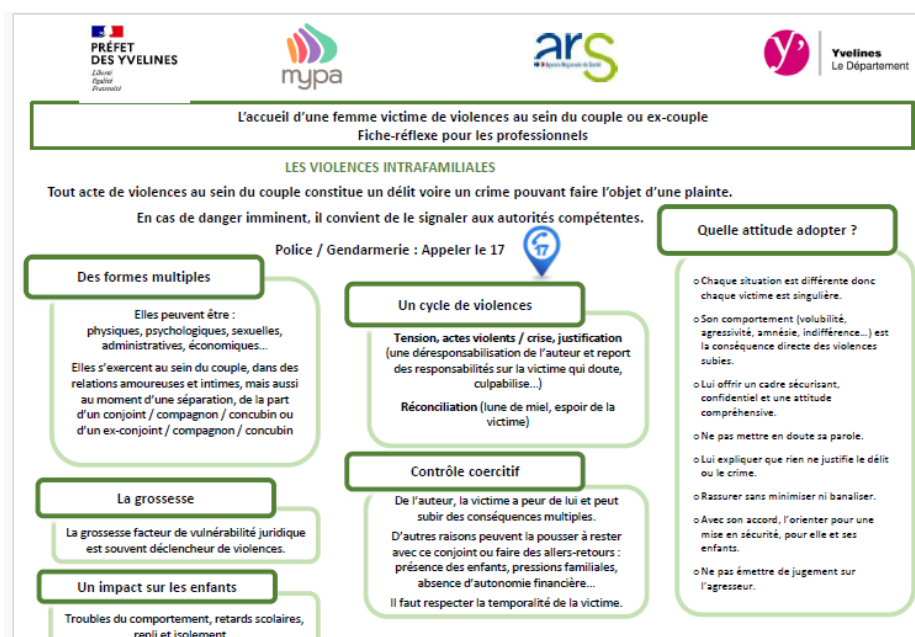
Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Contribuer à l'évaluation des transferts périnataux	Nombre de réunions avec participation du DSRP (commissions, analyses d'EI ou autres) centrées sur les transferts	2	Le 11/04/2025: réunions des SFC DSRP IdF avec les SF de la cellule de transfert. Le 27/05/2025: présentation du bilan TIU 2024 au DSRP MYPA.
	Nombre de TIU régulés hors cellule	1	
	Nombre de TIU régulés par la cellule TIU	105	
	Nombre de naissances outborn N-2	35	
	Nombre de revues de dysfonctionnement avec le SAMU/SMUR/cellule	0	

17. Accompagner les initiatives relatives au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences en période périnatale sur le territoire du réseau, notamment en lien avec les ES de référence du territoire Violences (Annexe 13)

Le GT dédié aux violences faites aux femmes se réunit 2 fois par an depuis 2016. En 2025, il s'est réuni les 2 juin et le 8 décembre, on y compte 19 participations réparties comme suit :



- Mettre à jour la fiche réflexe dédiée aux professionnels, document récapitulatif des ressources territoriales à solliciter selon les situations créées en 2018.



Vers qui orienter les femmes pour...

Une écoute et une orientation

Violences femmes info 3919
7j/7 et 24h/24

Centre de Santé sexuelle
Tél: 01 30 836 121

Une prise en charge globale dans la durée :
médicale, psychologique et sociale à la fois en
entretiens individuels et en ateliers de groupe
Maison des femmes CALYPSO
Accueil sur place ou par téléphone du lundi au
vendredi de 9h à 17h
01 30 01 67 63
www.lamaisoncalypso.com/
maisoncalypso.chp@ghs78sud.fr

Un accompagnement personnalisé

L'Écoute

- Accueil de jour départemental du lundi au
vendredi, avec une permanence jusqu'à 20h 2
lundi par mois
- Bus mobile dédié aux zones rurales
Tél : 06 10 407 407
Du lun. au ven. de 9h-30 à 16h-30
etincelle@chrs-equinox.fr
www.chrs-equinox.fr

Lieu écoute violences

Alternative
Accueil sur rendez-vous
Tél: 01 30 74 49 34
contact@alternative78.org
www.alternative78.org

Accueil et prise en charge globale des femmes et des enfants victimes de violence, santé et justice.

Women Safe and Children
Institut en Santé Génésique
Accueil téléphonique et physique sur RV du lundi
au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tél: 01 39 10 65 35
accueil@women-safe.org
www.women-safe.org

Mouvement Français du Planning Familial (MFPF)

Permanences d'accueil:
• sans RV les lundi et mercredi de 14h à 18h
• sur RV les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
Tél: 09 71 50 91 66
mfpf78@gmail.com
N° vert national: 0800 08 11 11
Plateforme téléphonique nationale du lundi au
samedi de 9h à 20h: Info IVG, contraception,
sexualité
www.planning-familial.org/fr/eplanning-familial-des-yvelines-78

Une information juridique et un accompagnement psychologique: associations agréées par le ministère de la Justice:

Centre d'information des droits des femmes et des familles CIOFF
78
Référé téléphone grave danger (TGD)
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h à
12h30
Tél : 01 30 74 21 01
ciouffdesyvelines@gmail.com / www.yvelines.cioff.info

France Victimes 78
Accueil téléphonique ou physique sur RV du lundi au vendredi
Tél : 01 30 21 51 89
contact@francevictimes78.fr / www.francevictimes78.fr

D.I.R.E (service d'aide aux victimes)

Accueil physique, téléphonique ou par mail sur RV du lundi au
vendredi
Tél : 01 30 44 19 87
dire.azv78@gmail.com / www.associationdire.fr

Ordre des Avocats des Yvelines

Palais de Justice de Versailles
Tél : 01 30 83 25 25
persia@avocats-versailles.com / accueil@avocats-versailles.com

Bureau d'aide aux victimes / Tribunal judiciaire

Accueil sans RV du lundi au vendredi
Tél : 01 39 07 36 99
bav@versailles.justice.fr
bav.versailles@gmail.com

Vers qui orienter les femmes pour...

Accueil de jour

L'Étoile
Accueil physique ou téléphonique sur RV du lundi au vendredi de
9h 17h sauf le mercredi de 9h à 20h30
Tél: 01 78 74 57 54 ou 06 58 52 25 98
miamanna@nouvelle-etole.org / flandrin@nouvelle-etole.org

Droit des victimes de violences morales intrafamiliales

AJC

Accueil physique, téléphonique ou par mail du lundi au vendredi
sur RV
Tél: 01 30 51 48 56
associations@ajc-orange.fr
www.ajc-violence.org

Accueil, écoute, accompagnement, hébergement, orientation

Dispositif FLORA

Accueil physique, téléphonique ou par mail sur RV du lundi au
vendredi
Tél: 01 34 90 89 71
flora@maine-confians.fr

Association référente du dispositif des bons taxi

IBS
06 25 13 54 04
irisbeynes@gmail.com

Police / Gendarmerie: Appeler le

17 ou le 112 (pour un téléphone portable), ou l'envoi d'un SMS au 114 reste la priorité

Lien chat: <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=lien+messagerie+chat+police+violences>

Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie <http://www.aniscg.org/>

Les services d'urgences hospitalières:

CHI Poissy/St-Germain :
01 39 27 51 18 (urgences adultes)
01 39 27 53 79 (urgences gynécologiques et obstétriques)
CH Mantes :
01 34 97 42 92 (urgences adultes)
01 34 97 41 49 (urgences gynécologiques et obstétriques)

CH Rambouillet : 01 34 83 78 45

CHI Meulan / Les Mureaux : 01 30 22 43 31 (urgences adultes)

01 30 22 41 92 (urgences gynécologiques et obstétriques)

CH Versailles : 01 39 63 93 77 (urgences adultes)

01 39 63 85 60 (urgences gynécologiques et obstétriques)

Urgences

Vers qui orienter les enfants...

Allo enfance en danger 119

Services sociaux et médicaux des services départementaux

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes CRIP
Tél : 01 39 07 74 30
crip@yvelines.fr

Protection Maternelle et Infantile (PMI)
Tél : 01 30 63 61 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Service social départemental
Tél : 01 30 63 68 36

Services de l'Éducation Nationale
Annuaire sur
www.ac-versailles.fr/dsden78

Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED)
Tél : 01 39 63 86 29
uaped.chv@ght78sud.fr
L'UAPED :
• Assure la coordination du parcours médico-judiciaire de l'enfant,
• A une mission départementale
• Est située au CH VERSAILLES

Qui contacter directement pour...

L'hébergement d'urgence
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) urgence
Tél : 01 39 72 97 59

Le conseil et la document

Mme Marielle SAVINA
Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
Tél : 01 71 59 55 51
marielle.savina@yvelines.gouv.fr

Délégation départementale d'aide aux victimes

Tél : 01 39 24 73 86 / 06 85 09 47 05
dipn78-pj-dpa-aide-victimes@interieur.gouv.fr

Correspondant gendarmerie Brigade départementale de protection des familles
bpf.gpd.78@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Urgences

Police / Gendarmerie : Appeler le 17 ou le 112 (pour un téléphone portable), ou l'envoi d'un SMS au 114 reste la priorité
Lien chat : <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=lien+messagerie+chat+police+violences>
Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie <http://www.anisce.org/>

Les services d'urgences hospitalières :

CHI Poissy/St-Germain : 01 39 27 51 18 (urgences adultes) 01 39 27 53 79 (urgences gynécologiques et obstétriques) CH Mantes : 01 34 97 42 92 (urgences adultes) 01 34 97 41 49 (urgences gynécologiques et obstétriques)	CH Rambouillet : 01 34 83 78 45 CHI Meulan / Les Mureaux : 01 30 22 43 31 (urgences adultes) 01 30 22 41 92 (urgences gynécologiques et obstétriques) CH Versailles : 01 39 63 93 77 (urgences adultes) 01 39 63 85 60 (urgences gynécologiques et obstétriques)
--	---

- Organiser la journée thématique « Violences et vulnérabilités » du 6 février 2025 :

La prévalence des violences sexuelles en France est considérable : selon l'enquête Virage (2015), 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie ; parmi eux, 3,7 % des femmes et 0,6 % des hommes ont subi une tentative de viol ou un viol. Les multiples enquêtes montrent la grande concentration de ces violences aux plus jeunes âges de la vie : plus de la moitié des violences sexuelles déclarées par les femmes et les deux tiers de celles déclarées par les hommes se produisent ou débutent avant 18 ans.

Le réseau MYPA est heureux de vous convier à la journée :

Violences et vulnérabilités

Le jeudi 6 février 2025

de 9 h à 17 h

Amphithéâtre de l'EFS
CH André Mignot
177, route de Versailles
78150 LE CHESNAY

Maternité en Yvelines et Périnatalité Active • CHI Poissy/St Germain en Laye •
20, rue Armagnac • 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 39 27 43 98 • 06 72 59 63 29 • contact@myapa.fr - www.myapa.fr

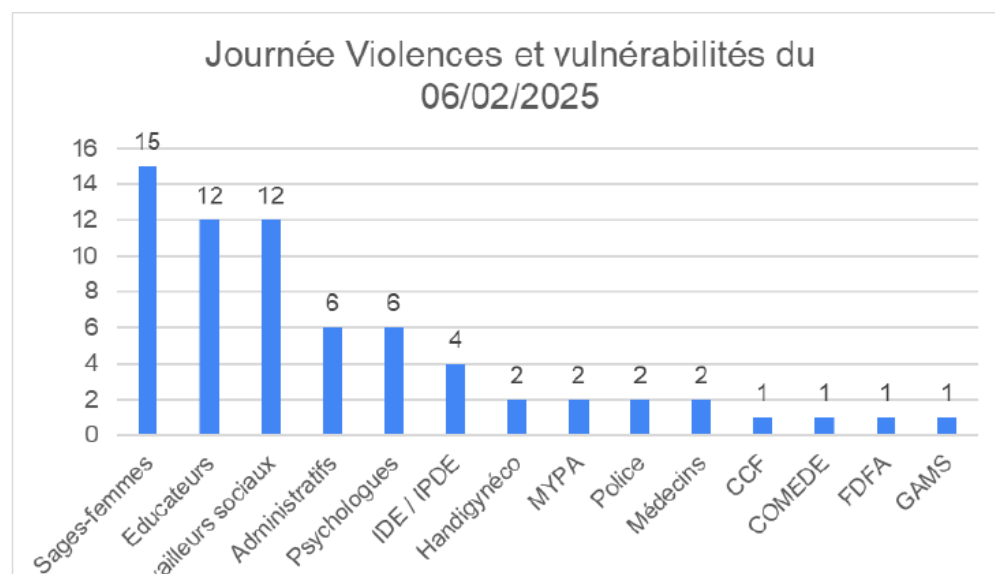
PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h	Accueil	
9h30	Contexte	Mme M. SAVINA, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité DDETS
		Patientes porteuses de HANDICAP
10h	HANDIGYNECO	Mme F. PERROTTE, Sage-femme coordinatrice et Mr B. VOUHE, Chef de projet
10h45	Femmes handicapées, citoyennes avant tout.	Mme C. RIALEN, Présidente del'Association FDFA
11h30	Association Les Dévalideuses	Intervenant de l'Association à confirmer
12h30	Déjeuner libre	

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

		Patientes issues d'un parcours migratoire
13h30	Parcours migratoire et violences: incidences sur la santé des femmes	Dre C. LEJOUBIOUX, COMEDE
14h15	Santé périnatale des femmes migrantes	Dre C. LEJOUBIOUX, COMEDE
15h	Interculturalité « mutilations sexuelles »	Mme Samia BONNAZ-OUVRIER, chargée de mission du GAMS
16h	Fin de la journée	

On y comptait 65 participants répartis comme suit :



La formation du 8 avril 2025 :



Repérage des femmes victimes de violences

En France, une femme sur dix déclare avoir subi des violences au cours de sa vie et tous les 2,5 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.

La mobilisation de chacun est donc essentielle : victimes, témoins ou professionnels de santé.

Les professionnels de la périnatalité ont une place primordiale dans le repérage, le recueil de la parole et l'orientation de ces femmes.

C'est pourquoi le réseau MYPA propose une formation dont les objectifs sont :

- Acquérir des compétences en Conduite d'Entretien
- Apprendre à recueillir la parole des femmes victimes de violences
- Apprendre à soutenir les potentialités et les compétences des femmes victimes de violences

INTERVENANTES

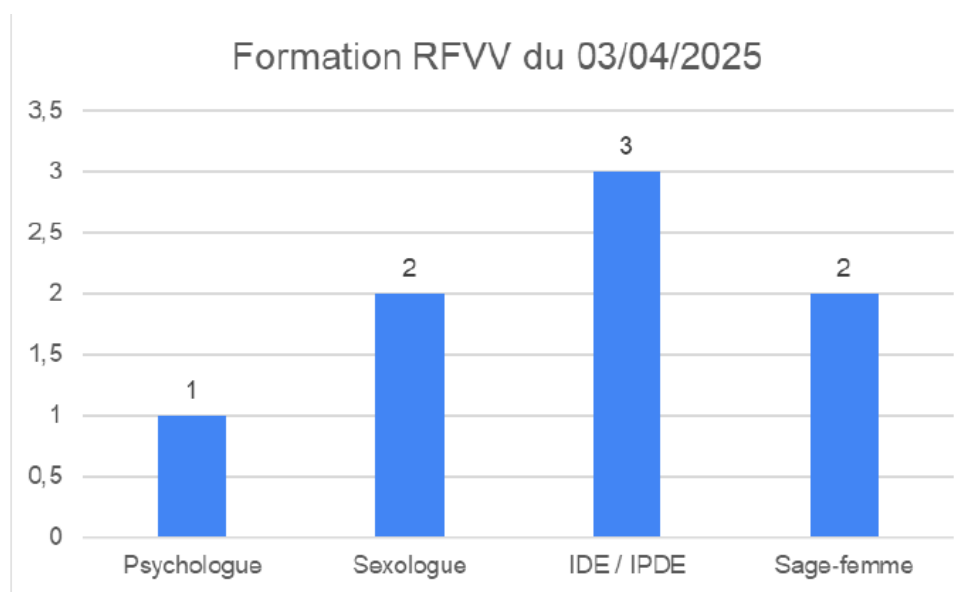
Mme Hélène SEGAIN : sage-femme formatrice (MIPROF : Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains)

Mme Carene PONTE : Juriste spécialisée en droit de la santé, responsable de formation

PROGRAMME

1. Définition des violences
2. Le cycle de la violence
3. Les conséquences
4. Les mécanismes neurobiologiques impliqués dans le traumatisme
5. L'entretien professionnel, le dépistage

A permis de former 8 professionnels :



Cette formation proposée depuis 2016 a permis de former 170 professionnels au total.

Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Participer à la sensibilisation des professionnels du champ de la périnatalité à la prise en charge des femmes victimes de violences	Nombre total d'actions autour des violences faites aux femmes (sensibilisation, formation, production d'outils) soutenues par le DSRP	4	Journée thématique (06/02); Formation RFVV (03/04); GT (02/06 et 08/10); MAJ fiche réflexe et référents violences des es publics
	dont nombre d'actions menées en faveur de la sensibilisation et de la formation au repérage et à la prise en charge des femmes victimes	2	Journée thématique (06/02); Formation RFVV (03/04)
	dont nombre d'actions menées en faveur de la production d'outils pour le repérage et la prise en charge des femmes victimes.	1	fiche réflexe et recensement des référents violences des es publics

18. Participer au développement de l'EPP obligatoire au sein du territoire du réseau, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (réalisation de l'EPP et organisation des prises en charge au décours) (Annexe 14)

L'entretien prénatal précoce individuel ou en couple est prévu dans le plan de périnatalité de novembre 2004 et dans la Loi de l'enfance de mars 2007 afin de repérer précocement les problématiques médico-psycho-sociales. Il est obligatoire depuis le 1er juillet 2020.

Les réseaux de santé ont pour mission d'aider à la généralisation de cet entretien, par l'information des patientes et des professionnels de santé, par l'organisation de la formation des sages-femmes et des médecins impliqués dans le suivi de grossesse ainsi que par la création d'outils de transmission, d'aide à l'orientation des patientes et de l'évaluation de l'EPP.

Actions de sensibilisation et de formation en 2023-2024

Un rappel sur le caractère obligatoire et la promotion de l'Entretien Prénatal Précoce a été effectué lors :

- de la journée **Lien Ville-Hôpital du 1er juin 2023 et du 27 juin 2024** ;
- de la journée des **Coordinatrices Sages-femmes et Puéricultrices des Yvelines le 26 novembre 2023** ;
- de la journée des **Hospitaliers Gynécologues Obstétriciens, Encadrant SF et IPDE le 27 septembre 2024**.

Lors des réunions sur les vulnérabilités psychiques en 2023 (13 janvier, 17 février, 1er juin, 23 mai), ce rappel a également été effectué. **Le 19 septembre 2023, la participation à la table ronde du PTSM nord a permis de présenter l'entretien prénatal et d'insister sur son caractère obligatoire.**

Une formation est organisée tous les deux ans.

- En 2022, le réseau avait mutualisé plusieurs formations en webinaire avec l'ensemble des réseaux de périnatalité franciliens.
- En 2023, ces webinaraires n'ont pas été reconduits, le réseau MYPA a organisé une formation sur son territoire, permettant de former 6 participants.
- **La formation prévue en 2025 est reportée en 2026.**

Données et audit sur les taux d'exhaustivité

Afin d'établir un taux d'exhaustivité des EPP réalisés dans les Yvelines, la base de données **CoNaissance78** a été consultée :

- **En 2024 : 5 484 EPP réalisés sur 14 281 naissances (38,4%) ;**
- **En 2023 : 32,4% ;**
- **En 2022 : 31,3%.**

L'enquête périnatale de mars 2021 annonçait un taux national de **36,5%**.

Un audit sur **24 heures** réalisé en 2022 sur l'ensemble du réseau MYPA a identifié plusieurs freins à l'EPP :

- Confusion entre EPP et consultation de grossesse habituelle,

- Refus par certaines patientes multipares,
- Contraintes de disponibilité pour un rendez-vous supplémentaire.

Stratégies d'amélioration

Une sensibilisation régulière est effectuée pour améliorer ce taux. Le réseau MYPA, en collaboration avec la CPAM et l'URPS SF, a organisé :

- **Un groupe de travail sur les sorties de maternité (2023)**, avec un webinaire pour sensibiliser les professionnels de la périnatalité et du secteur médical.
- **Des rencontres en 2024 sur tout le territoire des Yvelines (78), divisé en 4 secteurs :**
 - **11 janvier : Territoire de Versailles**
 - **16 janvier : Territoire de Rambouillet**
 - **6 février : Territoire de Poissy**
 - **27 février : Territoire de Mantes**

5 réunions de préparation ont eu lieu (**22/03, 25/03, 23/04, 29/04, 27/05**) et deux webinaires de finalisation les **25 et 30 avril 2024**.

Le parcours de périnatalité a été présenté et finalisé lors de la **journée Lien Ville-Hôpital du 27 juin 2024** et à la **journée des SF coordinatrices et cadres IPDE du 27 septembre 2024**.

En 2025, à la journée Lien Ville Hôpital du 26 juin, le Parcours périnatalité travaillé en collaboration avec la CPAM78 et les CPTS a été présenté : Point d'étape, accompagnement des maternités à l'utilisation des outils numériques et nouveautés Assurance Maladie par Aurélie Matry de la CPAM.

En 2025, MYPA a travaillé activement en collaboration avec la PMI et les CPTS sur l'amélioration du parcours périnatalité, avec un accent particulier sur l'Entretien Prénatal Précoce (EPP) et l'Entretien Post-Natal Précoce (EPNP). Plusieurs réunions ont été organisées tout au long de l'année pour approfondir ces thématiques et renforcer la coordination entre les différents acteurs de santé. Parmi ces rencontres, on peut citer celles du 7 mars, 18 mars et 9 avril, avec la CPTS Seine et Forêts, ainsi que celle du 16 avril avec la CPTS Grand Versailles.

Ce travail a conduit à l'organisation de deux webinaires majeurs. Le premier, présenté par MYPA et Peggy Kosmatov de la PMI, s'est tenu le 6 mai 2025 et portait sur le Parcours Maternité Ante et Post-natal Seine et Forêts, abordant les aspects de l'EPP et de l'EPNP dans le cadre du suivi des femmes enceintes et des jeunes mamans. Le deuxième webinaire, organisé le 16 septembre 2025, s'est concentré sur les acteurs de la périnatalité et était destiné aux professionnels libéraux.

Ces événements ont permis de renforcer la communication entre les libéraux, les PMI, les établissements de santé et le réseau périnatal, afin que les actions de chacun soient mieux comprises et coordonnées dans le but d'améliorer la prise en charge périnatale.

Outils de communication

Le réseau MYPA doit poursuivre la promotion de l'EPP pour maximiser son accès aux patientes et assurer leur orientation vers les professionnels ressources si besoin.

Pour cela, **deux plaquettes d'information**, une destinée aux usagers et l'autre aux professionnels de la périnatalité, sont mises à jour annuellement depuis leur création en 2014. **Elles sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.mypa.fr depuis juillet 2020.**

Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Participer au développement de l'EPP obligatoire au sein du territoire du réseau, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (réalisation de l'EPP et organisation des prises en charge au décours)	Nombre d'actions de promotion de l'entretien prénatal précoce et de l'entretien post-natal précoce coordonnées par le DSRP (total) :	3	Journée lien ville-hôpital du 26/06/2025. 2 webinaires (PMI -CPTS- MYPA) les 06/05/2025 et 16/09/2025.
	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un EPP sur le territoire	9427	Données OPEN DATA 2024, soit 56,4%
	Nombre de femmes ayant bénéficié d'un EPNP sur le territoire	3068	Données OPEN DATA 2024, soit 18,4%

19. Développer des actions de repérage et prise en charge de la dépression maternelle, notamment en postpartum, par des actions de formation des professionnels et par des actions de sensibilisation des acteurs et du public (Annexes 15)

Depuis plusieurs années, le réseau MYPA anime des groupes de travail dédiés aux vulnérabilités psychiatriques (depuis 2018), aux violences faites aux femmes (depuis 2017) et aux addictions (depuis 2013). Ces travaux ont abouti à la création d'outils tels que des annuaires de ressources, plaquettes d'information, flyers et fiches réflexes.

Le réseau MYPA est également impliqué dans plusieurs initiatives en lien avec les vulnérabilités psychiques, notamment :

- **Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité de l'ARS**
- **Le Groupe de Travail Santé mentale et Périnatalité du PTSM Nord** : En 2025, il s'est réuni le 6 février, le 10 juin, puis pour effectuer le bilan des 5 ans du PTSM, puis 24 juin, 9 septembre, 14 octobre, et le 25 novembre.
- **Le Groupe de Travail "Vulnérabilités Psychiques"**, coordonné par le réseau MYPA s'est réuni le 17 juin 2025 avec comme projet l'organisation d'une journée thématique avec présentation des structures, la mise à jour des fiches de chaque structure avec ajout des critères d'exclusion des structures.
 - Recensement complet des capacités d'accueil et des spécificités des structures d'Île-de-France avec cartographie si sectorisation ou non. Structure d'hospitalisation complète notamment (Service de Sarah Tebeka à Louis Mourier, KB, Bichat...).
- **En 2025, MYPA a répondu avec succès à l'appel à projet AMI-DDARS** pour structurer un parcours coordonné de prise en charge de la dépression post-partum (DPP) dans les Yvelines. Avant l'acceptation de ce projet, le dépistage de la DPP dans les maternités se faisait de manière hétérogène dû au manque de ressources humaines essentiellement. Ce dépistage, bien qu'utile, souffrait de certaines limites, notamment le manque de moyens pour assurer un suivi post-dépistage efficace et la difficulté à orienter les patientes vers les ressources adaptées, rendant la prise en charge inégale d'une maternité à l'autre.

Grâce à l'appel à projet accepté, MYPA va désormais déployer un parcours coordonné pour la DPP, qui inclut un dépistage systématique avec l'EPDS pour toutes les femmes avant leur sortie de maternité, accompagné d'une cotation systématique et d'une orientation rapide en fonction du score. Les maternités bénéficieront d'un soutien renforcé par une sage-femme coordinatrice dédiée, chargée de garantir la mise en œuvre du protocole, le suivi des patientes et la collecte des données. Ce système vise à sécuriser le parcours de

soins, en assurant que chaque femme dépistée bénéficie d'une prise en charge appropriée et rapide.

Le projet prévoit également une formation continue pour les professionnels de la périnatalité, afin de renforcer leurs compétences en matière de dépistage, d'orientation et d'accompagnement des patientes.

VOLET FORMATION

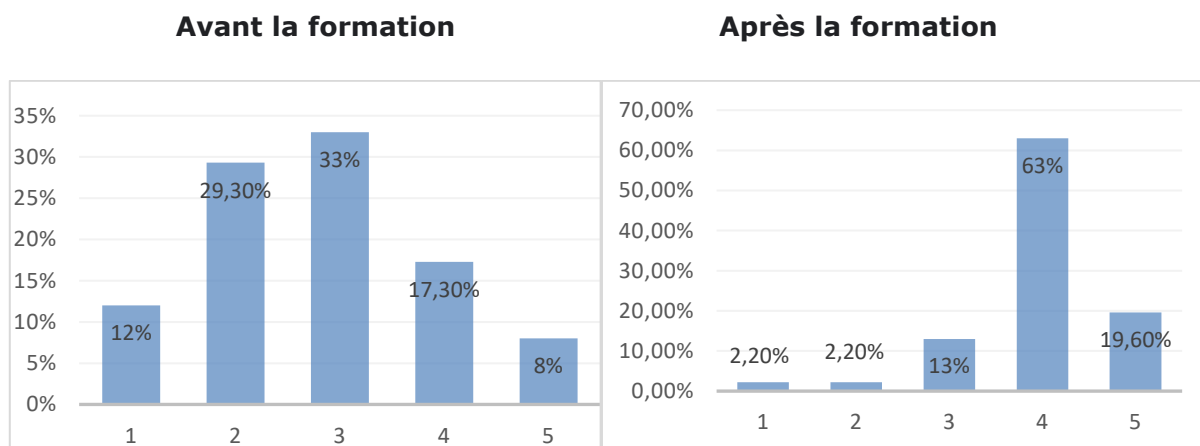
➤ Modification des évaluations pré et post formation pour les prochaines formations.

- Mise à jour des questionnaires et validation
- Homogénéisation permettant de mesurer et de comparer leurs connaissances avant et après la formation

Les questionnaires ont pour but d'évaluer les connaissances avant et après la formation.

Questionnaires cf annexe AMI

Question 9 : Sur une échelle de 1 à 5, où 1 = Pas du tout à l'aise et 5 = Très à l'aise, dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour dépister une patiente à risque de DPP ?

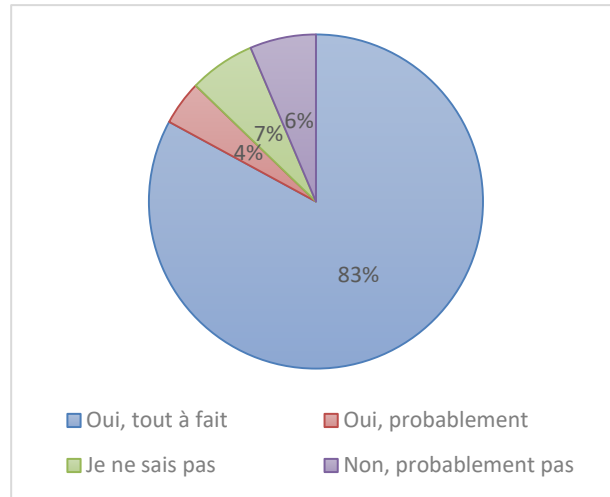


On constate que les participants se sentent plus à l'aise après la formation pour dépister une patiente à risque de DPP

➤ Questionnaire sur l'évaluation de la formation (cf annexe AMI)

Ce questionnaire a pour but d'améliorer la qualité des formations.

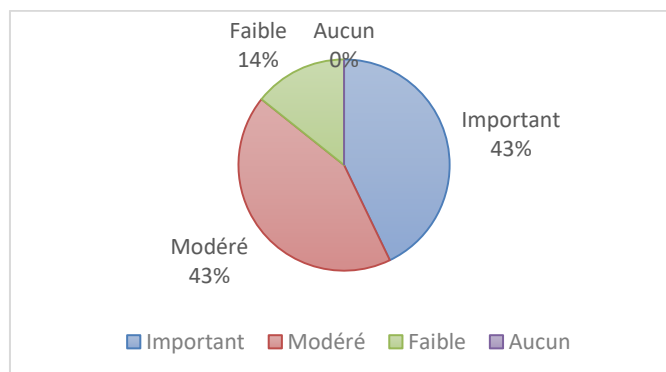
Question : Recommanderiez-vous cette formation à un(e) collègue ?



83% des participants recommandent la formation

➤ Questionnaire Post-Formation à 3 mois (cf Annexe AMI)

Ce questionnaire a pour but d'évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles



On constate que la majorité des participants déclare un impact modéré à important sur leurs pratiques professionnelles

➤ Bilan des formations

Mise en place des formations sur la DPP dans les maternités des Yvelines et en partenariat avec les CPTS depuis mai jusqu'en décembre 2025.

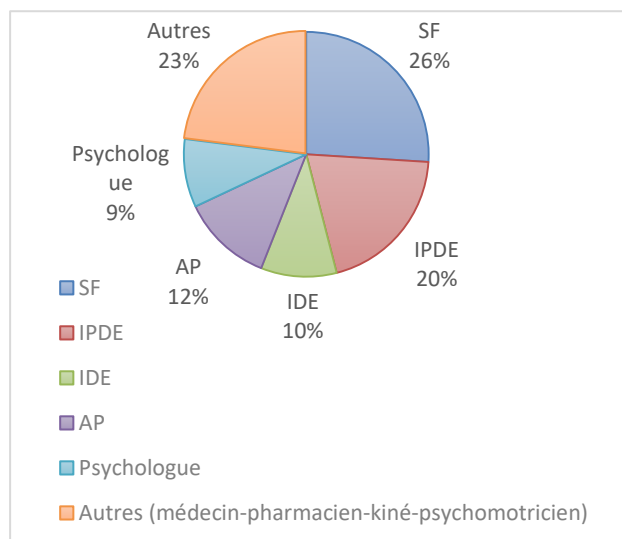
A ce jour **10 sessions** ont été réalisées au sein des 7 structures hospitalières des Yvelines et en collaboration avec les CPTS de Grand Versailles, Seine et Forêt et Boucle de Seine.

Au total **96 personnes** ont participé à la formation DPP du réseau MYPA.

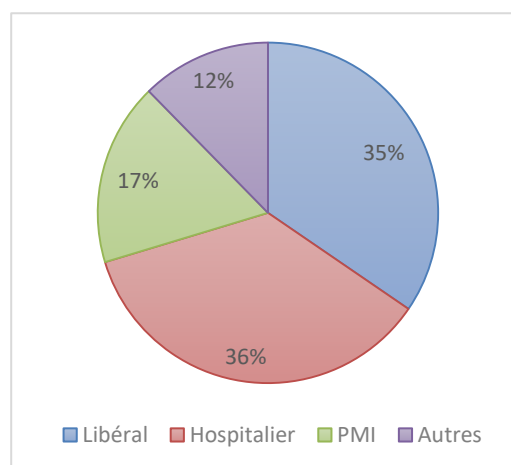
Les formations ont eu lieu le :

CPTS gd Versailles	27/05/2025	12
CH mantes	05/06/2025	4
CPTS gd Versailles	01/07/2025	18
HPOP	03/07/2025	8
CPTS Seine et Foret PMI	05/09/2025	4
CPTS Boucles de Seine	04/11/2025	15
HPOP	07/11/2025	14
Parly II	13/11/2025	6
CHIMM	25/11/2025	5
Parly II	16/12/2025	10

REPARTITION DES PROFESSIONS



REPARTITION HOSPITALIER/LIBERAL



PRESENTATION DU PROJET AUX MATERNITES DES YVELINES

1. Présentation du projet

Présentation en tant que sage-coordinatrice du projet et interlocutrice principale.

Présentation du projet à l'aide d'un support PowerPoint, détaillant les actions à mener et les objectifs.

2. Échange et questions

Les échanges ont porté sur les modalités pratiques de mise en œuvre du projet. Réponses aux questions.

Des précisions ont été apportées sur le rôle de chaque professionnel dans le dépistage et la transmission des informations, ainsi que sur les supports à utiliser.

3. Prochaines étapes

Accord de principes pour organiser des rendez-vous pour récupérer les EPDS tous les moins au sein de l'équipe et d'ajuster le protocole si besoin

Cf Annexe AMI CR des présentations aux maternités

4. Conclusion

Il y a une disparité dans la distribution de l'EPDS au sein des maternités. Il n'y a pas de cotation systématique et donc pas d'orientation immédiate proposée aux patientes. Le score de l'EPDS n'est pas toujours noté dans la lettre de liaison.

MISE A JOUR DE L'ECHELLE D'EDIMBURGH (EPDS)

Envoi aux maternités du questionnaire (EPDS) avec l'ajout des questions pour les professionnels de santé et la fiche d'information pour les patientes avec l'annuaire ressource.

Cf Annexe AMI EDPS et la fiche explicative

ANNUAIRE RESSOURCE « RESEAU MYPA »

Depuis octobre 2025, **cinq psychologues** ont signé la charte et adhéré au réseau. Sur les villes de Saint Germain en Laye, Maison Laffitte et Trappes.

La maison de santé l'Etoile à Poissy et Chambourcy, propose des consultations psychologiques gratuites aux patients. Adressage par ordonnance, bilan psychologique et suivi si nécessaire - 10 séances prises en charge pour des pathologies "légères" puis réévaluation avec le médecin prescripteur pour prolonger de 10 séances plus spécialisées. Charte signée par la psychologue en libéral qui exerce dans le centre de santé.

Le CMPEA enfants et adolescents des Mureaux (service dans le CHIMM) adhère au réseau. Il est composé deux psychologues, une infirmière et une psychomotricienne.

Le CMPI de Mantes la Jolie.

AFFICHE SUR LA DEPRESSION DU POST PARTUM

Afin de sensibiliser les patientes à la DPP et à l'existence d'un auto-questionnaire, création d'une affiche afin de la mettre en place dans les espaces de consultation dans les maternités des Yvelines.

Cf Annexe AMI

Par ailleurs, MYPA a eu de nombreuses réunions avec la CPTS Boucle de Seine pour réfléchir à différentes communications sur la DPP à destination des professionnels et des usagers :

Dans le cadre de l'accompagnement des actions autour de la Dépression Post-Partum (DPP), le réseau MYPA a collaboré sur plusieurs initiatives prévues

- 30 juin 2025, le 2 septembre 2025 et le 13 octobre 2025.

Cf Annexe AMI CR du 13 Octobre

Entretien Post-Natal Précoce

L'Entretien Post-Natal Précoce a été présenté et validé lors d'un Conseil Médical et Scientifique.

Entre 2014 et 2024, six sessions de formation ont été organisées (2014, 2015, 2017, 2020, 2022 et 2024), permettant de former 85 sages-femmes, dont 16 issues de la PMI. Le réseau MYPA assure ces formations en alternance, proposant une année sur deux une session dédiée à l'Entretien Post-Natal et l'autre à l'Entretien Périnatal Précoce.

Dans le domaine de la physiologie, la sage-femme libérale qui a accompagné la patiente lors de la préparation à la naissance et à la parentalité reste la référente privilégiée pour assurer le suivi du couple mère-enfant après la sortie de la maternité.

Tout au long de 2024, le réseau MYPA renforce son engagement en collaboration avec la CPAM78, l'URPS SF d'Île-de-France, les CPTS des Yvelines, ainsi que l'ensemble des professionnels de ville, d'hôpital et des PMI, en travaillant à l'amélioration du Parcours Périnatalité (cf. section sur l'EPP).

Enfin, les sept DRSP franciliens ont organisé le 26 novembre 2024 un webinaire régional « Entretien Post-Natal Précoce », qui a réuni 175 participants, dont 24 professionnels MYPA (1 IPDE et 23 sages-femmes).

En 2025, MYPA a collaboré activement avec la PMI et les CPTS pour améliorer le parcours périnatalité, en mettant un accent particulier sur l'EPNP et l'EPP. Plusieurs réunions ont été organisées pour approfondir ces sujets et améliorer la coordination entre les différents acteurs de santé. Parmi celles-ci, on retrouve les réunions des 7 mars, 18 mars et 9 avril avec la CPTS Seine et Forêts, ainsi que celle du 16 avril avec la CPTS Grand Versailles.

Ce travail collaboratif a permis l'organisation de deux webinaires :

- **6 mai 2025** : Webinaire sur le Parcours Maternité Ante et Post-natal de Seine et Forêts, avec un focus sur l'EPP et l'EPNP, et le suivi des femmes enceintes et jeunes mamans.
- **16 septembre 2025** : Webinaire sur les acteurs de la périnatalité, destiné aux professionnels libéraux.

Ces événements ont renforcé la communication entre les libéraux, les PMI, les établissements de santé et le réseau périnatal, facilitant ainsi une meilleure coordination des actions et une prise en charge périnatale plus efficace.

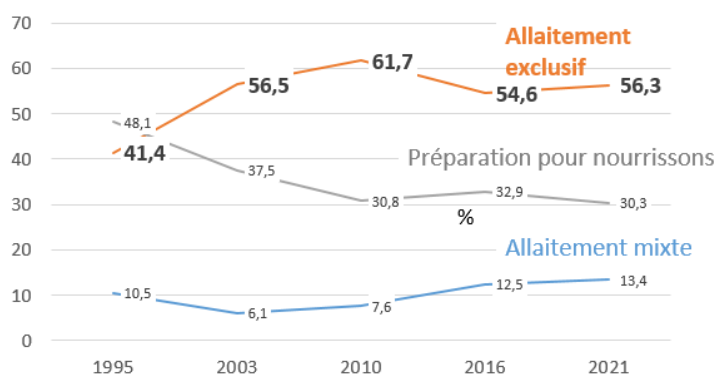
20. Participer à la mise en œuvre d'actions de promotion, d'accompagnement et de soutien de l'allaitement maternel, notamment en contribuant à la ligne d'écoute régionale (Annexe 16)

L'Enquête Nationale Périnatale de 2021 a été publiée et indique les résultats suivants :

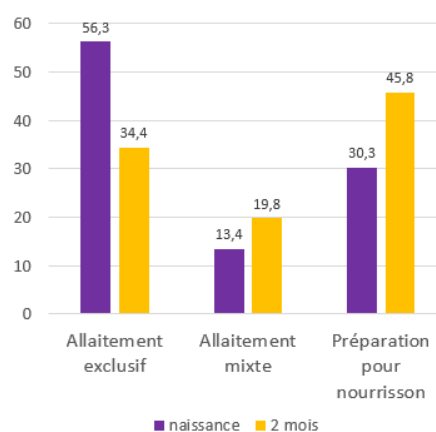
Alimentation de l'enfant



Enquête Nationale Périnatale

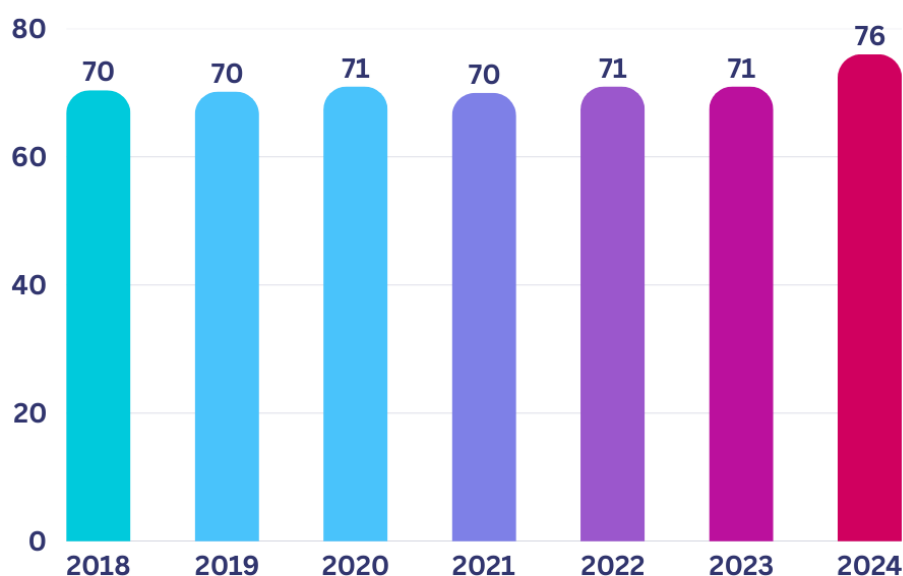


A la naissance



En 2024, le taux d'allaitement maternel sur le territoire du 78 était de 76%, donc supérieur aux années antérieures.

TAUX D'ALLAITEMENT SUR LE 78 (%)



En 2025, le GT « allaitement » du réseau, créé en 2013, reste actif et propose différentes actions autour de ce sujet. Il diffuse régulièrement les informations pour les professionnels de la ville et de l'hôpital.

Cette année, le GT s'est réuni deux fois (19/05 et 01/12 en visioconférence) pour :

- Présenter le livret d'informations sur l'allaitement maternel du réseau MYPA avec un QR code permettant d'accéder à nos ressources en ligne et à jour ;
- Rappeler l'intérêt d'adhérer au réseau MYPA ;
- Mettre à jour l'annuaire des personnes ressources en allaitement maternel ;
- Vérifier le contenu dédié à l'allaitement maternel sur le site internet MYPA ;
- Diffuser les informations à propos du dispositif « SOS allaitement IDF » notamment la partie réservée dans le carnet de santé (erreur de numéro faite par le CD78 lors de l'édition) ainsi que la formation pour devenir écoutante ;
- Organiser une action de grande ampleur sur le territoire lors de la SMAM 2025 ;
- Evoquer les perspectives 2026 avec l'organisation d'une journée allaitement.

L'année a été marquée par la création d'un sous-groupe de travail pour l'élaboration d'un support unique du réseau MYPA sur l'allaitement maternel. Le sous-groupe s'est réuni les 10/01 et 24/01 pour déterminer le nouveau contenu. A la suite de la diffusion du livret d'informations sur l'allaitement maternel, ce tout nouveau support a remporté un franc succès notamment auprès des professionnelles de PMI qui l'ont rapidement adopté et utilisé pour les mères. Ce livret présenté sous forme de triptyque a été réactualisé afin de répondre aux besoins et à l'utilisation des centres de PMI et de leur public.



**Livret
d'informations
sur
l'allaitement
maternel**




Vous attendez un bébé et vous vous interrogez sur l'allaitement ?

Que vous envisagiez d'allaiter ou non, il est important de vous informer dès la grossesse sur les différentes options qui s'offrent à vous afin de faire le choix le plus adapté à votre situation, vos envies et vos besoins. L'allaitement maternel est un choix personnel et intime, et le meilleur choix est celui qui vous permettra de vous sentir bien et de favoriser le bien-être de votre bébé.

L'OMS et le Programme National Nutrition Santé recommandent un allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois.

Cependant, même un allaitement de courte durée est bénéfique pour vous et votre enfant.

Les bénéfices



Le lait maternel est un aliment gratuit, pratique, naturel et écologique. Il couvre les besoins nutritionnels de votre bébé et sa composition s'adapte à ses besoins au fil de la journée et au cours des mois.

Le lait maternel favorise une bonne digestion. Il protège contre les infections et les allergies pendant l'enfance, et aide à prévenir certaines maladies à l'âge adulte, comme le diabète et l'obésité.

L'allaitement aide l'utérus à reprendre sa place plus rapidement après l'accouchement. Il réduit les risques de certains cancers, comme ceux de l'ovaire et du sein. Il prévient l'anémie en retardant le retour des règles.

L'allaitement favorise un contact physique privilégié, essentiel pour le lien et la sécurité affective.

Quelques positions d'allaitement



BN
« Biological Nurturing »
la plus recommandée
et la plus simple

Votre bébé est installé ventre contre ventre, dans une position naturelle qui lui permet de se guider instinctivement vers le sein



Madone

Votre bébé est installé ventre contre ventre, avec son corps soutenu par votre bras et sa tête par votre avant-bras



Ballon de rugby

Votre bébé est installé sur votre côté, flanc contre flanc, avec sa tête soutenue par votre main et son corps par votre bras



Allongée sur le côté

Vous êtes allongée sur le côté, votre bébé couché face à vous



Madone inversée

Votre bébé est installé ventre contre ventre, mais cette fois-ci, sa tête est soutenue par le bras du côté opposé à celui où vous allaitez

L'installation est essentielle pour un allaitement confortable et efficace.

Une bonne position permet d'éviter des complications comme les crevasses.



Les interrogations

Est-ce que j'aurai assez de lait ?
Il est très rare de manquer de lait. Une fois l'allaitement bien démarré, votre bébé tétera fréquemment et efficacement, la production de lait sera maintenue.

Mon lait sera-t-il assez nourrissant ?
Le lait maternel s'adapte parfaitement aux besoins de votre enfant.

L'allaitement fait-t-il mal ?
Il est possible de ressentir une certaine sensibilité des mamelons la première semaine, mais cela disparaît rapidement. Si une gêne persiste ou une douleur apparaît, il est nécessaire de faire appel à un professionnel de l'allaitement.

Je fume, est-ce incompatible avec l'allaitement ?
Il est préférable de ne pas fumer, mais l'allaitement reste bénéfique pour votre bébé. Quelques conseils : réduisez au maximum votre consommation, fumez dehors et attendez au moins 2 heures après avoir fumé avant de donner le sein.

Est-ce que l'allaitement abîme les seins ?
C'est la grossesse qui modifie les seins. Néanmoins, il est conseillé de porter un soutien-gorge adapté.

J'ai des petits seins/mamelons plats, vais-je réussir à allaiter ?
La taille n'influence pas la production de lait. Des solutions existent en cas de difficultés liées à la forme des mamelons.

Je ne pourrai peut-être pas allaiter longtemps. Est-ce que ça vaut la peine de commencer ?
Un allaitement, même de courte durée, a des bienfaits pour la santé de votre bébé et la vôtre. Allaitement et reprise du travail sont compatibles, n'hésitez pas à vous renseigner.

Pour plus d'informations, vous pouvez faire appel à un professionnel de l'allaitement.

Les ressources

« Le guide de l'allaitement maternel » de Santé Publique France, disponible gratuitement sur internet, donne de nombreuses informations utiles concernant l'allaitement maternel. De nombreuses autres ressources sont à votre disposition pour vous soutenir tout au long de votre parcours d'allaitement. N'hésitez pas à vous tourner vers les structures et professionnels suivants :

- Le numéro vert SOS allaitement Île-de-France : 0 800 800 315
Un service gratuit, d'écoute et de conseils pour toute question relative à l'allaitement.
- Les maternités : Certaines proposent des consultations en allaitement.
- Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Ils proposent des consultations d'allaitement gratuites.
- Les consultants IBCLC (International Board Certified Lactation Consultant)
- Les professionnels titulaires du DIULHAM (Diplôme Inter Universitaire en Lactation Humaine et Allaitement Maternel) : Ces experts en lactation sont formés pour vous accompagner de manière personnalisée.
- Le lactarium d'Île-de-France : Il propose des consultations en allaitement de second recours. Vous pouvez leur donner votre surplus de lait pour aider les bébés qui en ont besoin.
- Les associations et les groupes de soutien à l'allaitement maternel : Ils regroupent des professionnels et/ou des parents pour partager des expériences et des conseils sur l'allaitement.
- Les sages-femmes libérales : Elles proposent un accompagnement à l'allaitement en sortie de maternité et un suivi mère/enfant.



Pour accéder aux ressources des Yvelines, flashez ce QR code



Réseau MYPA
20 rue Armagis,
78100, St-Germain-en-Laye
contact@mypa.fr
www.mypa.fr

Lors de notre traditionnelle journée « lien ville-hôpital » du 26/06, nous avons présenté une thématique autour de l'allaitement maternel afin de mettre en lumière les consultations d'allaitement en PMI. Cette journée comptait 62 participants.

14h00 Consultation allaitement en PMI

Véronique CONSTANT et Sandrine MOADAB, IPDE PMI CD78

Comme chaque année, le réseau a organisé pour la quatrième année consécutive une action importante lors de la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM) à l'aide d'un sous-groupe de travail issu de son GT « allaitement ».

Le sous-groupe s'est réuni à deux reprises en visioconférence (12/06 et 03/07) afin de préparer cet évènement dédié à l'allaitement sur les dates suivantes : 13, 14, 16 et 17 octobre.

Par la suite, le sous-groupe s'est réuni le 25/09 en amont de l'action avec les professionnelles volontaires pour une réunion de préparation finale.

Le réseau a fait appel au pôle communication du CD 78 pour réaliser les affiches et flyers de promotion de cette action.



Du 13 au 17 octobre 2025, durant la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel, le Département des Yvelines et son partenaire Réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (MYPA) organisent des temps de sensibilisation et d'échanges.

Ces moments auront lieu dans quatre centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département le matin et dans les maternités du territoire l'après-midi, afin d'être au cœur des lieux d'accueil des mères et des familles.

Des professionnels de santé seront présents pour répondre à vos questions et vos doutes afin de vous accompagner au mieux.





Lundi 13 octobre 9 h - 12 h Centre de protection maternelle et Infantile (PMI) de Mantes-La-Jolie 31 boulevard Georges-Clemenceau 78200 Mantes-la-Jolie 14 h - 16 h Centre hospitalier de Poissy 10 rue du Champ Gaillard 78300 Poissy Mardi 14 octobre 9 h - 12 h Centre de protection maternelle et Infantile (PMI) de Sartrouville 4 rue Pablo Picasso 78500 Sartrouville 14 h - 16 h Centre hospitalier de Versailles 177 rue de Versailles 78150 Le Chesnay-Rocquencourt Centre hospitalier de Mantes-la-Jolie 2 boulevard Sully 78201 Mantes-la-Jolie	Jeudi 16 octobre 9 h - 12 h Centre de protection maternelle et Infantile (PMI) de La Celle-Saint-Cloud 6 avenue de la Dionne 78170 La Celle-Saint-Cloud 14 h - 16 h Centre hospitalier de Rambouillet 5 rue Pierre et Marie Curie 78120 Rambouillet Hôpital Privé de l'Ouest Parisien 14 rue Castiglione del Lago 78190 Trappes Vendredi 17 octobre 9 h - 12 h Centre de protection maternelle et Infantile (PMI) de Chanteloup-Les-Vignes 1 rue de l'Écho 78570 Chanteloup-Les-Vignes 14 h - 16 h Centre hospitalier de Meulan 1 rue du Fort 78250 Meulan-en-Yvelines Hôpital Privé de Parly 2 21 rue Mokours 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
---	--







Grâce à ces outils, le réseau a communiqué en amont de cette action par plusieurs biais notamment :

- sur nos réseaux sociaux : la page Facebook du réseau MYPA et le compte Instagram du réseau MYPA ;
- dans les mairies des centres de PMI et des centres hospitaliers d'accueil ;
- aux cadres des services hospitaliers de la périnatalité ;
- aux usagers/familles des centres de PMI ;
- à tous nos adhérents et annuaires.

Pour l'édition 2025, l'organisation retenue était encore différente des précédentes saisons afin de mieux cibler et toucher le public concerné par le sujet :

- Matinée en centres de PMI : quatre centres de PMI du territoire ont été sollicités et ont porté le projet en ouvrant leurs portes.

Chaque PMI a organisé l'action en fonction de la configuration de ses locaux et des professionnelles présentes pour accueillir les familles.

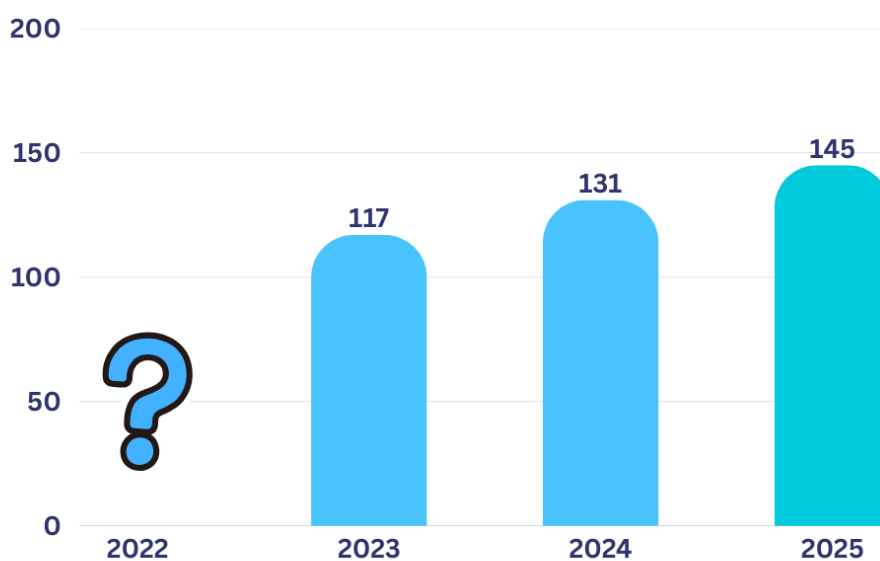
- Après-midi en établissements de santé : stands à proximité des lieux les plus stratégiques : consultations gynécologiques, service, hall de l'hôpital...

Intervention des professionnelles auprès des mères ou des pères dans les services de maternité et néonatalogie.



Ce format a permis de toucher encore plus de familles que les saisons précédentes et il a convaincu les professionnelles de réitérer l'expérience.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES TOUCHEES PAR L'ACTION SMAM MYPA



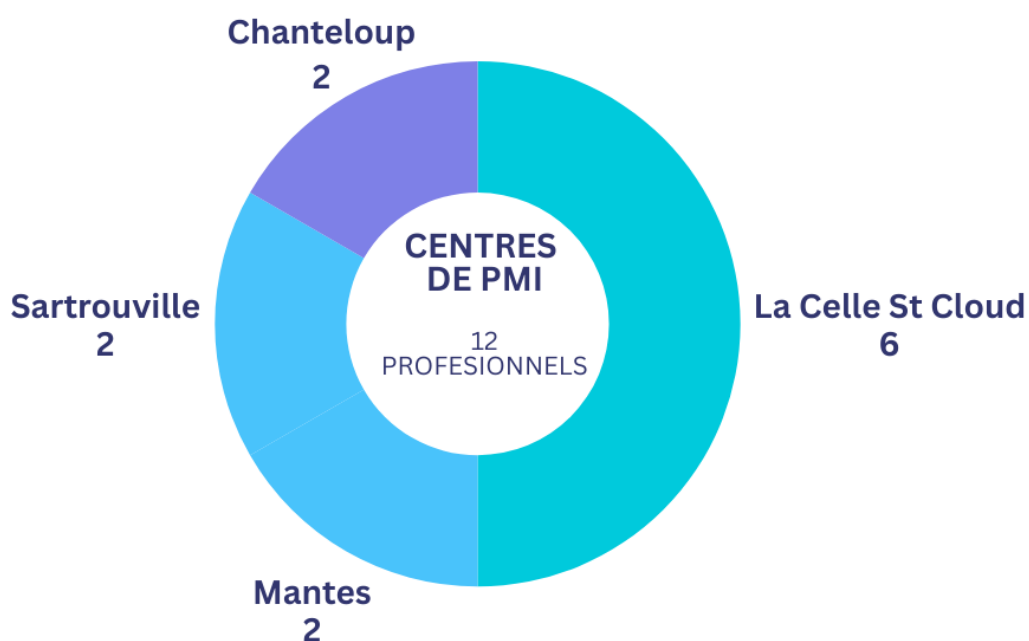
Les chiffres ci-dessous démontrent la pertinence de se déplacer auprès des usagers plutôt que de tenir un stand d'informations en revanche nous constatons une forte diminution du nombre de personnes touchées en PMI :

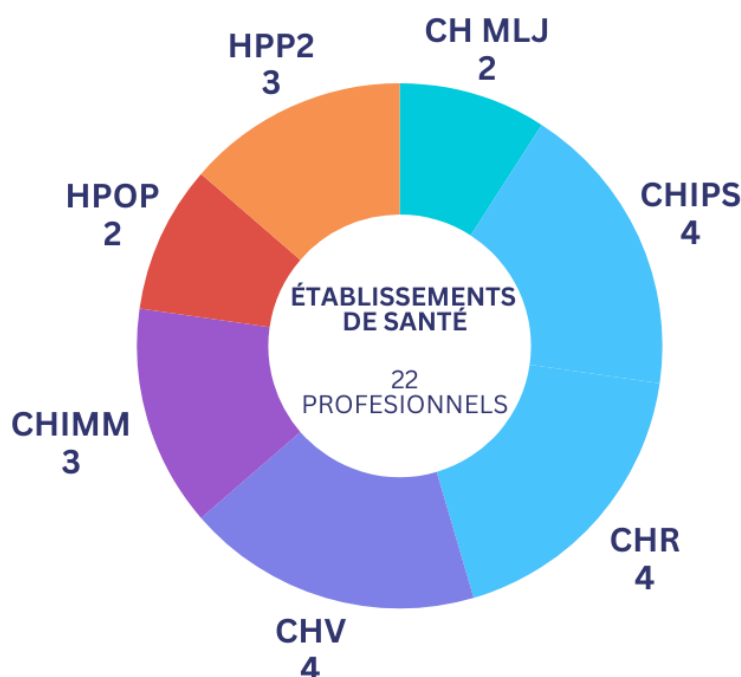
Date	Données	Centres de PMI	Etablissements de santé	
Lundi 13 octobre	Localisation	Mantes la Jolie	CHIPS	
	Nbr de professionnels	2	4	
	Nbr de personnes	1	srv 25 stand 8	
Mardi 14 octobre	Localisation	Sartrouville	CHV	CH MLJ
	Nbr de professionnels	2	4	2
	Nbr de personnes	4	srv 15 stand 20	srv 13 stand 3
Jeudi 16 octobre	Localisation	La Celle Saint Cloud	CHR	HPOP
	Nbr de professionnels	6	4	2
	Nbr de personnes	10	srv 12 stand 15	srv 4 stand 3
Vendredi 17 octobre	Localisation	Chanteloup les Vignes	CHIMM	HPP2
	Nbr de professionnels	2	3	3
	Nbr de personnes	5	srv 7 stand 0	Annulé
Nbr total de personnes touchées		20	102	23
				145

* srv = services de maternité, NN, pédiatrie, UK, ...

Au total, 34 professionnelles de PMI, libérales, hospitalières et d'associations ont répondu présentes pour promouvoir l'allaitement maternel auprès des jeunes parents pour cette action.

NOMBRE DE PROFESIONNELS PARTICIPANTS À LA SMAM





Les retours et les propositions des professionnelles présentes lors de la SMAM sont les suivants :

- Diffuser les outils de communication plus tôt.
- Maintenir l'action en PMI mais : Comment faire venir les mères à la PMI ? Comment leur communiquer l'information ? Faut-il réaliser une inscription ? Faut-il proposer un temps convivial ?
- Poursuivre l'action dans les services de périnatalité mais modifier les horaires. Il est impossible d'aller dans la totalité des services concernés en 2 heures. Prévoir moins de temps en PMI et plus de temps en maternité car le public est plus important.
- Conserver le stand si le nombre de bénévoles le permet et choisir un endroit stratégique.
- Réfléchir à la plus-value de maintenir l'action chaque année. MYPA propose 1 année = action SMAM et 1 année = journée de formation sur l'allaitement.

Participation le 24 juin au webinaire « respecter le code OMS, c'est possible ».

Depuis le lancement du dispositif au 1^{er} janvier 2022, le réseau participe au GT et au COPIL du projet régional N° vert SOS allaitement IDF qui est la ligne d'écoute régionale.

En 2025, les membres respectifs se sont réunis plusieurs fois :

- COPIL (27/06) ;
- GT (13/01, 21/03, 22/05, 16/09 et 04/12).

Ces réunions permettent de poursuivre le projet mis en place depuis le lancement, également de présenter les statistiques et les travaux en cours à l'ARS et à la DGS.

Le réseau participe à différents sous-groupes de travail qui se sont mis en place depuis 2022 afin d'approfondir certains sujets pour l'amélioration du pilotage du dispositif :

- « Évènementiel » : Réunions les 17/01 et 14/02. Ces moments permettent d'organiser la mise en place des actions ainsi que les interventions du webinaire « Allaitement en situation de grande précarité » du 28/04 dont le programme était le suivant :

Les Dispositifs Spécifiques Régionaux en Périnatalité d'Ile de France vous invitent au webinaire

ALLAITEMENT EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ

Intervenantes

Maria lasagkavili,
Sage-femme coordinatrice du réseau SOLIPAM

Véronique Boulinguez,
Sage-femme de PMI hors les murs à Paris et consultante en lactation

Programme

Etat des lieux et accompagnement des femmes allaitantes en situation de grande précarité

**LUNDI
28 AVRIL
12H30-13H30**

INSCRIPTION

Le taux de participation des professionnels du réseau MYPA à ce webinaire était de 23%.

Ce sous-GT a été supprimé à l'issue du GT du 22/05/2025.

- « Indicateurs » : Réunions en présentiel ou en visioconférences les 14/03, 17/04, 09/07, 19/09, 20/10, 27/11 et 15/12 pour travailler sur les perspectives d'actions de l'année, les indicateurs et leur présentation, ainsi que la mise à jour des fiches WEPI.

A l'occasion de la 19ème journée des réseaux de santé en périnatalité franciliens du 13/11/2025, le sous-groupe a créé et affiché un poster synthétisant l'activité du dispositif pour le stand « SOS Allaitement IDF ».

- « RGPD » : création de ce sous-groupe en fin d'année 2024.

Le réseau a pour mission d'animer les soirées et la matinée des écoutantes pour le retour d'expérience. Il co-pilote ces événements en binôme avec la chargée de projet, Nadège DIANKA du réseau NEF. Les animations sont préparées en amont par échanges téléphoniques et par mails.

En 2025, nous avons donc organisé trois événements dont une soirée des écoutantes le 03/04, une soirée exceptionnelle le 12/06 en visioconférence ainsi qu'une matinée le 20/11 à Paris.

Concernant ces trois sous-groupes de travail et la mission d'animation auprès des écoutantes, tout est détaillé dans le rapport d'activité du numéro vert régional SOS allaitement IDF.

Le réseau a participé aux différentes étapes importantes depuis ces débuts pour la réussite de ce projet mais aussi pour assurer certaines missions :

- Formation théorique SOS allaitement maternel (9, 10 et 11 mars 2022) ;
- Formation pour logistique des bascules « Orange » (31/01 et 07/07/2022) ;
- Rédaction d'une note d'information relative à l'inscription et à la participation aux formations SOS Allaitement IDF avec Nadège DIANKA (NEF) (29/04/2024)

- Astreintes de 2025 (18 et 19/01, 22 et 23/02, 29 et 30/03, 05 et 06/04, du 07 au 11/04, du 14 au 18/04, du 28 au 30/04, 02/05, 31/05 et 01/06, 06/06, 09/06, 21 et 22/06) ;
- Préparation et intervention au webinaire de présentation du dispositif aux nouvelles écoutantes (15/05/2025).
- Liaison régulière avec la chargée de projet Nadège DIANKA (NEF) par mail et par téléphone ou en présentiel à l'occasion d'une réunion.
- Liaison régulière avec les écoutantes du 78 (activité, adhésion, informations, ...) par téléphone et par mail.

Le réseau compte 15 écoutantes dont 10 réellement actives au cours de l'année 2025. Au total, elles ont réalisé 137 permanences.

Quatre professionnelles du 78 ont bénéficié de la formation SOS allaitement IDF en 2025.

Le dispositif est régulièrement présenté auprès des différents professionnels du réseau :

- Journée lien ville/hôpital du 26/06 ;
- Journée des hospitaliers du 19/09 ;
- Formations Dépistage Néonatal de l'Audition ;
- GT « allaitement » ;
- Action SMAM.

Les supports de communications dédiés aux professionnels et aux mères ont été diffusés par mail à tous nos annuaires.

Depuis le 07/12/2022, le réseau s'est rapproché du Conseil Départemental 78 pour demander l'intégration de ce numéro vert directement dans le carnet de santé à l'occasion d'une refonte. Après plusieurs relances et à notre grande satisfaction pour promouvoir ce dispositif et l'allaitement, notre demande a abouti en juillet 2024 et l'information figure dorénavant au début du carnet de santé. Cette grande étape a permis de mettre un terme à l'achat et à la distribution des étiquettes et surtout de garantir l'information du dispositif auprès de toutes les familles dont l'enfant naît sur le territoire.

Néanmoins, la dernière édition du CD 78 comporte une erreur dans le numéro indiqué : 01 800 800 315 => Numéro correct 0 800 800 315.

Cette erreur sera corrigée lors de la prochaine édition. Les stocks doivent d'abord être écoulés.



ASSISTANTE MATERNELLE
 Trouver un accueil adapté à vos besoins et à ceux de votre enfant ! Plus de 6000 assistantes maternelles inscrites.
 Rendez-vous sur : assmat.yvelines.fr

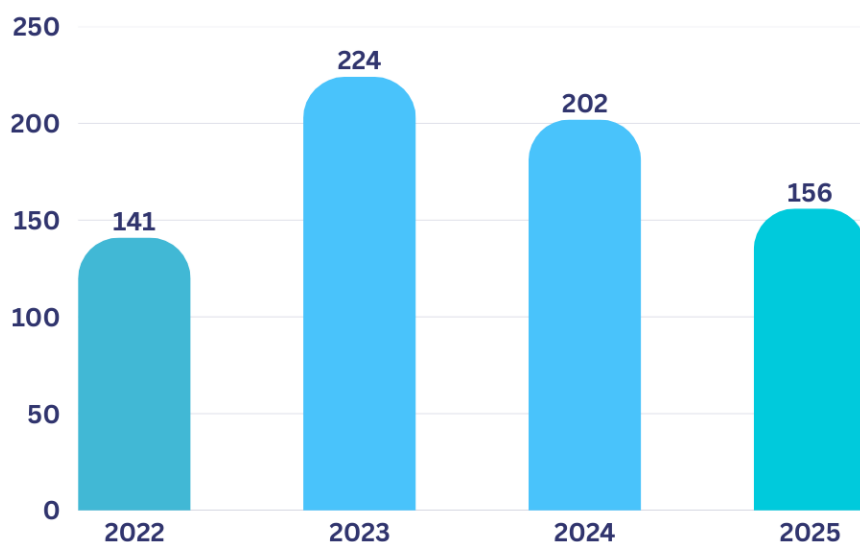
SOS ALLAITEMENT IDF
 01 800 800 315 (gratuit 7 jours/7)
 En semaine de 19h à 22h, les week-end et jours fériés de 10h à 13h et de 18h à 21h

ALLÔ CSS
 8 centres de santé sexuelle dans les Yvelines pour s'informer, consulter, parler.
 01 30 836 121 (prix d'un appel local)
 Plus d'informations sur : yvelines.fr/css

ALLÔ AUTONOMIE MDPH
 (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 Besoin d'un accompagnement concernant le handicap de votre enfant.
 0801 801 100 (gratuit 7 jours/7)
 Plus d'informations sur : autonomie78@yvelines.fr

ALLÔ PMI
 Besoin d'un conseil concernant le développement de votre enfant ou d'échanger sur votre rôle de parents, vos émotions...
 Contactez nous au 01 30 836 100 (prix d'un appel local)
 Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
 Consultez les tutos PMI sur : <http://bit.ly/TutosPMI>

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS DANS LE 78



Participer à la mise en œuvre d'actions de promotion, d'accompagnement et de soutien de l'allaitement maternel, notamment en contribuant à la ligne d'écoute régionale	Nombre de GT SOS allaitement IDF dans lesquels sont impliqués des professionnels salariés du DSRP	4	A préciser dans le rapport SOS Allaitement
	Nombre de professionnels salariés du DSRP impliqués dans les GT SOS allaitement IDF	1	
	Nombre d'heures d'écoute proposées par des écoutants adhérents du réseau/total	SOS Allaitement	
	Nombre d'écoutant.e.s sur le territoire/total	15	
	Nombre de femmes du territoire ayant utilisé le numéro d'appel	SOS Allaitement	
	Nombre d'actions engagées hors SOS allaitement	4	GT réseau, création et diffusion du livret, SMAM, consultations en PMI

21. Contribuer à l'organisation du dépistage combiné de la Trisomie 21 en promouvant la démarche qualité (Annexe 17)

Promouvoir la démarche qualité des échographies fœtales, en assurant :

- **L'adhésion des échographistes au réseau (signature d'une charte, vérification des diplômes, validation de l'EPP délivrée par un organisme agréé)**

L'adhésion des échographistes T21 dans le réseau MYPA est validée par le médecin référent qui s'assure de la signature de la Charte réseau, vérifie les diplômes et valide l'EPP délivrée par le CFEF ou le CNGOF.

- **La délivrance d'un numéro d'identification**

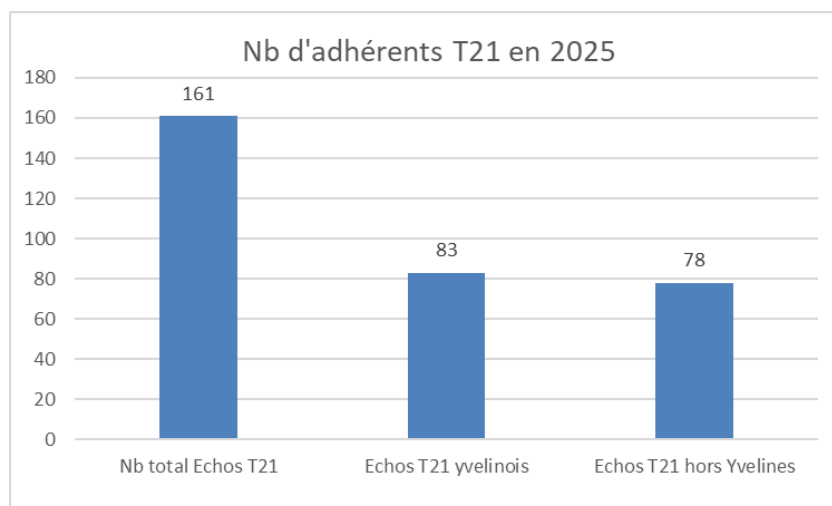
Depuis 2021, la FFRSP a créé la base nationale des échographistes T21. La base renseignée, permet de générer automatique le numéro d'adhésion d'un nouvel échographiste.

Les coordinations des réseaux ont été formées pour la renseigner.

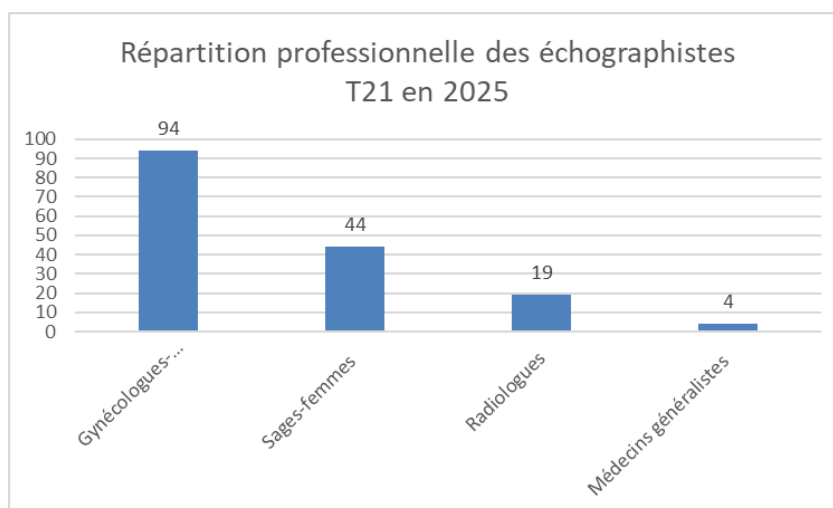
En 2025, 8 nouveaux échographistes ont adhéré dans le réseau MYPA.

- **Le maintien à jour d'un listing des échographistes identifiés du territoire (application T21 FFRSP)**

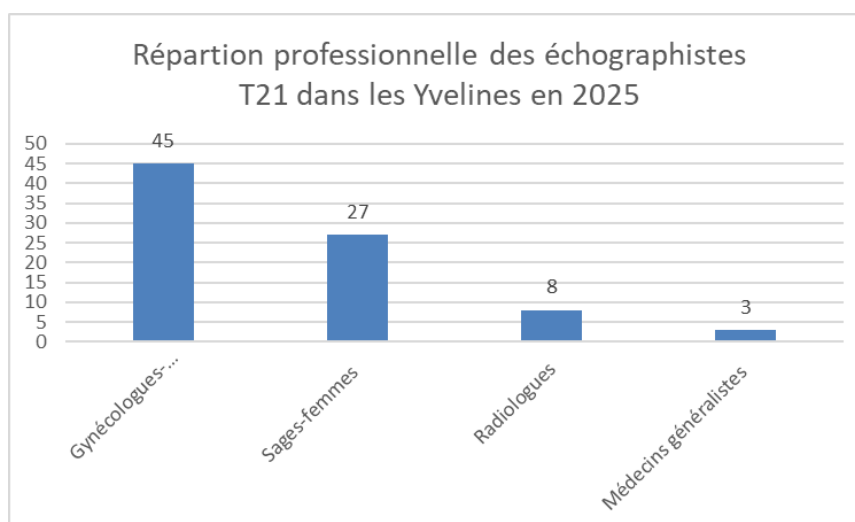
En 2025, le réseau comptait 161 échographistes T21, dont 83 exercent dans les Yvelines.



La répartition professionnelle selon le mode d'exercice est la suivante :



En 2025, dans les Yvelines, la répartition professionnels est la suivante :



Soit 83 professionnels, dont 27 SF (6 SFH et 21 SFL) et 14 GO hospitaliers soit 49.4% des échographistes des Yvelines qui cotent en secteur1.

- **Le contrôle qualité via l'analyse des médianes des MoM des échographistes du Réseau, avec recommandations éventuelles aux praticiens.**

Le contrôle qualité est effectué par l'Agence de Biomédecine.

La coordination a participé aux webinaire et réunion (18/06 et 20/11) organisés par la FFRSP.

En 2025, ont été transmis aux échographistes :

- Leurs données 2024 de l'Agence de Bio-Médecine
- La charte de fonctionnement des RSP de la FFRSP
- La procédure de la commission d'évaluation de la FFRSP
- Les bornes des organismes agréés CFEF et CNGOF

Le bilan du contrôle qualité demandé par la FFRSP en 2024 est le suivant :

Nombre d'échographistes concernés par catégories					
Nb d'échographistes	Nb écho<30	MoM<0,75	0,76<MoM<0,84	0,85<MoM<1,1	MoM>1,1
161		4	16	69	6

	29	3	3	4	1
--	----	---	---	---	---

Bilan du contrôle qualité 2024 des échographistes T21 adhérents

Le 14 janvier 2025, le réseau en collaboration avec le CPDPN a organisé 1 session thématique d'échographies, dont le programme était :



Echographie et Diagnostic AnteNatal

Le réseau de périnatalité MYPA et le CPDPN vous invitent

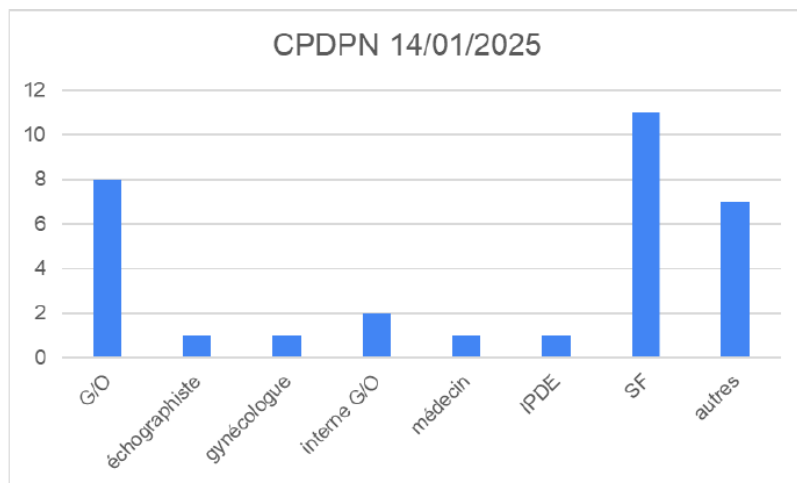
Mardi 14 janvier 2025 à partir de 19h en présentiel

Génétique: Dépistage prénatal non invasif au-delà des trisomies 21,18 et 13
Dr L. DRUART, Médecin Biologiste. Cytogénéticien, BIOMNIS

Pertinence de l'échographie du 3^{ème} trimestre
Pr P. ROZENBERG, Gynécologue-obstétricien, Hôpital Américain

**Salle de Staff de la maternité 4^{ème} étage – CHI POISSY / St-GERMAIN -
10 rue du Champ Gaillard –
78300 POISSY**

A laquelle on comptait 32 participants répartis comme suit :



Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Promouvoir la démarche qualité des échographies fœtales, en assurant : - l'adhésion des échographistes au réseau (signature d'une charte, vérification des diplômes, validation de l'EPP délivrée par un organisme agréé) ; - la délivrance d'un numéro d'identification ; - le maintien à jour d'un listing des échographistes identifiés du territoire (application T21 FFRSP) ; - le contrôle qualité via l'analyse des médianes des MoM des échographistes du Réseau, avec recommandations éventuelles aux praticiens.	Nombre d'échographistes adhérents au réseau	161	
	MoM du réseau/ MoM nationale	1,01	MoM MYPA: 0,97 / MoM nationale: 0,96
	Nombre d'échographistes avec pratique sous optimale	33	Nb écho<30: 29; Nb écho MoM<0,75:4
	Nombre d'échographistes avec pratique non optimale	22	Nb écho 0,75<MoM<0,85: 16; Nb écho MoM>1,1: 6
	Nombre d'échographistes invités par le réseau à suivre une formation spécifique délivrée par des organismes ad hoc qui accompagnent le professionnel pour s'améliorer	33	
	Nombre d'échographistes pour lesquels le réseau a retiré le numéro d'identifiant (médiane insuffisante et DPC pas réalisé malgré la sollicitation du réseau ou ne s'améliorant pas malgré ce DPC) ou ne faisant pas assez d'échographies (< 30 échos/an)	0	

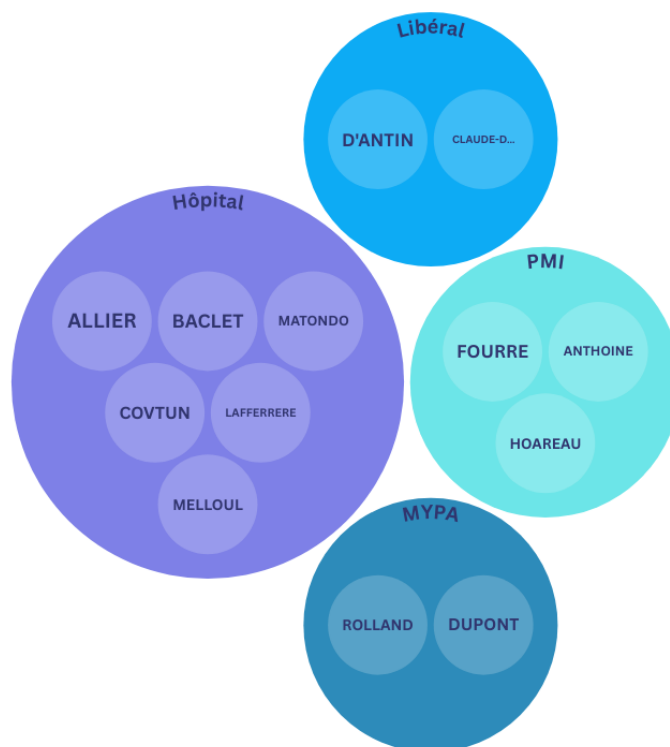
22. Mettre en œuvre des recommandations nationales pour le suivi de l'ictère sur le territoire du réseau (Annexe 18)

En 2025, nous n'avons pas relevé d'enfant présentant un ictère sévère justifiant un suivi dans le réseau.

Afin d'homogénéiser les pratiques de prise en charge de l'ictère néonatal sur le territoire des Yvelines, un groupe de travail a été créé au cours de l'année 2023. Pour le constituer, nous avons souhaité solliciter chaque centre hospitalier, les centres de PMI du territoire et plusieurs sages-femmes libérales. Le groupe se réunit dans la mesure du possible, chaque trimestre et se compose des professionnelles suivantes :

- Audrey Rolland, pédiatre MYPA
- Caroline Dupont, IPDE MYPA
- Cristina Covtun, pédiatre CHMLJ
- Justine Fourré, IPDE PMI Achères
- Karine Lafferrere, SFC CHIPS
- Gersende d'Antin, SFL Versailles
- Séverine Melloul, SFC CHV
- Ketty Baclet, SFC CHIMM
- Caroline Allier, SFC CHR
- Lucie Claude-Despres, SFL Aubergenville
- Johanna Anthoine, IPDE PMI Rambouillet
- Dorothee Hoareau, IPDE PMI Houdan
- Fédé Matondo, pédiatre CHR

GT ICTÈRE



La première réunion a eu lieu le 28/11/2023. Au cours de cette prise de contact, nous avons fait un état des lieux des protocoles en place dans chaque structure. Chaque hôpital a décrit son organisation pour dépister et traiter l'ictère d'un enfant hospitalisé et d'un enfant à domicile.

Depuis cette première prise de contact, le groupe de travail s'est réuni :

- 3 fois en 2024 ;
- 1 fois en 2025, le 01/04.

Le groupe de travail a concentré ses efforts en 2025 sur les transmissions entre l'hôpital et la ville lors de la sortie des patients, afin d'améliorer leur prise en charge en ville dans la continuité des soins initiés en maternité. Actuellement cette harmonisation est effective uniquement autour des structures ayant été actives depuis la création du groupe de travail. Certains établissements ont rejoint tardivement le groupe de travail et nous espérons qu'ils seront réceptifs au projet commun du département.

Le groupe de travail n'a malheureusement pas pu se réunir d'avantage et évoluer en 2025 faute de temps. D'autres projets du réseau ont monopolisé la coordination.

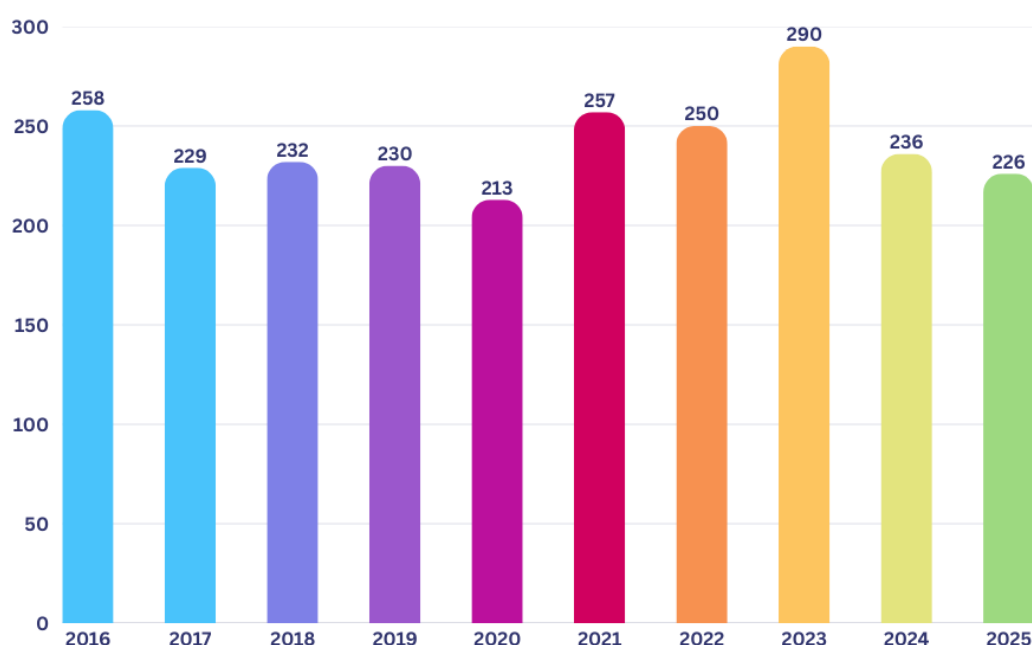
23. *Elaborer et décliner le parcours de soins des enfants : Mettre en œuvre le programme régional SEV (Annexe 19) en suivant l'exhaustivité de l'inclusion des enfants*

Les enfants suivis dans le cadre du programme régional SEV sont à risque de développer dans les premières années de leur vie des troubles du développement.

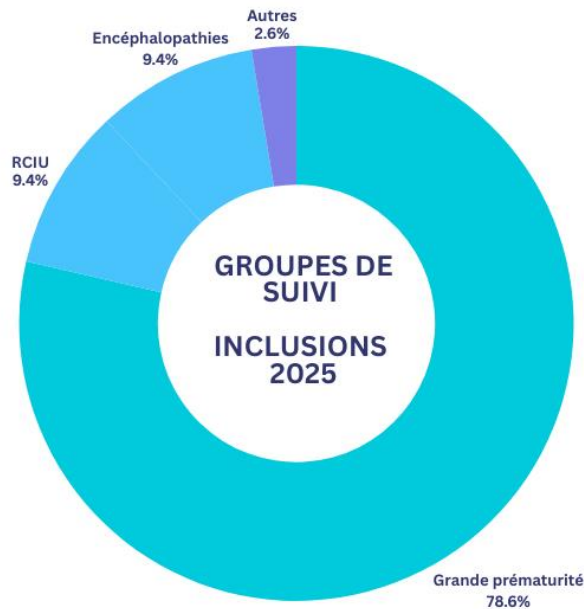
L'inclusion dans le réseau permet d'offrir à un enfant dit « vulnérable », un suivi de proximité et adapté à son histoire périnatale. Les consultations réalisées aux âges clés du développement assurent un dépistage précoce d'un éventuel retard neuro développemental et sa prise en charge la plus rapide possible.

En 2025, 226 enfants (106 filles et 120 garçons) ont été inclus pour une file active de 1632 patients au total. Après 203 sorties de réseau sur l'année, il restait 1429 patients le 31 décembre 2025.

INCLUSIONS (N)



Sur les 226 patients inclus en 2025, 178 étaient des prématurés au terme de naissance strictement inférieur à 33 SA (78.6%), 21 ont été traités par hypothermie dans le cadre d'une encéphalopathie anoxo-ischémique (9.4%), 21 présentaient un RCIU (9.4%) et 6 avaient une autre pathologie (2.6%). La proportion d'enfants anciens prématurés est identique aux années précédentes. On constate, en revanche, une diminution du nombre d'enfants dans les groupes 2 et 4 et une augmentation de 50% des enfants dans le groupe 3. Vingt et un enfants (9.4%) ont été suivis après une encéphalopathie anoxo ischémique traitée par hypothermie en 2025 contre 14 (soit 6%) en 2024.



Sur l'ensemble des prématurés nés avant 33SA et sortis à domicile, 82.4% ont été inclus dans le programme de suivi SUNNY.

Certains prématurés, nés dans les Yvelines, n'ont pas été inclus dans le réseau SUNNY, mais dans le RSPP. Ces enfants ont été transférés après leur naissance vers un hôpital parisien. Leurs pathologies complexes nécessitent un suivi spécialisé dans un hôpital pédiatrique et leur médecin pilote appartient au RSPP.

D'autres prématurés n'ont pas été inclus car ils sortaient d'un service de néonatalogie hors Yvelines. Ces enfants ont pu être intégrés au suivi SUNNY, secondairement, sur demande d'un médecin libéral, d'un médecin ou d'une IPDE de PMI ou des parents eux-mêmes. L'équipe de coordination gère, dans ce cas, l'inclusion directement avec les parents.

Les naissances en dehors de notre département s'expliquent probablement par les fermetures de lit dans le seul niveau 3 des Yvelines, en raison d'un manque d'effectif du personnel paramédical. La saturation des lits de réanimation néonatale du CHIPS a imposé une augmentation des transferts in utéro puis des naissances vers les autres centres de niveau 3 d'Ile-de-France.

Certains enfants naissent dans les Yvelines, mais le domicile des parents dépend d'un département limitrophe sectorisé dans un autre réseau. Ces enfants sont directement inclus dans le réseau de leur domicile.

Afin d'optimiser le taux d'inclusion et de suivre le maximum d'enfants vulnérables, l'équipe de coordination se rend régulièrement dans les services de néonatalogie des Yvelines pour récupérer les dossiers d'inclusions :

- 6 visites au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy - Saint-Germain-En-Laye ;
- 6 visites au Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie.

Ces déplacements permettent de pérenniser les liens tissés avec les secrétaires, les cadres et les médecins pilotes. Pour chaque service, une organisation a été mise en place et est régulièrement réévaluée et modifiée selon les difficultés rencontrées. Ces rencontres sont également des moments d'échanges à propos des différents suivis. De nombreuses inclusions sont envoyées par mails sécurisés dès la sortie des patients de néonatalogie permettant une informatisation plus rapide des dossiers et une diminution des déplacements.

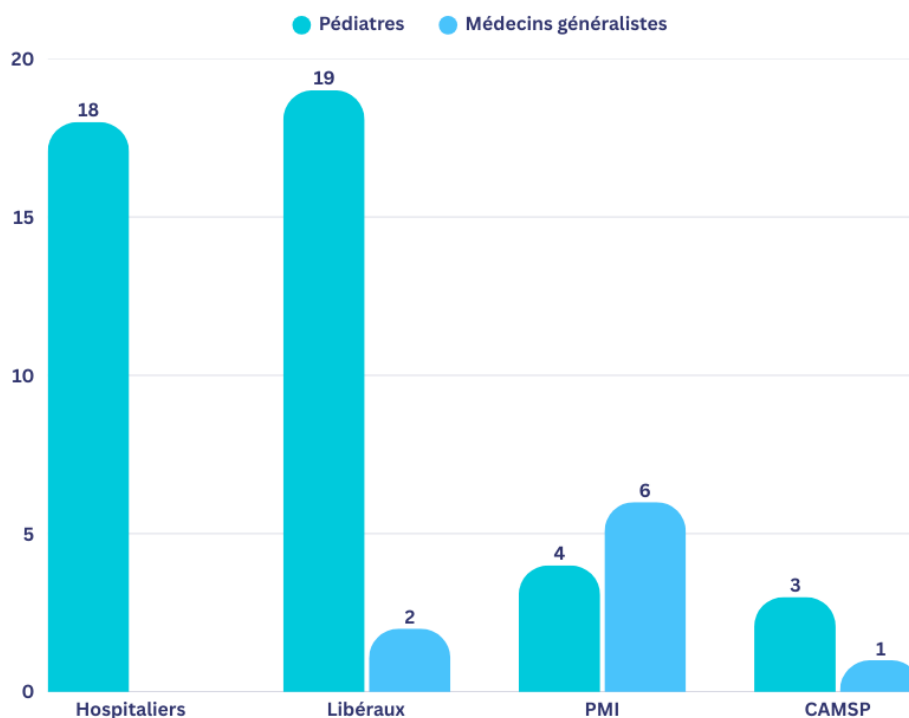
Cette coordination reste moins fluide et pérenne dans un centre du territoire des Yvelines. Les relations créées avec la secrétaire de ce service assurent une bonne exhaustivité, mais les inclusions se font souvent à distance de la sortie de néonatalogie. Un rappel de la procédure d'inclusion a été envoyé aux médecins pilotes de ce centre en fin d'année 2025.

24. Mettre en œuvre le programme régional SEV en proposant des médecins pilotes aux familles

Le réseau SUNNY assure le suivi des enfants vulnérables avec 53 médecins pilotes répartis sur le territoire des Yvelines.

La plupart des médecins pilotes sont des pédiatres qui exercent en milieu hospitalier et en libéral. Certains pilotes sont des médecins généralistes qui travaillent principalement dans des centres de PMI. Certains médecins pilotes sont des praticiens spécialisés en neuro-pédiatrie et consultent dans les CAMSP.

RÉPARTITION DES MÉDECINS PILOTES SELON LEUR TYPE D'EXERCICE



L'équipe de coordination tient à jour régulièrement la liste des médecins pilotes proposée dans le 78 et informe les centres d'inclusion des différentes modifications.

Au cours de l'année 2025, l'équipe de coordination s'est déplacée sur site pour rencontrer des médecins intéressés par le suivi des enfants vulnérables et susceptibles de devenir pilotes :

- Le 16/01 au centre de PMI de Rambouillet ;
- Le 30/09 au Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy – Saint-Germain-en-Laye.

Au cours de ces rencontres, nous leur avons présenté le réseau, la fonction de médecin pilote et les différents supports proposés pour les aider dans le suivi de nos patients.

L'équipe de coordination reste constamment disponible pour un accompagnement, des avis et des synthèses sur les suivis des enfants avec les médecins libéraux, les centres de PMI et les établissements hospitaliers. De nombreux mails ont été échangés au cours de l'année et des points téléphoniques ont été faits :

- Le 10/01 avec le Dr Henon-Socher pour une prise en main de HYGIE-SEV ;
- Les 19/02 avec le Dr Forget Billot pour une synthèse de ses patients ;
- A partir de janvier avec le Dr De Wasch pour basculer le pilotage des patients du centre de PMI de Poissy vers celui de Sartrouville ;
- A partir de janvier pour la reprise de la patientèle du Dr Ingelaere (pour retraite).

Un seul médecin pilote de PMI a arrêté son activité réseau en 2025. Le réseau a coordonné la reprise du suivi de 13 patients.

L'équipe SUNNY a remis à jour plusieurs documents en 2025 :

- Les certificats de consultations ;
- L'annuaire des médecins pilotes hospitaliers ;
- L'annuaire des médecins pilotes libéraux ;
- L'annuaire des médecins pilotes en PMI ;
- L'annuaire des médecins pilotes en CAMSP.

Ces documents sont mis à disposition des professionnels et des familles.

Au niveau régional, les RSEV travaillent sur une plaquette commune expliquant le parcours de suivi des enfants vulnérables aux familles. Un groupe de travail s'est formé en 2024. Ce dernier a continué son travail lors des réunions des pédiatres coordinateurs (14/01, 29/04 et 16/09) et a également présenté la nouvelle plaquette lors du conseil scientifique du 16/10. La plaquette devrait être diffusée au cours du premier semestre 2026.

L'équipe de coordination se montre à l'écoute des familles lorsque le suivi n'est pas fluide avec le médecin pilote référent de l'enfant. Elle organise la modification du suivi à la demande des familles vers un autre pilote.

25. Mettre en œuvre le programme régional SEV en formant les acteurs impliqués dans le programme

Formations socles

L'équipe de coordination pédiatrique a participé au GT « formation socle ». Chaque formation a été repensée, remodelée et programmée au cours de multiples réunions les 11/02, 01/04, 18/04, 23/06, 24/06, 23/09, 13/10 et 16/12.

L'organisation des formations a été répartie entre chaque réseau. L'équipe de coordination SUNNY s'est chargée de co-organiser la formation psychomotricité partie 1 et partie 2 ainsi que la partie 1 de la formation socle N°2. Le pédiatre coordinateur du réseau SUNNY est intervenue comme formateur ou modérateur aux formations suivantes :

- Le 09/01 pour la formation psychomotricité partie 1 ;
- Le 04/02 pour la formation psychomotricité partie 2 ;
- Le 13/03 pour la formation N°4 « consultation 3-4 ans du médecin pilote » ;
- Le 08/04 pour la formation N°5 partie 1 « consultation 5-6 ans du médecin pilote » ;
- Le 22/05 pour la formation N°5 partie 2 « consultation 6-7 ans du médecin pilote » ;
- Le 17/06 pour la formation N°1 « devenir médecin pilote » ;
- Le 16/10 pour la formation N°2 partie 1 « consultation 0-2 ans du médecin pilote » ;
- Le 18/11 pour la formation N°2 partie 2 « consultation 0-2 ans du médecin pilote » ;
- Le 11/12 pour la formation N°1 « devenir médecin pilote ».

Ces formations ont permis la participation totale de 443 professionnels des RSEV IDF comprenant 23 pédiatres, 14 médecins généralistes et 12 psychomotriciens soit au total 49 professionnels du réseau SUNNY.

Webinaires à thème

- Un webinaire sur la plagiocéphalie a été organisé par le GT Formations socles et devait avoir lieu les 12 et 16/05. L'intervention a été annulée par l'intervenante et reportée en 2026.
- Un webinaire sur le sommeil de la femme enceinte a eu lieu le 07/11/2025.
- Un webinaire sur le sommeil du bébé a eu lieu le 09/12/2025.

Le réseau a été sollicité pour l'élaboration de ces événements et leur diffusion.

Les DSRP d'IDF vous invitent à
un cycle de Webinaires sur le Sommeil

LE SOMMEIL DE LA FEMME ENCEINTE ET DES JEUNES PARENTS & LE SOMMEIL DU BEBE (0-18 MOIS)



LE SOMMEIL DE LA FEMME ENCEINTE ET DES JEUNES PARENTS

Intervenants
Docteur Sarah Hartley
Marta Fernandez-Bolanos

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025
12H00-14H00

INSCRIPTION
Cliquer sur le lien,
ou flashez le QR code

LE SOMMEIL DU BEBE (0-18 MOIS)

Intervenants
Docteur Frédérique Aussert
Docteur Catherine Tobie

MARDI 9 DECEMBRE 2025
12H00-14H00

INSCRIPTION
Cliquer sur le lien,
ou flashez le QR code

- La journée lien ville-hôpital obstétrico-pédiatrique a eu lieu le 26/06. Cette journée était destinée à tous les professionnels de la périnatalité du réseau. On y comptait 62 professionnels. Sur le plan pédiatrique, les thèmes suivants ont été abordés :

12h30 Déjeuner
13h30 Consultations TND Dr A. ROLLAND, Pédiatre coordinateur SUNNY et au CHIPS
14h00 Consultation allaitement en PMI Véronique CONSTANT et Sandrine MOADAB, IPDE PMI CD78
14h45 Pause
15h00 L'offre de soins HAD périnatale: Santé service Dr Caroline MILER, Pédiatre et Héloïse ANDRAL, Sage-femme
16h00 Clôture L'équipe de coordination MYPA

Actualités SUNNY

En 2025, Les « actualités SUNNY » ont été publiées tous les quadrimestres. Les professionnels adhérents sont ainsi informés des prochaines formations, des pratiques innovantes, des départs/arrivées des médecins pilotes et des données statistiques du réseau (inclusions, population, ...).

AVRIL 2025 - NUMÉRO 8

ACTUALITÉS SUNNY mypa

2024 en quelques chiffres

File active : 1667
Inclusions : 236

24-28 SA : 57
29-32 SA : 128
>33 SA : 51

Gr 1 : 78%
Gr 2 : 12%
Gr 3 : 6%
Gr 4 : 4%

1120 consultations
355 séances de psychomotricité financées par le réseau pour 46 enfants

Consultations TND

Le Dr Maryse Pagnier ouvre une consultation TND au CHIPS à partir de mai 2025. Elle a travaillé dans divers centres de ressources autisme et des centres de référence pour les troubles du langage et des apprentissages. Cette consultation sera ouverte aux enfants SUNNY suspects d'un TND. Il s'agira d'une consultation spécialisée avec :

- reprise de l'anamnèse et du développement de l'enfant
- évaluation du patient avec des outils standardisés d'aide au diagnostic, passation de la BMT-I ...
- orientation pour prise en charge, constitution du dossier MDPH ...

Pour plus d'informations ou adressage des patients : merci de contacter directement le Dr Pagnier

maryse.pagnier@ght-yvelinesnord.fr

Formations à venir

- 8 avril : Formation socle n°5 partie 1 "0-6 ans"
- 12 ou 16 mai : Webinaire plagiocephalie
- 22 mai : Formation socle n°5 partie 2 "6-7 ans"
- 17 juin : Formation socle n°1 "devenir médecin pilote"
- 26 juin : Journée lien ville/hôpital
- 26 juin : Formation socle sensorielle "audition/vision"

Contactez-nous

sunny@mypa.fr
cdupont@mypa.fr
arolland@mypa.fr
06.76.91.32.03
Retrouvez nous sur www.mypa.fr

AOÛT 2025 - NUMÉRO 9

ACTUALITÉS SUNNY mypa

HYGIE passe sur **Santélien** SEV-IDF

AUTOMNE 2025

Pas d'inquiétude ! Nous vous accompagnons dans cette transition : webinaires, e-learning, formation, documentation

Des rendez-vous, compléments et ateliers en consultation

Beyfortus le retour ...

- Modalités vaccinales identiques à l'hiver 2024
- Début de la campagne vaccinale le 1er septembre 2025
- Disponible à la maternité sans avance de frais
- Disponible en pharmacie de ville : prix = 401,80 €
 - 30% remboursables par la sécurité sociale
 - 70% pris en charge par les complémentaires santé (mutuelles ou complémentaire santé solidaire)
 - AME : 100%

Formations et journées à thème

- 19 sept : Journée des hospitaliers
- 16 oct : Formation socle n°2 partie 1 "consultation 0-2 ans"
- 13 nov : 19ème journée des DSRP IDF
- 18 nov : Formation socle n°2 partie 2 "consultation 0-2 ans"
- 11 déc : formation socle "devenir médecin pilote"

Nous contacter ...

sunny@mypa.fr
cdupont@mypa.fr
arolland@mypa.fr
06.76.91.32.03
Retrouvez nous sur www.mypa.fr



26. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les outils d'Hygie SEV

Le logiciel HYGIE-SEV est le reflet du suivi des enfants inclus dans le programme régional. La tenue du dossier médical complet sur cet outil permet de s'assurer de la bonne prise en charge des enfants et de faciliter les soins par les différents intervenants.

Au cours de l'année 2025, l'équipe de coordination a participé activement à la migration de HYGIE-SEV vers une nouvelle solution SANTELIEN-SEV. De nombreuses réunions avec l'équipe de SESAN et les autres réseaux SEV IDF ont eu lieu les 28/01, 07/02, 14/03, 27/05, 20/06, 05/09, 02/10, 03/10, 16/10, 24/10, 07/11, 14/11, 21/11 afin de :

- Identifier les fonctionnalités attendues dans le nouveau logiciel ;
- Vérifier la compatibilité avec les exigences réglementaires ;
- Lister les types de données indispensables aux dossiers patients (ligne de vie, consultations, documents, facturation) ;
- Actualiser les différents documents et modèles de consultations ;
- Préparer la migration (dossiers doublon entre les réseaux, dossiers multiples par patient) ;
- Identifier les données indispensables à extraire et les indicateurs de suivi ;
- Valider la version test et détecter les anomalies ;
- Trouver des alternatives aux différents anomalies non modifiables ;
- Anticiper les modifications à apporter aux versions ultérieures.

L'équipe de coordination a été formée à l'utilisation du nouveau logiciel les 24/07 et 12/09.

Ces formations nous ont permis avec le support de l'équipe de SESAN de former, à notre tour, nos utilisateurs au cours de plusieurs webinaires organisés les 18/09, 23/09, 07/10, 13/10, 17/10, 23/10.

Nous avons complété ces formations par 2 formations d'approfondissement les 25/11 et 01/12.

Nous nous sommes déplacées pour former en présentiel les médecins du CHI Poissy Saint Germain en Laye et du CH Mantes La Jolie.

Pour renforcer notre action, plusieurs formats complémentaires ont été mis à disposition :

- Des enregistrements des formations initiales et d'approfondissement ;
- Le site d'e-learning produit par SESAN.

Nous avons également diffusé à nos médecins pilotes des mails de formation intitulée « Pas à Pas ». Chaque mail reprenait un thème précis sous forme de fiche pratique avec les astuces et les pièges à éviter.

Caroline Dupont a assuré une permanence téléphonique et a été sollicitée quotidiennement pour aider les médecins en difficulté.

Concernant le dossier de chaque patient, l'équipe de coordination continue de proposer :

- Des fiches d'inclusion détaillées (totalité des comptes rendus d'hospitalisation jusqu'au retour à domicile en pièces jointes, résumé des faits marquants de l'histoire néonatale, liste des examens et consultations prévus après la sortie de néonatalogie) ;
- Une aide à la saisie des fiches de consultations lorsque les médecins pilote sont en difficultés ;
- Une mise à jour constante des coordonnées des parents lors d'éventuels échanges téléphoniques ou par mails ;
- L'habilitation des différents partenaires du réseau SUNNY aux dossiers de leurs patients ;
- L'accès aux comptes rendus de consultations spécialisées et bilans psychomoteurs joints aux dossiers des patients ;
- Le transfert du dossier de l'enfant vers un autre réseau francilien ;
- Le rappel des consultations en retard aux parents, par téléphone, afin d'éviter un éventuel abandon du suivi ;
- Un archivage des dossiers des perdus de vue ;
- Un archivage des dossiers des enfants sortis du réseau.

A la suite de la migration du logiciel de suivi HYGIE-SEV vers Santélien, nous ne sommes pas en mesure de comptabiliser les consultations réalisées en 2025 par nos médecins pilotes.

Nous avons rémunéré 615 consultations de suivi aux médecins pilotes libéraux.

L'équipe de SESAN a travaillé sur les indicateurs demandés et nous ont transmis un taux d'exhaustivité à 2 ans de 77.30% et à 5 ans de 52%.

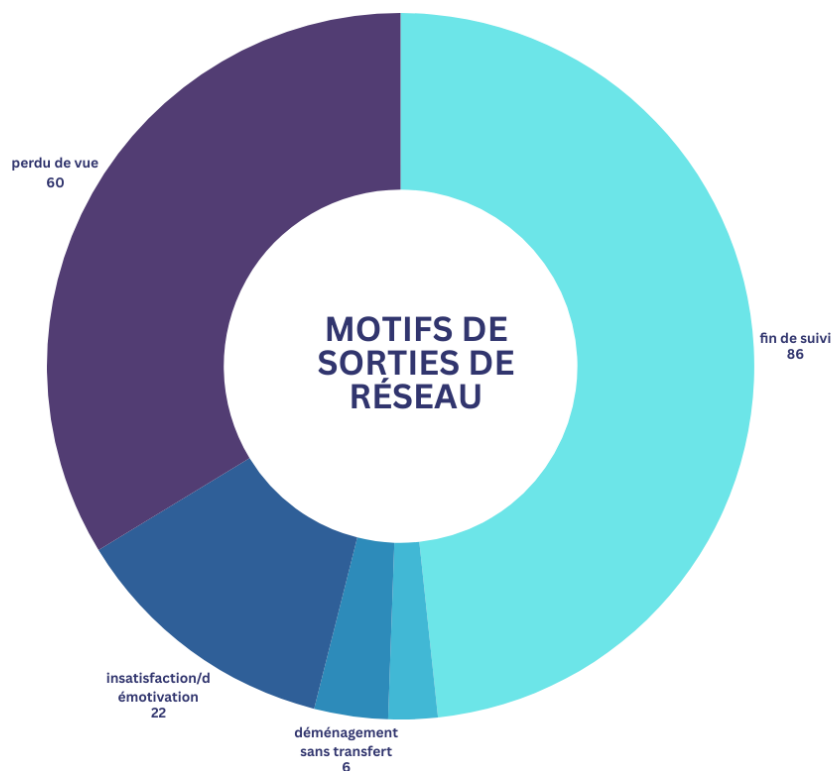
Depuis la migration vers Santélien, le Conseil Départemental du 78 n'a pas autorisé les médecins pilotes de PMI à utiliser la solution Santélien. Les médecins continuent d'assurer le suivi des patients mais ne peuvent en aucun cas tracer leurs consultations dans le logiciel. Nous sommes néanmoins en contact régulier avec eux et nous sommes informés du suivi des patients à l'aide d'un tableau partagé.

Une convention entre le Conseil Départemental du 78 et SESAN a été demandée et doit être élaborée. Malgré les relances de l'équipe de SESAN, il n'y pas d'évolution sur ce projet.

En 2025, nous avons effectué 203 sorties de réseau SUNNY dont 180 arrêts de suivi et 22 transferts vers d'autres réseaux.

Nous avons effectué 12 transferts vers un réseau francilien et 10 hors IDF.

Les motifs de sorties de réseau sont répartis dans le graphique suivant :



27. Mettre en œuvre le programme régional SEV en développant l'articulation avec les PCO pour les orientations des enfants, notamment vers la psychomotricité

Notre annuaire des psychomotriciens spécialisés dans le suivi des enfants vulnérables est régulièrement actualisé puis diffusé à l'ensemble de nos médecins pilotes ainsi qu'aux RSEV franciliens.

L'équipe SUNNY a remis à jour plusieurs documents en 2025 :

- Le formulaire de traçabilité des séances de psychomotricité ;
- L'annuaire de psychomotriciens.

Les médecins pilotes et les psychomotriciens sont informés de la procédure régionale qui permet la prise en charge et le financement des séances de psychomotricité. Néanmoins, nous devons régulièrement redonner ces informations et faire des rappels autour de cette prise en charge. De plus, l'équipe de coordination est régulièrement sollicitée pour aider à la prescription de la psychomotricité par les médecins pilotes (choix du psychomotricien, modalités de prescription, coordination entre les professionnels et les familles).

La pédiatre coordinatrice valide les demandes selon les critères définis par l'ARS et exige des médecins pilotes une prescription détaillée et argumentée.

En 2025, 49 enfants ont bénéficié de 275 séances de psychomotricité.

- Pour 1 enfant, la demande de prise en charge a été refusée par la coordination car cet enfant était déjà suivi au CAMSP.
- Pour 7 enfants, la demande de renouvellement a été refusée puis les enfants orientés vers le CAMSP ou la PCO.
- Il a été effectué 4 bilans, 17 forfaits complets, 5 forfaits entre 2024 et 2025, 14 forfaits se sont interrompus précocement soit par démotivation des parents, soit avec accord de la psychomotricienne. La coordination avait donné son accord pour 4 bilans et 4 forfaits qui n'ont jamais été réalisés par les parents.

En 2025, nous avons été régulièrement contactés par des professionnels intéressés par une adhésion au réseau et une intégration à notre annuaire. Pour chaque demande, la pédiatre coordinatrice a expliqué les modalités de la psychomotricité dans le cadre du réseau et les démarches requises pour l'intégrer.

En 2025, à notre connaissance, 18 enfants inclus dans le programme SEV ont été orientés par leur médecin pilote vers la PCO et 15 d'entre eux, ont bénéficié d'un forfait d'intervention précoce. Cette orientation ne nécessite pas un relais par l'équipe de coordination mais celle-ci reste à la disposition des médecins pilotes pour les aider dans leurs démarches. Il est rarement indiqué, dans les fiches de consultation, l'orientation vers la PCO (pas d'item spécifique dans la fiche) et il est encore plus rare de connaître le refus ou l'acceptation du dossier pour des soins. L'équipe de coordination est régulièrement en lien avec la pédiatre coordinatrice de la PCO ce qui assure un retour des indicateurs attendus.

Le réseau met à disposition des médecins pilotes, l'annuaire des orthophonistes pour faciliter la recherche des professionnels par les familles. Cet annuaire regroupe 329 orthophonistes dans le département et la mise à jour date de 2023. Les orthophonistes spécialisés dans les troubles de l'oralité sont spécifiés dans la liste. L'annuaire n'est pas diffusé largement car il est peu probable qu'il soit exhaustif et le réseau n'a pas pu contacter l'ensemble des professionnels afin d'obtenir leur accord concernant la diffusion de leurs coordonnées.

Cet annuaire est accompagné d'une plaquette « troubles du langage » réalisée en 2023 en collaboration avec une orthophoniste formatrice du réseau. Cet outil donne des conseils utiles aux parents en attendant que la prise en charge de leur enfant débute. En effet, les délais pour obtenir une place chez un orthophoniste varient entre 12 et 24 mois selon les villes du département.

28. Mettre en œuvre le programme régional SEV en suivant les expérimentations mises en œuvre après validation du conseil scientifique et de l'ARS

En 2025, l'équipe de coordination SUNNY a participé :

- Aux réunions de coordination pédiatrique régionale : 14/01, 29/04, 16/09.
- Aux réunions du groupe de travail « transfert » de la FFRSP : 17/03, 19/05, 22/09, 17/11.
- A une rencontre avec l'équipe du Pavillon Séraphine de Sartrouville le 15/04.
- Aux réunions de l'évaluation du PRS « volet santé périnatale » : 23/04 et 22/09.
- Aux différents webinaires et journées proposés :
 - Le 16/06 au séminaire des DSRP IDF organisé par l'ARS IDF ;
 - Le 11/09 au webinaire régional « Campagne de prévention de la bronchiolite à VRS » ;

- Le 14/10 au webinaire « nouvelles maladies du dépistage néonatal : comprendre, informer » ;
- Le 13/11 à la « 19^{ème} Journée des DSRP IDF » ;
- Le 28/11 à la « 15^{ème} Journée des RSEV » à Paris ;
- Les 05/06 pour les staffs en distanciel proposés par le RPSOF-ASNR.

29. Mettre en œuvre le programme régional SEV en alertant l'ARS en cas de difficultés majeures dans la mise en œuvre du programme

Le réseau SUNNY a décrit lors des rapports précédents, les difficultés d'accès aux soins, notamment en psychomotricité, en orthophonie, en kinésithérapie.

En 2025, la situation a évolué de la manière suivante sur notre territoire :

- Les délais de prise en charge par le CAMSP se sont majorés. Certains patients présentant des lésions neurologiques sévères diagnostiquées au cours de leur hospitalisation en néonatalogie et orientés dès le retour à domicile vers le CAMSP n'ont pas de soins mis en place avant l'âge de 6 mois à 1 an dans le CAMSP de leur secteur. Réunion au CAMSP de Versailles le 27 juin.
- Pour les enfants en attente d'inscription au CAMSP, le réseau SUNNY a proposé chaque fois que possible le forfait psychomotricité du réseau. Néanmoins, les séances ne permettent pas de couvrir les délais d'attente.
- Les demandes de prise en charge par la PCO ont été simplifiées et facilitées par la large diffusion de son fonctionnement à nos professionnels. Le nombre d'enfants orientés vers la PCO est en constante augmentation.
- La PCO des Yvelines a accordé son propre forfait aux enfants en attente du CAMSP et sert souvent de relais entre la prise en charge psychomotricité SUNNY et le CAMSP.
- Les délais pour l'orthophonie varient entre 1 et 2 ans. Certains enfants n'accèdent jamais à ce type de soins. Les différents sites d'inscription en orthophonie ont permis aux parents d'alléger les démarches mais les délais restent très longs. Certains parents se découragent et abandonnent la recherche d'un orthophoniste. De nombreux enfants n'accèdent pas au bilan initial.
- Le territoire compte peu de kinésithérapeutes spécialisés dans la prise en charge des enfants atteints de TND. Il est très difficile pour les familles de trouver des kinésithérapeutes traitants les TND au sein d'une liste de kinésithérapeutes pour adultes très longue sur les sites médicaux usuels. Ces professionnels sont également peu connus des médecins pilotes et souvent l'adressage est réalisé par le CAMSP ou les neuropédiatres. L'équipe de coordination a rencontré des kinésithérapeutes du 78 les 07/01 et 28/01 dans leur cabinet. Ce premier contact a permis de débiter un annuaire et de comprendre l'offre de soins dans le département. Les professionnels sont également désireux d'être en relation pour échanger dans leur domaine spécialisé. L'équipe de coordination a pour projet en 2026 de faire intervenir certains kinésithérapeutes aux journées thématiques du réseau.

30. Mettre en œuvre le programme régional SEV en retournant à l'agence les indicateurs de suivi demandés

Mettre en œuvre du programme régional SEV : - en suivant l'exhaustivité de l'inclusion des enfants - en proposant des médecins pilotes aux familles - en formant les acteurs impliqués dans le programme - en suivant les outils d'Hygie SEV - en développant l'articulation avec les PCO pour les orientations des enfants, notamment vers la psychomotricité - en suivant les expérimentations mises en œuvre après validation du conseil scientifique et de l'ARS - en alertant l'ARS en cas de difficultés majeures dans la mise en œuvre du programme - en retournant à l'agence les indicateurs de suivi demandés Développer des partenariats avec la/les PCO du territoire	Nombre d'inclusions dans le programme SEV au cours de l'année	226	106 filles et 120 garçons
	Taux d'exhaustivité des inclusions des enfants de moins de 33 SA	SESAN/SEV	Donnée à calculer au niveau régional et non par DSRP
	Taux d'exhaustivité des suivis à 2 ans (total cohorte)	77,30%	
	Taux d'exhaustivité des suivis à 2 ans dans le groupe des prématurés	80,60%	
	Taux d'exhaustivité des suivis à 5 ans (total cohorte)	52	
	Nombre de médecins pilotes actifs (avoir au moins 1 enfant suivi)	53	
	Convention de partenariat signée avec la/les PCO du territoire (O/N)	O	Convention signée le 12 janvier 2024
	Nombre d'enfants du programme SEV orientés vers la PCO	18	
	Nombre d'enfants du programme SEV bénéficiant d'un forfait d'intervention précoce (via PCO)	15	
	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un forfait psychomotricité (SEV)	49	En 2025, 49 enfants ont bénéficié de 275 séances de psychomotricité

31. Développer des partenariats avec la/les PCO du territoire

Sur le territoire des Yvelines, la PCO de Versailles est active.

La convention a été rédigée et envoyée pour signatures aux différents administrations fin 2023. Les signatures ont été obtenues le 12 janvier 2024.

Depuis la signature de la convention, la coordination est en contact avec le médecin de la PCO afin d'échanger sur différents dossiers et accélérer la mise en place des soins pour les patients.

32. Mettre en œuvre le programme national de dépistage néonatal de la surdité, en lien avec le CFDNA (Annexe 20)

Le dépistage précoce de la surdité permanente néonatale constitue un programme de santé au sens de l'article L. 1411-6 du code de la santé publique. Il intègre :

- Un examen de repérage des troubles de l'audition, proposé systématiquement, avant la sortie du nouveau-né de l'établissement de santé dans lequel a eu lieu l'accouchement ou dans lequel il a été transféré ;
- Des examens réalisés avant la fin du troisième mois de l'enfant lorsque l'examen de repérage n'a pas pu avoir lieu ou n'a pas permis d'apprécier ses capacités auditives ;
- Une information des détenteurs de l'autorité parentale, le cas échéant, sur les différents modes de communication existants, notamment la langue des signes française.

Le programme de dépistage de la surdité permanente néonatale est mis en application par les Agences Régionales de Santé conformément à un cahier des charges national établi par arrêté des ministres chargés de la santé et de la protection sociale.

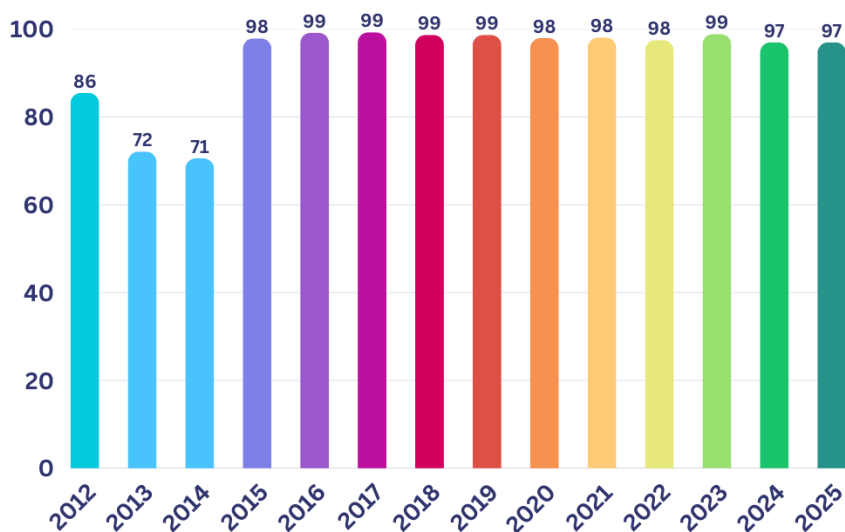
Ce programme national de dépistage est encadré par différents textes réglementaires :

- L'arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du dépistage de la surdité permanente néonatale ;
- L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au cahier des charges national de ce programme qui vise à harmoniser les pratiques tout en permettant une adaptation aux spécificités des territoires ;
- La Circulaire DGOS/R1 n° 2013-144 du 29 mars 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé, intègre une revalorisation des tarifs de séjour des nouveau-nés pour prendre en compte le principe d'un « examen de repérage des troubles de l'audition, proposé systématiquement, avant la sortie de l'enfant de l'établissement de santé dans lequel a eu lieu l'accouchement ou dans lequel l'enfant a été transféré » énoncé par l'arrêté du 23 avril 2012 ;

- Le cahier des charges régional a été établi pour encadrer le déploiement du dépistage de la surdité permanente néonatale sur le territoire francilien.

Le financement de ce dépistage a été intégré, depuis le 1er mars 2013, dans le tarif de séjour des nouveau-nés, il ne donne lieu à aucune participation financière des familles. Les établissements de santé chargés d'effectuer la vérification de l'audition des nouveau-nés sont tous les établissements de la région autorisés à l'activité d'obstétrique et de néonatalogie et par conséquent, responsables de la réalisation du test initial (T1) et de l'éventuel re-test (T2) avant la sortie de l'établissement.

EXHAUSTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS (%)



33. Assurer la sensibilisation et la formation des professionnels des maternités et services de pédiatrie accueillant des nouveau-nés

Tout au long de l'année 2025, le réseau a proposé des formations aux 8 maternités et 7 services de néonatalogie du territoire.

En effet, des ORL du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy - St Germain en Laye sont en lien avec le réseau et se rendent disponibles pour réaliser des formations auprès des professionnels de maternité et de néonatalogie. Ils suivent les évolutions du programme et mettent à jour leur support de formation grâce aux échanges entretenus avec le réseau et selon les instructions de la CFDNA et de l'ARS-IDF.

Trois établissements ont répondu favorablement à cette proposition et 4 formations ont été organisées par le réseau et réalisées par des ORL :

- Le 13/01 dans le service de néonatalogie du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy St Germain en Laye ;
- Le 31/01 et le 27/11 dans le service de maternité du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les Mureaux ;
- Le 07/02 dans les services de maternité et de néonatalogie de l'Hôpital Privé de Versailles.

Au total, ces interventions ont permis de former 33 professionnels répartis comme suit :



La coordination reste disponible pour répondre aux demandes des établissements en lien avec le dépistage néonatal de la surdité. Elle se rend également directement dans les services notamment lors des formations pour aider les professionnels de maternités et de néonatalogies en cas de difficultés ou de questionnements dans le cadre du programme. Il faut régulièrement les sensibiliser sur la bonne utilisation de la brochure et sur l'intérêt de s'appuyer sur l'annuaire des ORL référents du territoire.

L'équipe du Centre Hospitalier de Mantes la Jolie a sollicité le réseau pour réaliser un rappel sur le programme et mieux coordonner le parcours entre la maternité et les consultations ORL. Cette réunion a eu lieu le 12/03.

34. Suivre les taux d'exhaustivité du dépistage des établissements et faire, en lien avec le CFDNA les rappels nécessaires ainsi que le suivi des mesures correctives

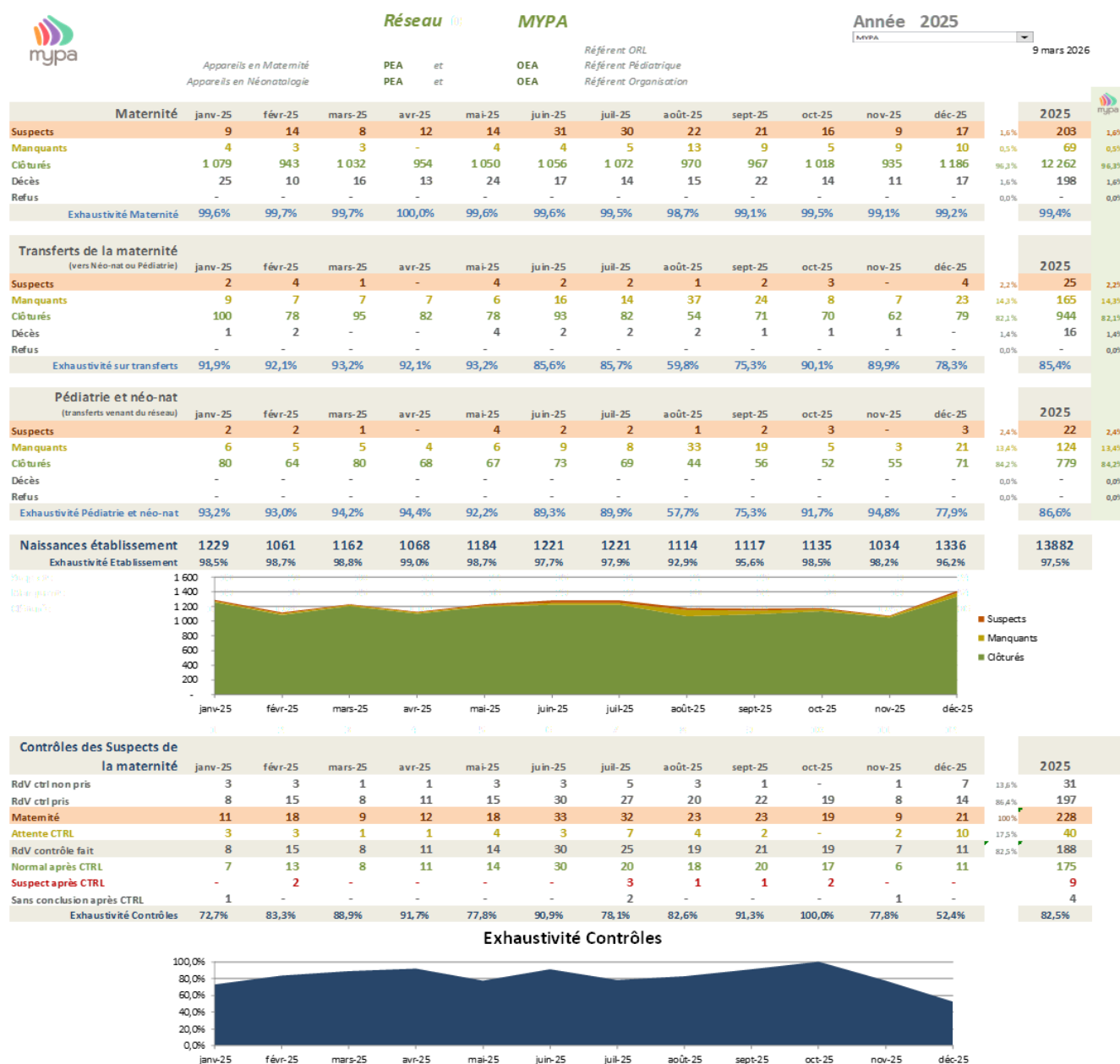
Chaque début de mois, le réseau transmet respectivement aux 8 maternités et 7 services de néonatalogie leur taux d'exhaustivité mensuel depuis le début de l'année en cours ainsi que l'identité des enfants non diagnostiqués ou dont le test était non concluant bilatéral. Il profite de ces envois par mail pour diffuser les nouveautés ou documentations importantes telles que :

- La brochure de la CFDNA ;
- La fiche surdité et la fiche diagnostic de la CFDNA ;
- La formation du réseau ;
- L'annuaire des ORL référents du réseau ;
- Les recommandations relatives à la vérification de l'audition du nouveau-né en Ile-de-France.

Comme demandé par l'ARS IDF en 2022, le réseau MYPA s'est chargé de diffuser les questionnaires et centraliser les résultats de la dernière enquête auprès de toutes les maternités et tous les services accueillants des nouveau-nés sur les modalités du dépistage.

En 2025, le taux d'exhaustivité des établissements du réseau était de 97.5%, réparti comme suit :

- 99,4% pour les nouveau-nés des services de maternité ;
- 85.4% pour les nouveau-nés transférés ;
- 86.6% pour les nouveau-nés des services de néonatalogie.



35. Mettre en œuvre les modalités de suivi et de rappel des familles pour les enfants nécessitant un test de contrôle, jusqu'au retour du résultat

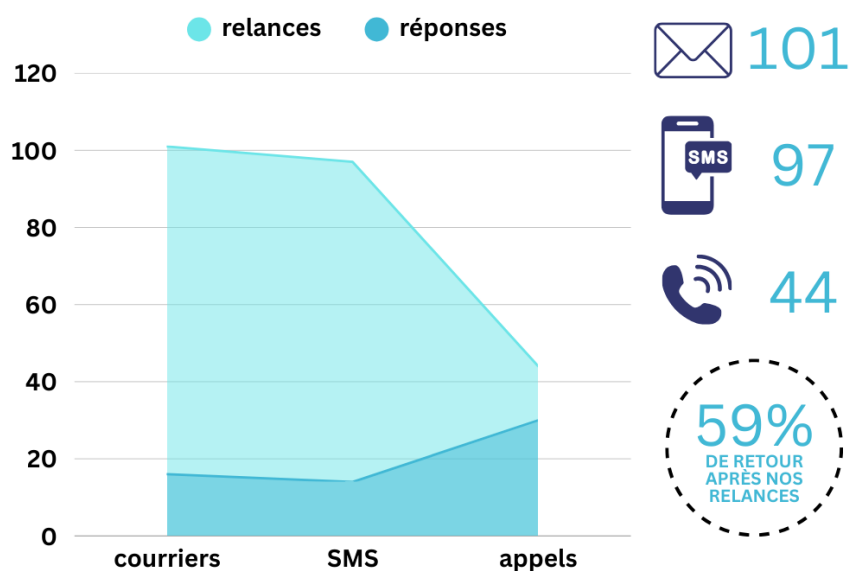
En fin d'année 2023, le réseau a mis à jour la charte des ORL. Celle-ci a été envoyée aux ORL afin d'obtenir leur adhésion et engagement dans le dispositif.

Le réseau a mis à jour en début d'année 2025, son annuaire des ORL référents dans le cadre du dépistage néonatal de l'audition. En effet, le réseau a souhaité enrichir ses ressources en contactant de nombreux ORL libéraux. Malheureusement, peu de professionnels répondent à nos sollicitations et ils sont rares à proposer le dépistage de la surdité. Notre annuaire indique des informations, telles que les adresses mail pour la prise de RDV et la mention Doctolib ou Keldoc. Notre annuaire est diffusé aux établissements et joint au courrier adressé en première intention de relance aux familles afin de leur permettre d'obtenir des consultations de contrôle dans les meilleurs délais.

En 2025, le réseau a poursuivi sa méthode de relance des familles en 3 étapes, à savoir, l'envoi d'un courrier en première intention puis d'un SMS en cas de besoin et d'un appel téléphonique si nécessaire.

Au total, le réseau a adressé 101 courriers, minimum 97 SMS et minimum 44 appels téléphoniques aux parents des enfants qui devaient bénéficier d'un contrôle à la suite d'un test +/- retest bilatéral non concluant en maternité ou néonatalogie. Après ces différentes relances, le réseau a obtenu 60 réponses soit un taux de retour de 59%.

TAUX DE RETOUR DES PARENTS



Grâce à ces différentes démarches, le taux d'exhaustivité des contrôles est cette année de 82.5%.

En 2025, on compte :

- 26 enfants en attente de consultation bilatérale ;
- 8 enfants en cours de diagnostic ;
- 9 enfants diagnostiqués sourds sur notre territoire en N-2, un chiffre bien inférieur au nombre attendu de 1/1000. La réflexion sur l'amélioration du parcours de soins et la transmission des données doit être poursuivie.

Perspectives 2026 : le réseau MYPA s'engage à poursuivre les actions mises en place depuis 2015, à savoir :

- Contribuer à l'amélioration du taux d'exhaustivité du dépistage dans les 7 maternités et 6 services de néonatalogie du réseau en organisant des formations et transmettant le poster à jour du parcours de soins à afficher dans les établissements ;
- Contribuer à l'amélioration du parcours de soins des enfants dits « suspects bilatéraux » à la sortie de la maternité en effectuant 3 relances auprès des parents tout d'abord par courrier, ensuite par SMS, enfin par appel téléphonique ;
- Conserver et améliorer le lien avec les ORL référents pour une meilleure coordination du parcours de soins des enfants concernés ;
- Mettre à jour et diffuser largement l'annuaire des ORL référents avec les informations utiles et pertinentes ;
- Créer une rubrique en ligne sur le nouveau site internet MYPA avec un lien vers le site internet de la CFDNA.
- Diffuser et récupérer les questionnaires de l'enquête sur le dépistage de la surdité en établissement de santé.

36. *Suivre les évolutions du programme régional*

En 2025, aucune réunion régionale n'a eu lieu entre les DSRP IDF et le Centre Francilien du Dépistage Néonatal de l'Audition (CFDNA).

Néanmoins, le réseau suit activement et régulièrement l'actualité du programme et les informations provenant de la CFDNA grâce au module Talk Spirit.

La coordination du réseau est régulièrement en lien avec la CFDNA par échanges téléphoniques réguliers ou mails en fonction des nécessités de chacun.

La brochure « vérification de l'audition du nouveau-né » de la CFDNA a été mise à jour et envoyée directement dans chaque établissement. Le réseau a informé les cadres de chaque service afin qu'une répartition de cette brochure soit faite en fonction des besoins.

Contribuer au programme de dépistage de la surdité néonatale	Mettre en œuvre le programme national de dépistage néonatal de la surdité, en lien avec le CFDNA : - assurer la sensibilisation et la formation des professionnels des maternités et services de pédiatrie accueillant des nouveau-nés - suivre les taux d'exhaustivité du dépistage des établissements et faire, en lien avec le CFDNA les rappels nécessaires ainsi que le suivi des mesures correctives - mettre en œuvre les modalités de suivi et de rappel des familles pour les enfants nécessitant un test de contrôle, jusqu'au retour du résultat - suivre les évolutions du programme régional	Taux d'exhaustivité des contrôles à distance	82,50%	le taux de retour des familles après nos relances est de 57 %
		Nombre d'enfants diagnostiqués sourds sur le territoire DSRP en N-2	9	8 enfants nés en 2025 sont en cours de diagnostic
		Nombre d'établissements ayant bénéficié de la mise en place de mesures correctives	4	2 formations au CHIMM, 1 formation au CHPS, 1 formation à l'HPV et 1 réunion au CH MLJ

CONTRIBUER A L'ANIMATION DE LA POLITIQUE NATIONALE ET REGIONALE EN SANTE PERINATALE: ECHANGER LES PRATIQUES (ANNEXE 21)

37. Participer à l'organisation et à l'animation d'une journée annuelle des réseaux de santé franciliens

Chaque année l'équipe de coordination MYPA participe activement aux réunions de préparation de la journée des réseaux, à la coordination si nécessaire et à sa diffusion.

MYPA a participé aux 3 réunions préparatoires en visio-conférence les 10 et 29 avril, 28 mai.

Cette journée était donc consacrée à : « Prévenir, sécuriser : regards croisés sur la qualité des soins »

Le programme a été construit avec l'ensemble des réseaux franciliens afin de pouvoir présenter une vision régionale de la thématique.

Le Pr P. Berveiller, gynécologue-obstétricien et chef du service de la maternité du CHIPS ; le Dr T. Quibel, gynécologue-obstétricien au CHIPS et président du DRSP MYPA ; ainsi que Mme C. Bouyer, sage-femme coordinatrice MYPA sont intervenus à cette journée.

19 ^{ème} journée des Dispositifs Spécifiques Régionaux en Périnatalité d'IDF	
« Prévenir, Sécuriser : Regards Croisés sur la Qualité des Soins »	
PROGRAMME	
Jeudi 13 novembre 2025 – Espace Reuilly	
08h30	Accueil
09h00	Discours d'ouverture Direction générale de l'ARS IDF
09h20	Thématique 1 – L'Interruption Volontaire de Grossesse : 50 ans après la loi Veil Modératrice : Dr Sophie GAUDU, Gynécologue-obstétricienne, Présidente du REVHO
09h35	De la législation à l'entrée dans la Constitution : les avancées législatives Dr Philippe FAUCHER, Gynécologue-obstétricien, CHU A. Trousseau Paris
09h50	Quelles sont les conditions d'accès à l'IVG ? Etat des lieux de l'offre de soins en IDF Mme Valérie TAPFORIN, Sage-femme coordinatrice médicale, REVHO
10h00	Echanges avec la salle
10h20	Thématique 2 – La santé périnatale : le contexte francilien Indicateurs en santé périnatale : des données pour agir en IDF Dr Laurence DESPLANCHES, Responsable du Département Périnatalité - Santé des femmes - Santé des enfants, Direction de la Santé Publique, ARS IDF
10h35	Thématique 3 – Leviers d'amélioration de la sécurité des soins périnataux Modérateur : Dr Bruno RENEVIER, Référent médical en périnatalité, Direction de l'offre de soins, ARS IDF
10h50	Les facteurs humains en santé : les clés de la performance des soins Pr Paul BERVEILLER, Gynécologue-obstétricien, chef de service maternité CHI Poissy / St Germain-en-Laye
11h05	La formation en simulation haute-fidélité : impact sur la sécurité des soins Dr Azeoline AYACHI, Pédiatre, Responsable UF SMUR Pédiatrie 02
11h25	Echanges avec la salle
11h40	Pause
11h55	La revue de morbidité mortalité (RMM), c'est quoi ? Dr Thibaud QUIBEL, Gynécologue-obstétricien, CHI Poissy / St Germain-en-Laye
12h10	Exemple d'analyse d'un Evénement Indésirable Grave (EIG) Mme Sabrina HEDHILL, Sage-femme coordinatrice, NEF

12h25	
12h25	La culture de sécurité des soins : freins et leviers au déploiement des RMM en IDF Mme Hanna CHAS, Sage-femme coordinatrice, ingénieure qualité, STARAGS IDF
12h40	Echanges avec la salle
12h55	Pause déjeuner libre ou sur place
14h20	Thématique 4 – Prévenir et améliorer la prise en charge des asphyxies périnatales sévères Modératrice : Dr Michèle GRANIER, Pédiatre néonatalogiste, Présidente du Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien
14h50	Présentation du rapport de la mission exploratoire de la Fédération Française des Réseaux en Périnatalité (FFRSP) sur l'analyse de la mortalité périnatale à terme ou à proximité du terme Mme Sabrina HEDHILL, Membre du Bureau de la FFRSP Mme Nathalie BAUNOT, Sage-femme coordinatrice RSPF
15h05	Retour d'expérience d'une étude similaire menée en Île-de-France Mme Camille BOUYER, Sage-femme coordinatrice MYPA Mme Isabelle HAMANT, Sage-femme coordinatrice Périnatal Sud
15h25	Présentation de l'étude Optinœcare : optimisation des soins courants dans la prise en charge des asphyxies périnatales sévères Dr Pierre DELORME, Gynécologue-obstétricien, CHU A. Trousseau Paris
15h45	Devenir des enfants suivis dans le programme SEV pour encéphalopathie anoxo-ischémique : l'expérience du RPSOF-ASNR Dr Véronique ZUPAN-SIMUNEK, Pédiatre maternité et néonatalogie, CHU A. Béclère Clamart
16h05	Echanges avec la salle
16h25	Thématique 5 – L'expérience patient pour mieux soigner Modératrice : Mme Aurélie RACIOPPI, Sage-femme PMI 04, docteure en sociologie
16h45	La littératie en santé : les différents profils des femmes enceintes en IDF Mme Cécile CAZE, Cheffe de projet « Appui aux dossiers stratégiques en périnatalité », Direction de la Santé Publique, Département Périnatalité - Santé des femmes - Santé des enfants, ARS IDF
17h05	Comment promouvoir un environnement pro-littératie en santé ? Mme Anne LAURENT, Chargée de missions, Association Pas de Côté en Santé
17h20	L'expérience patient dans le traitement des Evénements Indésirables Graves : Participation des représentants des Usagers au sein des RMM Mme France ARTZNER, Co-présidente du CIANE (Collectif InterAssociatif autour de la Naissance)
17h30	Echanges avec la salle
17h40	Discours de clôture Dr Catherine NOEL, Gynécologue-obstétricienne, Présidente du Réseau Périnatal du Val d'Oise
17h50	Fin de la journée

Cet événement était à destination des professionnels **médico-psycho-sociaux du champ de la périnatalité**, adhérents ou non à un réseau de santé en périnatalité d'Ile-de-France.

La journée s'est déroulée le mardi 13 novembre 2025 de 09h à 17h à l'Espace Reuilly, Paris 12^e.

L'équipe de coordination MYPA a participé à l'intendance de cette journée.

38. Participer aux enquêtes scientifiques et états des lieux demandés par les instances de l'ARS ou du Ministère

Enquête Nationale Confidentielle sur la Mortalité Maternelle

Depuis 2009, avec l'appui du Comité National d'Experts sur la Mortalité Maternelle, le réseau MYPA participe à la collecte d'information sur la survenue des événements sentinelles que constituent les morts maternelles. Ces données transmises à l'Unité INSERM U1153 restent strictement anonymes et confidentielles et ne peuvent en aucun cas être utilisées dans un contexte médico-légal.

Les DRSP franciliens en collaboration avec l'INSERM ont organisé 5 webinaires dédiés aux principales causes des décès maternels, d'octobre 2024 à juin 2025 :

Les dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité
d'Ile de France vous invitent à une série de webinaires

ENQUÊTE NATIONALE CONFIDENTIELLE SUR LES MORTS MATERNELLES

INSCRIVEZ VOUS



Jeudi 10/10/24
12h30 - 14h00

**Présentation des résultats du
rapport 2016-2018**



Jeudi 12/12/24
12h30 - 14h00

**Les morts maternelles par
suicide**



Mardi 4/02/25
12h30 - 14h00

**Les morts maternelles par
pathologies cardio-vasculaires**



Jeudi 10/04/25
12h30 - 14h00

**Les morts maternelles par
hémorragies obstétricales**



Mardi 10/06/25
12h30 - 14h00

**Mortalité maternelle chez les
femmes en situation de
vulnérabilité sociale**



Les dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité d'Ile de France vous invitent au webinaire

LES MORTS MATERNELLES PAR PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES

ENQUÊTE NATIONALE CONFIDENTIELLE SUR LES MORTS MATERNELLES 2016-2018



Logos of participating organizations: *ARS Ile de France*, *mypa*, *Paris Île de France*, *ars*, *nef*, *PERINAT'92*, *Santé publique France*, *Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles*, *Inserm*

Programme

Dr Marie BRUYERE, Médecin anesthésiste réanimatrice

MARDI 04 FEVRIER 2025
12H30-14H00

INSCRIPTION



Cliquez sur le lien ou flashez le QR code

On y compte au total 53 participants, dont 7 MYPA soit 13.2%.

Les dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité d'Ile de France vous invitent au webinaire

LES MORTS MATERNELLES PAR HÉMORRAGIES OBSTÉTRICALES

ENQUÊTE NATIONALE CONFIDENTIELLE SUR LES MORTS MATERNELLES 2016-2018



Logos of participating organizations: *ARS Ile de France*, *mypa*, *Paris Île de France*, *ars*, *nef*, *PERINAT'92*, *Santé publique France*, *Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles*, *Inserm*

Intervenants

Dr Estelle Morau, médecin anesthésiste réanimatrice
Dr Eric Verspyck, gynécologue-obstétricien

JEUDI 10 AVRIL 2025
12H30-14H00

INSCRIPTION



Cliquez sur le lien ou flashez le QR code

On y compte au total 38 participants, dont 3 MYPA soit 7.9%



On y compte 63 participants, dont 11 MYPA soit 17.5%.

Enquête Nationale Périnatale

Des données périnatales sont indispensables au niveau national pour suivre l'évolution de la santé, établir des comparaisons entre pays et évaluer l'impact de certaines recommandations ou mesures publiques. Le Ministère des Solidarités et de la Santé souhaite réaliser à intervalle régulier des enquêtes nationales périnatales pour produire ces données. Chaque enquête repose sur le principe d'un recueil d'informations sur l'état de santé et les soins périnataux à partir d'un échantillon représentatif des naissances. Celui-ci correspond à toutes les naissances survenues pendant l'équivalent d'une semaine sur l'ensemble des départements français.

CoNaissance78

En 2021, le Conseil Départemental des Yvelines en partenariat avec l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active reconduisent ensemble des actions de promotion de la santé, dans le domaine de la périnatalité, selon le CPOM 2021 – 2024 qui a été signé par ces deux partenaires.

Parmi les objectifs, on note la mutualisation de leurs efforts en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données autour de la naissance, afin que chacun dispose des informations nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Le réseau MYPA et le Conseil Départemental des Yvelines se sont rapprochés de l'unité INSERM U1153 (ex Unité 953) afin de mettre en place cette démarche d'évaluation de la prise en charge de la grossesse et de la naissance dans tous les établissements du réseau. Ce projet, baptisé CoNaissance78, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2008. En 2023, c'est avec l'UMR 1018 du CESP Paris Sud que le réseau MYPA et le CD78 collabore.

Le projet CoNaissance78 répond aux recommandations du plan de périnatalité 2005-2007. En effet, il permet un enregistrement continu des données périnatales grâce au Premier

Certificat de Santé (PCS) incrémenté de données complémentaires. Complétés obligatoirement durant les huit premiers jours de vie de l'enfant, ils permettent la construction des principaux indicateurs de santé périnatale recommandés (PERISTAT).

Le projet CoNaissance78 existe depuis 2008 et a permis quelques études ponctuelles (césariennes, HPPI, COVID, ...)

Participations aux enquêtes INSERM :

Premex : Etude sur les extrêmes prématurés

Réunion de suivi à 2 ans le 16 janvier 2025.

Optinéocare : Etude sur les encéphalopathies néonatales en attente.

Réunion lancement au sien du réseau MYPA le 1^{er} juillet 2025.

Participation à l'enquête ARS :

Améliorer les connaissances de la mortalité périnatale en vue de la réduire

39. Participer aux réunions ou séminaires de travail thématiques régionaux (allaitement, santé mentale et périnatalité, IVG...)

En 2025, l'équipe de coordination a participé aux réunions :

ARS :

- Séminaire ARS/RSP IDF : 16 juin
- Préparation de la 19^{ème} JRSP IdF : 10 et 29 avril, 28 mai
- Séminaire UAP : 5 novembre
- Réunion DSRP – référents DOS : 9 décembre
- Cellule AIMA : 6 mars, 11 et 29 avril, 28 mai
- HYGIE et SANTELIEN SEV : 28/01, 07/02, 14/03, 27/05, 20/06, 05/09, 02/10, 03/10, 16/10, 24/10, 07/11, 14/11, 21/11
- Webinaire littéracie en santé : 25 septembre
- ARS Projet AMI : 18 décembre

DTARS78 : 10 septembre, 20 novembre et 18 décembre
Réunion des acteurs de la périnatalité : 19 novembre

SFC RSP : 24 janvier, 14 février, 21 mars, 11 avril, 16 mai, 20 juin, 26 septembre et 12 décembre

Coordinateurs administratifs : 25 janvier, 11 avril, 16 mai et 21 novembre

Réunion des pédiatres coordinateurs : 14 janvier, 29 avril et 16 septembre

Réunion RSEV IDF : 17 janvier charte indemnisation MP, 24 janvier et 10 février présentation FACS Qualiopi, 12 mai et 11 juin budget prévisionnel formations socles.

GT formations socles SEV : 11 février, 1^{er} avril, 23 et 24 juin, 23 septembre et 16 décembre.

AIMA : 6 mars, 20 juin, 26 septembre et 12 décembre (+ 1 avis médical et 14 procédures d'urgences)

Santé mentale : ARS : 17 novembre
 PTSM : 9 septembre, 20 et 25 novembre

CoPil/GT régional n° vert SOS allaitement : COPIL 27 juin ; GT 13 janvier, 21 mars, 22 mai, 16 septembre et 04 décembre.

CFDNA : pas de réunion en 2025

FFRSP :

- **CA** : 4 avril et 27 novembre
- **AG** : 13 juin
- **Journée des RSEV** : 28 novembre

STARAQS : Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale : 29 janvier, 24 mars, 17 et 23 juin, 7 juillet, 16 et 17 septembre, 12 novembre

FACS et EMOA : 24 et 30 janvier, 10 février, 20 mai, 3 et 18 juin, 11 septembre

CPAM78 : 19 novembre, 4 et 16 décembre

URPS SF : 3 octobre

CD78 : 8 janvier ; 5, 12, 19 mars ; 2, 16 30 avril ; 5, 14, 21, 26 mai ; 1, 18, 25 juin ; 3 juillet et 4 septembre

DAPSA : 8 septembre

SOLIPAM : GT : 10 juin
 Rencontres SOLIPAM : 11 décembre

REVHO : 30 janvier et 17 février

CPTS : 7 mars, 16 avril, 13 mai, 19 septembre, 13 octobre, 18 novembre, 11 décembre

PMI Mantes la Jolie : Le 11 décembre

Réunion Visio CPAM 78 : 4 décembre

Réunion avec président du réseau : 16 septembre, 20 novembre

40. Contribuer au déploiement de l'outil HYGIE (SEV, TIU)

Participer au GT régional HYGIE SEV

Dans le cadre de HYGIE, une autorisation CNIL n'est pas utile, et toutes celles délivrées jusqu'alors sont reclassées automatiquement en déclaration simple. La simplification de la démarche entraîne une majoration des contrôles. Par conséquent, la rédaction du « cahier des charges pour une étude d'impact » pour HYGIE TIU et HYGIE SEV devient nécessaire. Ce point a été validé lors du CoPil HYGIE du 30/06/2017. Les RSP IdF sont toujours en attente du retour du GCS SESAN

- Autorisation CNIL SEV reçue le 27/06/2017 reclassée en déclaration simplifiée automatiquement.
- Autorisation CNIL TIU : déclaration simplifiée en attente du retour de GCS SESAN.

**APPORTER SON EXPERTISE A
L'ARS : ASSURER UNE
MISSION DE VEILLE ET
D'ALERTE (FRAGILITE DE
L'OFFRE,
DYSFONCTIONNEMENTS
GRAVES) (ANNEXE 22)**

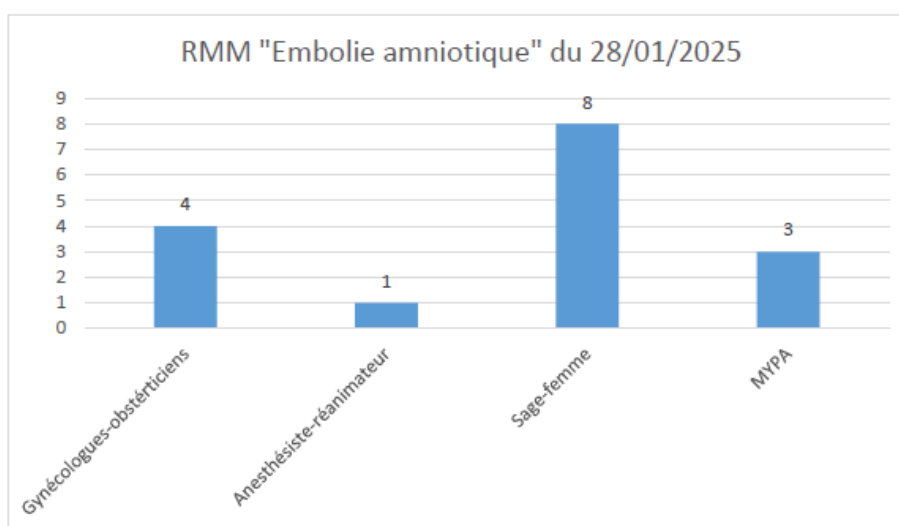
41. Inciter le signalement de tous les EIG survenus sur le territoire du réseau dans le champ de la périnatalité, par des actions de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des établissements

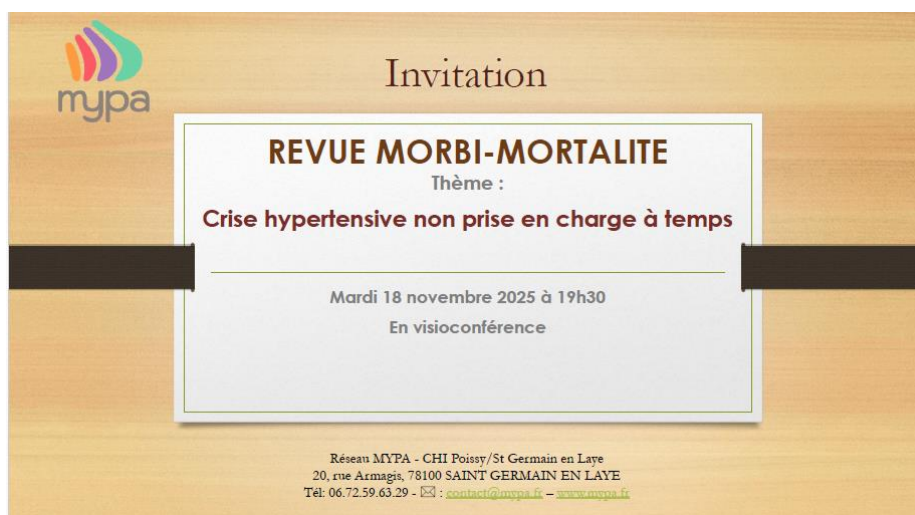
RMM réseau

En 2025, 2 Revues Morbi-Mortalité réseau ont été organisées les 28 janvier et 18 novembre sur les thématiques ci-dessous :

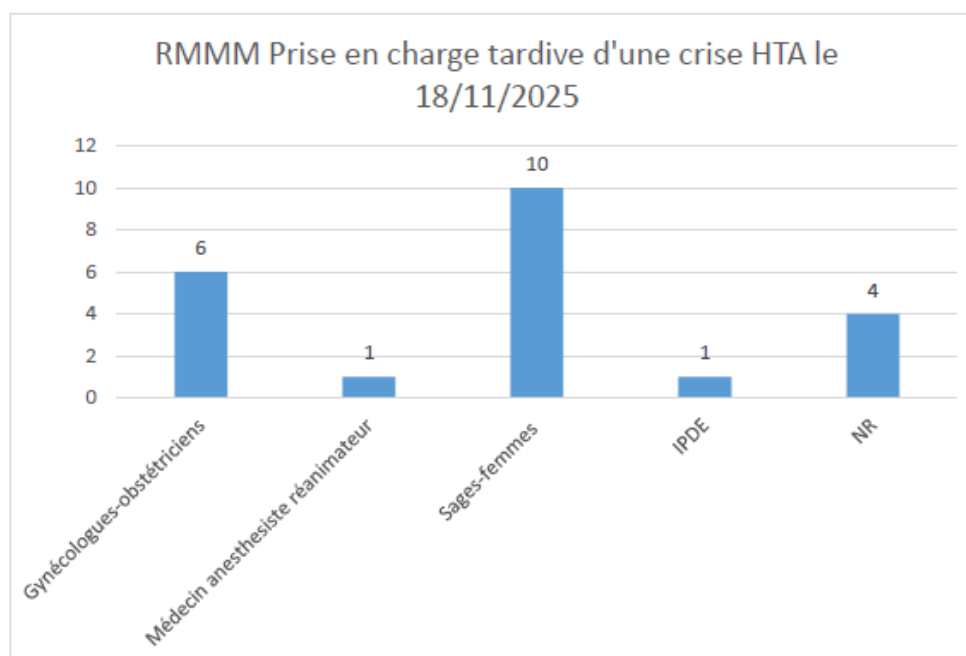


On y compte 16 participants, répartis comme suit :





On y compte 22 participants.



3 RMM dans des maternités en 2025 :

- 31/01/25 Décès maternel CHV
- 10/06/26 Hypoxie fœtale sévère CHIMM
- 11/06/26 Hypoxie fœtale sévère HPOP

Etude « Améliorer les connaissances sur la mortalité périnatale en vue de la réduire »

Le réseau MYPA a initié en début d'année 2024 un projet visant à améliorer les connaissances sur la mortalité périnatale proche du terme (MFIU et IMG $\geq$ 36 SA et Décès néonataux $<$ 7 jours) dans le département des Yvelines. Ce projet, mené dans une démarche qualité, bénéficie du soutien méthodologique de la STARAQS et s'inscrit dans une enquête nationale exploratoire pilotée par l'ARS.

Procédure opérationnelle validée lors du CMS du 12/03/2024

- L'équipe de coordination recense les MFIU, les IMG après 36 SA et les décès néonataux jusqu'à J7, lors de ses déplacements.
- En parallèle, chaque établissement a reçu des codes et est chargé de renseigner la plateforme à partir des dossiers médicaux. Les données sont croisées avec celles de la CEE pour garantir l'exhaustivité des cas.
- Chaque établissement est responsable de l'organisation de la RMM dont relève leur dossier.
- MYPA intervient comme support, en vérifiant en amont les présentations des établissements et en encadrant les échanges lors des RMM.
- Les réunions de RMM sont organisées avec la participation de tous les professionnels de la périnatalité qui le souhaitent, sous la supervision de MYPA.
- Un compte rendu (CR) de chaque RMM est ensuite envoyé à l'ARS conformément au modèle défini.
- Les volets 2 des RMM sont réalisés avec l'appui de la STARAQS afin d'assurer une analyse approfondie et une harmonisation des pratiques.

Comités et réunions

Comités de Pilotage (COPIL)

- 12 février 2024
- 25 mars 2024
- 3 juin 2024
- 30 septembre 2024
- 16 décembre 2024

Réunion SF PMI Type III/ Catherine Crenn Hebert / MYPA

- 11 décembre 2024

Conseils Scientifiques

- 4 juillet 2024
- 6 novembre 2024
- 1er décembre 2024

Réunions 2025

- 24 mars 2025 entre STARAQS et MYPA
- 7 juillet 2025 point des besoins
- 12 novembre entre STARAQS et MYPA

Sessions de RMM en 2025

- **8è session** : 27 janvier – 2 dossiers analysés
- **9è session** : 31 mars – 2 dossiers analysés
- **10è session** : 28 avril – 2 dossiers analysés
- **11è session** : 30 juin – 1 dossier analysé
- **12è session** : 29 septembre – 2 dossiers analysés
- **13è session** : 17 novembre – 2 dossiers analysés
- **14è session** : 15 décembre – 3 dossiers analysés

Bilan des cas analysés

- **10 MFIU** (Morts Fœtales In Utero)
- **2 décès néonataux** (dans les 7 premiers jours de vie)

- **2 IMG** (Interruption Médicale de Grossesse)

Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Soutenir la démarche qualité en périnatalité, notamment en développant un partenariat avec la STARAQS et en organisant des RMM, en accompagnant la déclaration d'EIGS et en participant à l'élaboration et au suivi des mesures correctives	Participation à l'élaboration du cahier des charges des indicateurs qualité sécurité des DSRP d'IDF, en collaboration avec la STARAQS (oui-non)	0	
	Utilisation des grilles d'indicateurs afférents à la gestion des risques élaborés en lien avec la STARAQS pour le territoire du DSRP (oui-non)	0	
	Nombre de dossiers traités en revue de morbi mortalité avec la participation du DSRP (RMM)	16	
	Nombre d'événements indésirable graves (EIG) analysés avec le DSRP	19	2RMM du réseau MYPA, 3 RMM dans 3 maternités du réseau MYPA, 14 dossiers passés en RMM MYPA STARAQS
	Nombre de suivis de plan d'actions défini suite à l'analyse d'un EIG réalisés par le DSRP	0	

42. Contribuer à l'évaluation de la fragilité de l'offre sur le territoire (difficultés d'accès aux soins, départ de professionnels) avec les partenaires et faire les alertes auprès de l'ARS

Recensement des fermetures des lits de maternités, réanimation-néonatalogie, néonatalogie, UK

Recensement des fermetures estivales :

- des cabinets des SFL
- des cabinets d'échographies pour les échographies de datation en vue d'une IVG
- des services d'orthogénie

Organisation de la reprise de patientèle des enfants vulnérables en cas de départ des médecins pilotes

Ces informations sont transmises aux ES, DTARS78, ARS IdF.

Actions	Indicateurs	2025	Commentaires
Contribuer à l'évaluation de la fragilité de l'offre sur le territoire (difficultés d'accès aux soins, départ de professionnels) avec les partenaires et faire les alertes auprès de l'ARS	Nombre d'alertes remontées à l'ARS	0	
Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour : - l'organisation de staffs de « parentalité/périnatalité » ; - l'organisation des sorties de maternité en lien avec le secteur ambulatoire, le secteur associatif, etc ; - l'organisation de revues de morbidité/mortalité dans l'ensemble du champ, notamment en inter-structures ; ...	Nombre d'ES ayant mis en place une organisation formalisée des staffs périnatalité toutes années confondues	7	Seule la maternité de l'HPV (fermée le 30/06/2025) ne le proposait pas.
	Nombre d'ES ayant mis en place une organisation pour accompagner la sortie de maternité de toute femme	7	Depuis 2023, la CPAM78, l'URPS SF et MYPA poursuivent leur travaux sur la mise en place d'un parcours d'accompagnement pour toutes les femmes à la sortie de maternité.

**OFFRIR UN APPUI
METHODOLOGIQUE AUX
ACTEURS LOCAUX DE LA
PERINATALITE EN MATIERE
D'ORGANISATION, DE
COORDINATION ET
D'EVALUATION DE LA PRISE
EN CHARGE SUR LE
TERRITOIRE: AMELIORER LA
COORDINATION ENTRE LES
ACTEURS. (ANNEXE 23)**

43. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation de staffs de « parentalité/périnatalité »

Etendre aux établissements privés les outils des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales.

Un état des lieux des MPS a été effectué. Des difficultés sont apparues pour la mise en place des RCP MPS des ES privés (individualité des libéraux, Nb de cas faibles), Un GT sur les vulnérabilités a été mis en place en 2018 et perdure à raison de 2 réunions annuelles. L'investissement dans un staff MPS est trop important pour un ES privé qui n'a que trop peu de cas à traiter. L'organisation spécifique à chaque ES privé leur paraît suffisant.

En 2022, la Clinique Saint-Germain et le CH Versailles ont répondu à l'appel à projet proposé par l'ARS IdF, leurs projets ont été retenus, et chacun a pu mettre en place des :

- RCP MPS au sein de la Clinique Saint-Germain
- HDJ périnatales dédiées aux patients les plus vulnérables au CH Versailles

En 2023, le réseau MYPA a facilité l'accueil du DAPSA aux RCP MPS pour lui permettre de présenter ses missions, prise en charge des addictions et des situations complexes :

- du CHI Poissy/ St-Germain
- du CH Rambouillet
- de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien
- de la Clinique St-Germain
- au CH Versailles, où le il a rencontré le médecin et la sage-femme référents de l'HDJ dédiée aux vulnérabilités

En 2025, la maternité du CH MANTES a ouvert son Unité d'Accompagnement Personnalisé (UAP), dédiée aux femmes en situation de vulnérabilités.

Par ailleurs au CHI Poissy / Saint-Germain, a été créé le poste d'une sage-femme responsable des RCP MPS et de la prise en charge des patientes présentant des vulnérabilités.

Ces différentes organisations hospitalières ont été présentées lors de la Matinale Médicale MYPA du 3 octobre 2025, à laquelle on comptait 38 participants.

RCP MPS ou Staff MPS (Réunions de Concertation Pluridisciplinaires Médico-Psycho-Sociales ou Staff Médico-Psycho-Social: Une collaboration ville –hôpital
Mme AS. LEUNE, Sage-femme hospitalière
Mr R. CLERVOY, Sage-femme de PMI

UAP (Unité d'Accompagnement Personnalisé) au CH MANTES
Equipe de l'UAP du CH MANTES

Hospitalisation de jour « Périnatalités et vulnérabilités »
Mme A. CARLIER, Sage-femme coordinatrice du CH VERSAILLES

Mais aussi, lors de l'Après-midi Médicale MYPA du 19 septembre qui comptait 18 professionnels.

14h **Mortalité infantile: le contexte francilien et des exemples d'actions (UAP et médiations)**

Mme C. CAZE, Cheffe de projet « Appui aux dossiers stratégiques en périnatalité » ARS IdF

44. Apporter une aide méthodologique aux acteurs pour l'organisation des sorties de maternité en lien avec le secteur ambulatoire, le secteur associatif, etc ;

Dans le domaine de la physiologie, la sage-femme libérale qui a assuré la préparation à la naissance et à la parentalité de la patiente est le professionnel compétent et prioritaire de l'accompagnement du couple mère-enfant à la sortie de la maternité.

En 2021, le Programme de Retour et d'Accompagnement à Domicile (PRADO) en maternité a été suspendu pour les sorties dites « classiques » et perdure uniquement pour les sorties précoces dans le respect des recommandations de la HAS.

En 2022, le réseau MYPA poursuit sa collaboration avec la CPAM78 pour échanger sur les sorties de maternité ; et a également participé à 6 réunions (7 mars, 25 avril, 28 juin, 30 septembre et 16 novembre) avec les CPTS des Yvelines, et à 2 réunions (20 juillet et 12 octobre) avec l'URPS SF d'IdF pour organiser un webinaire régional sur cette thématique les 6 et 12 décembre.

Ces thématiques ont été abordées à la Réunion des IPDE cadres et SF coordinatrices des 9 maternités le 25 novembre, à laquelle on comptait 21 participants ; ainsi qu'à la Journée lien ville-hôpital le 22 septembre, à laquelle on comptait 46 participants.

En 2023, le réseau MYPA poursuit sa collaboration avec :

- La CPAM78 et L'URPS SF d'IdF avec lesquelles 4 réunions ont eu lieu les 02/05, 25/05, 31/08 et 06/11 ; afin d'échanger sur les sorties de maternité. Un questionnaire à destination des établissements hospitaliers, des libéraux et de la PMI a été élaboré et la restitution a été faite lors du webinaire du 17 octobre 2023, auquel on comptait 94 participants, dont la présence des CPTS.

En 2024, le réseau MYPA en collaboration avec la CPAM et l'URPS SF s'est déplacé sur tous le territoire du 78 divisés en 4 secteurs.

Y étaient conviés les SF hospitalières, les SF libérales, les SF de PMI et les CPTS de chaque secteur afin d'établir un parcours de périnatalité :

- 11 janvier Territoire de Versailles
- 16 janvier Territoire de Rambouillet
- 6 février Territoire de Poissy
- 27 février Territoire de Mantes

Puis 5 réunions préparatoires (22/03,25/03,23/04,29/04,27/05/2025) aux 2 Webinaires de finalisations les 25 avril et le 30 avril 2024.

Le parcours de périnatalité finalisé a été présenté aux journées Lien Ville Hôpital du 27 juin 2024 et 26/06/2025, ainsi qu'à la journée dédiée aux hospitaliers le 27 septembre 2024.

15h15

Dispositif Sortie de maternité CH
Rambouillet

Mme V. Rigal Cadre de Pôle Rambouillet

Une réunion de présentation avec la CPTS Boucle de Seine a également eu lieu le 27/11/2023, et avec la CPTS du Confluent le 07/03/2024.

En 2025, nombreuses réunions avec les CPTS pour réfléchir à différentes communications sur la DPP à destination des professionnels et des usagers :

Dans le cadre de l'accompagnement des actions autour de la Dépression Post-Partum (DPP), le réseau MYPA a collaboré activement avec les CPTS et la PMI sur plusieurs initiatives prévues en 2025 : 30 juin 2025, le 2 septembre 2025 et le 13 octobre 2025.

Hospitalisation à Domicile

Dans le domaine de la grossesse pathologique, l'Hospitalisation A Domicile périnatale sera la structure de référence et prioritaire de l'accompagnement du couple mère-enfant à la sortie de la maternité. A ce jour, Santé service est la seule HAD implantée dans les Yvelines.

Ces thématiques ont été abordées aux Journées lien ville-hôpital du 27/06/2024 et 26/06/2025 :



**JOURNEE LIEN-VILLE HOPITAL
OBSTETRICO-PEDIATRIQUE**

Le réseau MYPA a le plaisir de vous convier à la journée lien ville-hôpital qui se déroulera le :

JEUDI 26 JUIN 2025

**AMPHITHÉÂTRE DE L'EFS
CH ANDRÉ MIGNOT
177 RUE DE VERSAILLES
78 150 LE CHESNAY**

09h00 Accueil	
09h30 Etat des lieux de l'offre de soin périnatale dans les Yvelines:	
• Etablissements de santé publics et privés	
• Spécificités de la Clinique Saint-Germain	Mme D. MARIET , sage-femme libérale
• Fusion le l'HPV et l'HPP2	Mme C. THEBAUD, sage-femme coordinatrice
• PMI	Dr I. LENFANT, Médecin Responsable, Direction Santé
• Dispositif PASREL	Mme C. JUAN, cadre de santé PMI
• CPTS: Spécificité de la CPTS du Grand Versailles	Mme J. GINHAC, Directrice et Mme AC. GOLETTTO, sage-femme libérale
10h30 Profession sage-femme: compétences et parcours de soins	CODSFY
11h15 Profession infirmière puéricultrice: compétences et parcours de soins	Mmes Christelle ZIEMBA et Amélie BOUL, IPDE PMI CD78
12h00 Parcours périnatalité : point d'étape, accompagnement des maternités à l'utilisation des outils numériques et nouveautés Assurance maladie	Mme A. MATRY, CPAM78

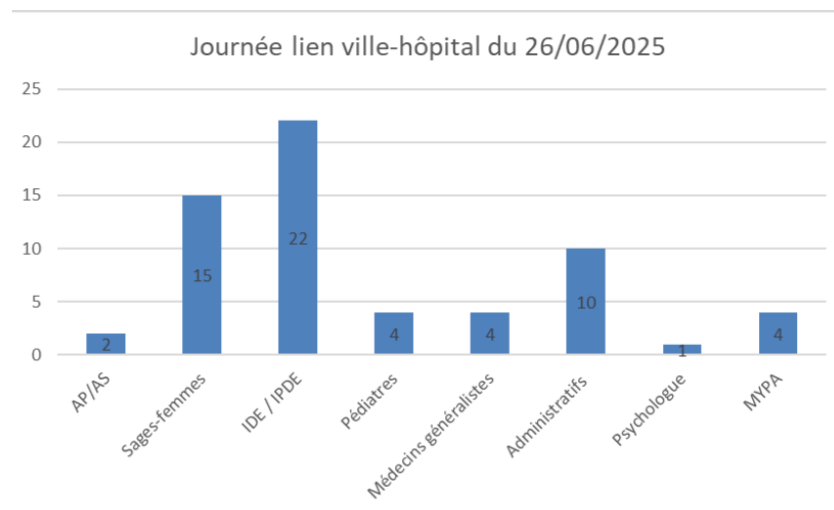
15h00 L'offre de soins HAD périnatale: Santé service

Dr Caroline MILER, Pédiatre et Héroïse ANDRAL, Sage-femme

16h00 Clôture

L'équipe de coordination MYPA

A laquelle on comptait 62 participants répartis comme suit :



FORMER LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ PERINATALE

Thématique	Type	Nombre total de sessions	dont nombre de sessions réalisées par le DSRP	dont nombre de sessions avec recours à la simulation	dont nombres de sessions avec approche médico-psychosociale (regards croisés)	Nombre total de participants	Commentaires
Accouchement inopiné extra-hospitalier (Instruction nationale)	Sensibilisation	4	4	0	0	26	
Amélioration des pratiques professionnelles (grossesses gémellaires, perte	Sensibilisation	6	6	6	0	32	
Analyse du rythme cardiaque fœtal et de la tocométrie (Instruction nationale)	Sensibilisation	5	5	0	0	51	
Compétences non techniques, développement du travail en équipe	Sensibilisation	16	16	0	0	141	
Hémorragie du post-partum immédiat (Instruction nationale)	Sensibilisation	4	4	0	0	39	
Réanimation du nouveau-né (Instruction nationale)	Sensibilisation	1	1	1	0	7	
Dépistage et prise en charge des femmes et des nouveau-nés en situation de vulnérabilité	Sensibilisation	1	1	0	1	38	MMM "Précarité et périnatalité"
Autres thèmes (priorités régionales identifiées par l'ARS)	Sensibilisation	1	1		1	13	Deuil périnatal aux hospitaliers
Autres thèmes (priorités régionales identifiées par l'ARS)	Sensibilisation	1	1	0	0	18	Diabète gestationnel
Autres thèmes (priorités régionales identifiées par l'ARS)	Sensibilisation	1	1	0	0	21	Pathologies vasculaires
Dépistage et prise en charge des femmes et des nouveau-nés en situation de vulnérabilité	Sensibilisation	1	1	0	0	7	Addictions et grossesse
Violences faites aux femmes	Sensibilisation	1	1	0	1	65	Journée violences
Violences faites aux femmes	Sensibilisation	1	1	0	1	8	Formation "repérage des femmes victimes de violences"
Autres thèmes (priorités régionales identifiées par l'ARS)	Sensibilisation	1	1	0	0	32	Echographie obstétricale DAN
Santé environnementale et périnatalité	Sensibilisation	1	1	0	0	18	Santé environnementale et perturbateurs endocriniens 19/09/2025
Santé environnementale et périnatalité	Formation avec objectifs pédagogiques définis	1	0	0	0	12	FEES (1er et 2 décembre)
Autres thèmes (priorités régionales identifiées par l'ARS)	Sensibilisation	1	1	0	1	62	Journée lien ville-hôpital du 26/06/2025
Dépistage et prise en charge des femmes et des nouveau-nés en situation de vulnérabilité	Sensibilisation	1	1	0	0	18	UAP le 19/09/2025
Santé mentale	Sensibilisation	10	10	0	10	96	Repérer et dépister la DPP
Amélioration de l'organisation interne d'une structure de réseau, à la demande de celle-ci	Sensibilisation	1	1	0	0	3	Audition CH MLJ
Dépistage néonatal / surdit�	Sensibilisation	4	4	0	0	33	

DIFFUSER DES INFORMATIONS ASCENDANTES VERS LES AUTORITES SANITAIRES ET DESCENDANTES A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS, DES STRUCTURES ET DES USAGERS

45. Contribuer à la diffusion des informations descendantes à l'intention des professionnels, des structures et des usagers, notamment via le site internet du (Annexe 25)

- **Mise à jour des annuaires**

L'ensemble des annuaires et des fiches réflexes MYPA sont mises à jour annuellement et diffusées aux adhérents.

- **Diffusion des plaquettes thématiques**

Les plaquettes et Flyers créées par les groupes de travail MYPA sont diffusées sur le site Internet MYPA et par mails aux adhérents à chaque mise à jour.

- **Mise à jour du site internet**

Refonte du nouveau site internet en cours depuis le 4^{ème} trimestre 2025. Livraison prévue en 2026.

- **Bulletins quadrimestriels des Actualités MYPA et SUNNY**

Comptes :

- **Facebook** qui compte 460 membres.
- **LinkedIn** qui compte 150 membres
- **Instagram** qui compte 53 membres

Documents financiers

Suivi de la subvention FIR Réseau

Budget Détaillé					
Nom du RSP : MYPA					
			Année 2025 (N-1)		
Nature de dépenses	Types de charges	Détail/ rubrique à titre indicative	Base CPOM N-1 = (1) + (2)	Crédits conso ou engagés (2)	Solde = subvention non consommée (1)
Dépenses d'investissement	Equipement	Mobilier, matériel de bureau, aménagement	0,00		0,00
		Matériel médical (pour appareil dépistage mobile)	0,00		0,00
		Matériel informatique	500,00	1 185,19	-685,19
		Matériel divers (à préciser) ex fournitures	1 500,00		1 500,00
	Système d'information	Logiciels	0,00		0,00
		etc...	0,00		0,00
	TOTAL Dépenses Investissement		2 000,00	1 185,19	814,81
Charges de personnel (... ETP)	Salaires + charges (présentation du nombre d'ETP par nature de postes) brut chargé	Coordination administrative	30 000,00	0,00	30 000,00
		Cotisation médecine du travail		138,60	-138,60
	Mises à disposition (brut chargé)	IDE Puéricultrice 1ETP	67 000,00	81 448,69	-14 448,69
		Pédiatre coordinateur 0,4 ETP	57 000,00	50 438,56	6 561,44
		Médecin coordinateur GO 0,2ETP	25 000,00	23 246,04	1 753,96
		Sage-femme coordinatrice 0,5ETP	40 000,00	45 118,23	-5 118,23
	Indemnités et primes	Sage-femme coordinatrice 1 ETP	102 500,00	116 956,96	-14 456,96
		Indemnités (frais transport domicile /travail, tickets	8 000,00	6 008,88	1 991,12
		Primes			0,00
	Développement des compétences	Formation, Colloque, Séminaires			0,00
	TOTAL Dépenses Personnel		329 500,00	323 355,96	6 144,04

Budget Détaillé

Nom du RSP : **MYPA**

			Année 2025 (N-1)		
Nature de dépenses	Types de charges	Détail/ rubrique à titre indicative	Base CPOM N-1 = (1) + (2)	Crédits conso ou engagés (2)	Solde = subvention non consommée (1)
Charges de fonctionnement	Assurances (hors locaux)	Préciser la nature (véhicules, professionnelle...)	700,00	263,51	436,49
	Travaux, entretien et réparations	Prestations de ménage et fournitures d'entretien			0,00
		Maintenance des locaux (réparation ...)			0,00
		Hébergement et mise à jour du site internet			0,00
		Maintenance informatique, SI etc..	3 000,00	3 567,64	-567,64
	Frais de recherches et études	Projets de recherche			0,00
		Etudes statistiques			0,00
		Evaluations, etc.			0,00
		Pour les Fédérations projets de réalisations			0,00
	Honoraires comptables et commissions	Agent comptable/expert comptable	20 000,00	20 480,66	-480,66
		Commissaire aux comptes			0,00
		Autre expert juridique ou social (ex. avocat)	1 000,00		1 000,00
	Communication	Catalogues et imprimés/plaquette			0,00
		Informations, publications, etc.			0,00
	Fraix postaux et de télécommunication	Mailing, affranchissement			0,00
		Télécommunications (téléphone, Location photocopieuse et photocopies	1 500,00	2 078,18	-578,18
					0,00
	Déplacements, missions, réceptions	Frais de déplacement /missions (à différencier des frais de transport domicile-travail des	8 000,00	8 437,97	-437,97
		Frais CA et AG et réunion			0,00
		Frais colloques, séminaires, formations (hors indemnités des professionnels)			0,00
		autre	1 000,00	784,80	215,20
	Formation professionnelle (décrire)	Formation obs, gynéco	20 000,00	20 308,53	-308,53
	Astreinte téléphonique				0,00
	Aide directe aux usagers	A préciser (frais d'interprétariat, de pharmacie...)			0,00
	Services bancaires				0,00
Charges exceptionnelles				0,00	
Amortissements				0,00	
Charges constatées d'avance	(factures non parvenues)			0,00	
Logistique	Fournitures administratives, de bureau	1 500,00	474,79	1 025,21	
	Frais de documentation			0,00	
	Location et entretien véhicules			0,00	
	Autres matériels, etc.			0,00	
TOTAL Dépenses Fonctionnement			62 500,00	64 013,08	-1 513,08

Budget Détaillé

Nom du RSP : **MYPA**

			Année 2025 (N-1)		
Nature de dépenses	Types de charges	Détail/ rubrique à titre indicative	Base CPOM N-1 = (1) + (2)	Crédits conso ou engagés (2)	Solde = subvention non consommée (1)
Rémunérations spécifiques	Indemnisation des professionnels libéraux dans le cadre du programme SEV	Médecins pilotes	35 000,00	37 118,00	-2 118,00
		Psychomotriciens	20 000,00	12 210,00	7 790,00
TOTAL			449 000,00	437 882,23	11 117,77

Autres sources de financement

Sources de financement	Financement	Perçu année 2025	Prévisionnel année 2026
	ARS Réseau (lignes du CPOM)	449 000,00 €	449 000,00
	ARS PPS (Prévention Promotion de la Santé)	85 280,00 €	67 659,58
	ARS autres financements		
	Communes		
	Conseil départemental (subventions)	65 000,00 €	
	Conseil régional		
	Financements privés (Fondations...)		
	Autres		
	Total	599 280,00 €	516 659,58

Fonds dédiés

Reliquats de l'année 2025 au 31/12/2025	Reliquats	Montant
	FIR Réseau (lignes CPOM)	68 854,41
	Hors FIR Réseau	67 659,58
	Total	136 513,99

BILAN			
Année	Montant de la subvention non consommée	Source des reliquats : FIR Réseau (Lignes CPOM), FIR autre source, Autre...	Destination d'origine par section budgétaire
années antérieures à 2024	-7 150,00	DSP SEV	
	21 961,00	ARS	MAD S2 2021 du pédiatre coordinateur non facturée
	8 076,64	FIR	A déduire des FD, somme allouée à la journée des réseaux 2024 (buffet Soubise + marques pages)
2024	10 000,00	ARS (DOS)	Projet: Améliorer les connaissances sur la mortalité périnatale en vue de la réduire
	24 849,00	ARS	Budget 2024 non entièrement consommé
2025	11 117,77	ARS	Budget 2025 non entièrement consommé
TOTAL	68854,41		

Récapitulatif des autorisations de demandes d'utilisation de fonds dédiés			
Année	Montant de l'autorisation du fond dédié	Destination proposée / section budgétaire	Commentaires
2025	9 000,00 €	Site internet MYPA	Acompte de 50% (9K€) du site internet MYPA (autorisation du 16/10/2025)
TOTAL	9 000,00 €		

Perspectives (propositions à soumettre à validation)			
Année	Demande d'affectation des fonds non utilisés les années précédentes	Destination proposée / section budgétaire	Commentaires
2026	9 000,00 €	Site internet MYPA	Solde 50% (9K€) prévu à la livraison du site MYPA (2026)
2027			
TOTAL			

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

- Annexe 1 : CPOM 2025-2028
- Annexe 2 : Fiches de postes
FP Cd'EE CoNaissance
FP IDE Puéricultrice Coordinatrice
FP SFC CoNaissance - Lien ville-hôpital
FP SFC
- Annexe 3 : CR l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Annexe 4 : CR de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Annexe 5 : Conseils Médicaux Scientifiques
- Annexe 6 : CoNaissance78 :
Certificat Complémentaire et Certificat mort-né
Transferts In Utéro
Soirée CoN78
- Annexe 7 : PeC des grossesses non désirées
CONVENTION REVHO / MYPA
Bulletin d'information estivale 2025
CR des réunions du groupe de travail
Plaquette information IVG
- Annexe 8 : Protocoles de gradation des soins et TIU
Protocole de gradation des soins pédiatriques
Protocole de gradation des soins maternels
TIU AVEC PLANS actualisé
OBESITE gradation des soins maternels
Procédure HPPI MYPA SAMU CMS 10 09 2019
Procédure Embolisation MYPA
- Annexe 9 : Vulnérabilités psycho-sociales et périnatalité
Deuil périnatal
Précarité
Vulnérabilités PSY :
CR de réunion du GT
Annuaire des ressources 78
Fiche d'orientation santé mentale et périnatalité 2020
HD_MYPA_Flyer_VF
- Annexe 10 : Pathologies de la grossesse
- Annexe 11 : Addictions et périnatalité
Annuaire Addictions ressources 78
Guide INPES Alcool_et_grossesse_parlons-en
Plaquette Grossesse et tabac MYPA

Plaquette réseau grossesse et alcool
Programme de formation
Synthèse de la formation Addictions

Annexe 12 : Transferts In Utéro
Rapport annuel HYGIE TIU 2024
VD classeur TIU AVEC PLANS actualisé mars 2016

Annexe 13 : Violences faites aux femmes
Fiche réflexe 2025
CR des réunions du GT
Synthèse de la formation

Annexe 14 : Entretien Pré Natal Précoce
Carnet EPP 2013
Plaquette d'info EPP professionnels
Plaquette d'info EPP usagers
Formation EPP Programme IO08-2
Bilan Questionnaire appréciation HOPFNER BANASZAK Aurore IO08-2

Annexe 15 : Entretien Post Natal Précoce
Programme EPNP
Carnet EPNP 2014 V1
Formation ENPP Programme IO08-2
Bilan Questionnaire appréciation HOPFNER BANASZAK Aurore IO08-2
Projet 1 000 jours

Annexe 16 : Allaitement maternel
CR des réunions GT AM
SMAM
Livret d'informations sur l'allaitement maternel et ressources
N° vert SOS allaitement IDF

Annexe 17 : Dépistage T21
Adhésion MYPA
Evaluation MoM FFRSP et Bornes OA
CPDPN

Annexe 18 : Ictère néonatal
GT ictère

Annexe 19 : Volet pédiatrique SUNNY
Document SUNNY
CR Réunions
Psychomotricité
Formations
PCO

Annexe 20 : Dépistage néonatal de l'audition
Annuaire ORL référents
Charte d'adhésion ORL
Formations DNA
Courrier des suspects
CR réunion CFDNA/ARS/DSRP
Documents CFDNA
Exhaustivité de l'année

Annexe 21 : Webinaires régionaux

Annexe 22 : EIG et RMM

EIG et RMM MYPA

Annexe 23 : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire Médico-Psycho-Sociale
Charte du SMPS MYPA

Annexe 24 : Journée des hospitaliers

Annexe 25 : Annuaire Plaquettes Fiches réflexes

Annexe 26 : Rapport moral

Annexe 27 : Rapport Commissaire aux comptes 2025

Annexe 28 : Compte-rendu financier de subvention 2025

Annexe 29 : QS et synthèse des formations / informations 2025

Annexe AMI : DPDPP